

Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
Georges COLLAS. — <i>Retour d'Amérique et émigration de Chateaubriand..</i>	161
René GALAND. — <i>La genèse du thème celtique chez Renan.....</i>	166
A. DIZERBO. — <i>Pharmaciens bretons.....</i>	177
F. GOURVIL. — <i>Un « cornischman » en Bretagne en 1818.....</i>	180
D ^r HARDOUIN. — <i>Le réveilleur des morts à Rennes.....</i>	189
R. RICHELLOT. — <i>Les remparts et le château de Dinan en 1693.....</i>	191
F. GOURVIL. — <i>Le patronyme Toudouze.....</i>	203
Abbé DANIGO. — <i>L'abbé Moigno (fin).....</i>	205
G.-M. THOMAS. — <i>Ferdinand de Lesseps en Basse-Bretagne.....</i>	214
Ad. LE GOAZIOU. — <i>Le grand druide Yves Berthou, disciple de Léon Bloy..</i>	216
Abbé DANIGO. — <i>Le peintre Prosper St-Germain.....</i>	227
DIVERS. — <i>Les vents ont « monté », ont « baissé ».....</i>	230
H. HUERRE. — <i>Le pain mirau.....</i>	232
<i>Le Coin des Fureteurs.....</i>	235

Abonnement annuel : 600 frs - Le Numéro : 115 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 830-63 RENNES M, FICHET
3, Rue Paul-Louis-Courier

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO :

M. RASMI, GALAND, né le 17 janvier 1920 à Châteauneuf-du-Faou (Fin.), de parents bretons. Études secondaires au lycée de Quimper et de Brest. Préparateur à Saint-Cyr au lycée de Rennes. Reçu au concours en 1943. Saint-Cyr ayant fermé ses portes, poursuit ses études à l'Université de Rennes, et est reçu licencié es lettres (1944). Rejoint le maquis de Châteauneuf-du-Faou à la suite du débarquement de Normandie et prend part, avec le bataillon « Normandie » aux opérations de Crozon. 1945 : Rejoint sa promotion de Saint-Cyr à l'École Militaire Inter-Armes de Cherchel, et sert ensuite dans les Troupes d'occupation en Allemagne. Démissionnaire au moment des réductions de cadres (1946). Se rend dans sa famille établie aux États-Unis. Obtient le grade de docteur de l'Université Yale où il enseignait depuis 1947. Actuellement professeur de littérature française à Wellesley College (Mass., États-Unis).

Publications : « Proust et Baudelaire », *Publications of the Modern Language Association of America*, Décembre 1950, pp. 1011-1034.

« T. S. Eliot and the impact of Baudelaire », *Yale French Studies*, December 1950, pp. 27-34.

« Renan savait-il le breton ? », *Nouvelle Revue de Bretagne*, 1952, numéro 7, pp. ?

Ouvrages en préparation : *Renan et le monde celtique* ; — *Le style de Renan*.

RENÉ-CHARLES-ÉDMOND-HENRI RICHELOT, né à Dinan (C.-du-N.), le 1^{er} janvier 1895, vice-président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, membre de plusieurs Sociétés Savantes, auteur de travaux historiques, archéologiques et généalogiques encore inédits, a étudié principalement l'histoire de sa ville natale. Il a publié dans les Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, en 1933 : « Une Jeune Aventurière cancalaise au XVIII^e siècle. »

Dans le prochain volume, sous presse, de la même société, doit paraître : « La Fête de la dédicace de la statue de Louis XV, à Rennes, le 10 novembre 1754. »

Le 12 septembre sera le 150^e anniversaire de la naissance de Brizeux.

La N. R. B. voudrait commémorer cet anniversaire en consacrant une bonne partie de son prochain numéro au poète de Marie, comme elle s'était associée déjà aux commémorations de Châteaubriand et du Combat des Trente. Déjà des études très intéressantes sont annoncées. La N. R. B. invite ses collaborateurs et abonnés à participer à ce numéro.

N° 3

7^e ANNÉE

MAI-JUIN 1953

Nouvelle Revue de Bretagne

Le retour d'Amérique et l'émigration de Chateaubriand

Aux dernières pages de son *Voyage en Amérique* Chateaubriand raconte qu'ayant appris par un journal tombé sous ses yeux par hasard dans une ferme américaine, la fuite et l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il crut entendre la voix de l'honneur qui le rappelait au service de son roi et décida de rentrer en France. On l'a chicané là-dessus parce que, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, il a ajouté à son récit une précision géographique qui s'est trouvée inexacte et l'aveu qu'il était alors à peu près au bout de ses ressources. Cela est si vrai que, n'ayant pas trouvé à Philadelphie la lettre de change qu'il espérait, il dut prendre passage à crédit et attendre au Havre que 1.200 livres envoyées par sa mère lui permissent de se libérer (1).

Il arriva à Saint-Malo vers le 15 janvier 1792 et fut reçu tendrement par les siens, qui, tout en déplorant l'inopportunité de son

(1) J'ai révélé il y a quelque quinze ans à la Société Chateaubriand, d'après une correspondance conservée au château de Combourg, que M^{me} de Chateaubriand mère reçut à Saint-Malo, en octobre 1797, la visite d'une Américaine (ou d'un Américain, car elle ne distingue pas très bien le féminin du masculin), qui réclamait, sous les plus graves menaces contre l'émigré, le remboursement d'une obligation de six mille livres. L'importance de cette somme (environ un million et demi de notre monnaie), qui eût suffi à payer trois ou quatre fois le séjour en Amérique, a fait supposer à M. Maritain (*Revue d'histoire Littéraire de la France*, 1952, p. 163), que le voyageur avait pu l'engloutir dans la malheureuse entreprise de colonisation du Saïoto. M. H. Guillemin a repris l'hypothèse dans un article du *Figaro Littéraire* qui a

retour, reconnaissaient que le devoir militaire et l'obligation du serment imposaient à l'ancien officier de Navarre de rejoindre les frères du roi. Il savait bien, il voyait mieux que jamais que Coblenz était « une sottise et une folie ». Mais l'honneur parlait en lui plus haut que le sentiment politique. Une fois reconnu qu'un gentilhomme devait aller se battre sur le Rhin, quand en moins de trois mois plus de deux mille de ses camarades en avaient pris le chemin, François de Chateaubriand pouvait-il attendre chez sa mère de recevoir une quenouille ?

Attendre ?

Une note de l'*Essai sur les Révolutions*, une aigreur tenace contre « l'émigration faite », responsable de cette sottise plaisanterie, la satire sanglante dont il fouaille, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, les « brillants chevaliers » attardés aux délices de Bruxelles, me font me demander s'il n'en a pas été personnellement victime. La phrase vaut d'être citée :

« Ces Hercules filaient aux pieds de leurs Omphales les quenouilles qu'ils nous avaient envoyées et que nous leur remettons en passant, nous contentant de nos épées » (2).

Car il n'est pas parti tout de suite.

Pour émigrer il fallait de l'argent. L'argent c'était ce qui manquait le plus à François de Chateaubriand. Pour lui procurer « l'indépendance de sa fortune », sa mère et ses sœurs lui firent épouser la petite Céleste de La Vigne-Buisson ; mais par les conditions draconiennes de son contrat il ne se trouva pas plus argenté qu'auparavant (3).

Le manque d'argent, s'il l'a toujours tourmenté dans son domestique, ne l'a jamais retenu aux heures des grandes décisions. Au seuil de l'émigration, ce qui le faisait hésiter, ce n'était pas d'arriver sans le sou parmi des camarades qui n'étaient guère mieux munis que lui ; c'était les scrupules que cette émigration soulevait dans son esprit et dans son cœur.

Sur ces scrupules une légitime réserve l'a empêché de projeter

profondément choqué un grand nombre de lecteurs. Il me paraît nécessaire de faire remarquer :

— 1° qu'il n'est guère vraisemblable qu'en 1797 un créancier américain soit venu faire valoir à Saint-Malo une menace d'emprisonnement à vie pour dettes contre un Français émigré à Londres ;

— 2° que la correspondance de M^{me} de Chateaubriand, à cette date où elle ne voulait pas, pour des raisons parfaitement légitimes, reconnaître qu'elle était au courant de l'émigration de son fils cadet, est perpétuellement camouflée ; j'estime que le créancier était un Anglais, dont il était bien impossible de signaler en clair, dans une lettre exposée au cabinet noir, la présence dans une ville plus que jamais hantée du complot anglo-royaliste ;

— 3° que Chateaubriand raconte (*Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. de la Pléiade, I, 357) que « les éditeurs Baylis et Deboffe s'étaient hasardés, moyennant un billet de remboursement en cas de non-vente, à commencer l'impression de l'*Essai sur les Révolutions* ».

Si on se rappelle que l'*Essai* parut le 18 mars 1797 et fut un désastre financier, on voit très bien de quelle dette il s'agissait.

(2) Ed. de la Pléiade, t. I, p. 312.

(3) Cf. *Le Mariage de Chateaubriand*, Annales de la Société historique et archéologique de l'Arrondissement de Saint-Malo, 1948, p. 92 sq.

dans ses *Mémoires* une pleine lumière. Mais pour qui confère à leur texte d'une part la conduite de leur auteur pendant six mois d'hésitations, d'autre part les pages de ses œuvres où il est revenu sur le douloureux problème qui se posa, en même temps qu'à lui, à tant de ses contemporains ; pour qui, enfin, a été le témoin de l'angoisse que peut mettre dans une âme généreuse, façonnée aux strictes obligations de la discipline militaire, la nécessité de choisir entre le devoir civique et la fidélité aux engagements librement consentis dans l'enthousiasme des vingt ans ; pour celui-là le drame de conscience de François de Chateaubriand n'est pas douteux.

Le garçon qui revenait bruni de ses courses n'était pas tout à fait celui qui s'était embarqué dix mois plus tôt sur le *Saint-Pierre*. L'impression avait été puissante ; si puissante qu'elle marqua pour toujours sa sensibilité et son génie. Les souvenirs de ce voyage, qui restera pour lui le voyage par excellence, en demeureront vivants et leurs résonances se répercuteront tout au long de son œuvre, et de sa vie.

C'est que — et c'est cela qui compte, plus que le déroulement d'un itinéraire dont on ne saura jamais le point extrême — il n'avait pas sans conséquences baigné son âme dans la sérénité des horizons marins, parcouru solitaire l'immensité d'un continent hors de proportion avec ses sites familiers, vécu de la vie des trappeurs et des coureurs de bois, cheminé pendant des semaines dans le silence et la contemplation d'une nature vierge ; et, dans un monde neuf, loin des servitudes d'une vieille civilisation, libéré les puissances d'un tempérament de feu.

« Toutes mes illusions, dit-il, étaient vivantes, rien n'était épuisé en moi ; l'énergie même de mon existence avait doublé par mes courses » (4).

Ouvrir le champ à ces virtualités qui se pressent et poursuivre sa fortune en se jetant dans le courant de la Révolution ? Ce serait renier le passé de sa race, faillir à son serment, piétiner son orgueil, encourir le soupçon de se ranger au parti du plus fort : l'idée ne peut pas même lui en venir.

Reconnaître que, plus hermétiquement encore qu'avant son embarquement, sa patrie lui ferme toutes les avenues ? S'en aller ? Où ? L'émigration, à laquelle il ne croit pas, est sans issue.

Alors ?

Alors, il remet.

Attend-il que du dehors lui vienne la lumière qu'il ne trouve pas en lui ? Ce serait attendre un miracle. Il ne croit pas au miracle. Il remet, simplement parce qu'il ne peut pas se résoudre à la seule solution possible.

Cependant, il regarde, et il analyse, pour comprendre, et, si possible, prévoir.

Il regarde, mais sa destinée, celle des siens et de tout ce qu'il aime sont maintenant trop liées aux événements publics, pour qu'il

(4) M. O. T., t. I, p. 287.

soit juste d'attendre d'un tel témoin la sérénité de l'historien. Si donc, dans cet amalgame inouï du meilleur et du pire que fut pour les Français l'année 92, le pire lui a caché le bon, faudrait-il lui en faire un crime ? Faut-il seulement s'en étonner ?

La guerre, déclarée le 20 avril, élargit subitement la dissociation des esprits. La France commence alors sa dure expérience de ce qu'engendre l'opposition des doctrines, quand les circonstances lui permettent de prendre, chez le grand nombre, le pas sur l'intérêt national. C'est que cette guerre n'était plus un de ces conflits de couronnes, où le canon se substituait aux notes diplomatiques ; mais la première de celles que Jacques Maritain appelle justement « des guerres civiles internationales ». Guerres idéologiques, avec tout ce que ce caractère comporte de dissensions, de cas de conscience, de soupçons, d'inimitiés. L'idée se répand que l'ennemi a des alliés au dedans, les nobles et les prêtres. Contre eux, par un réflexe de défense, la législation se resserre. François ne peut plus ignorer à quelles tracasseries, à quels dangers bientôt il va exposer sa mère et sa jeune femme, pour aller servir une cause qu'il n'aime pas. La guerre le met à la croisée des chemins.

Car elle fait plus exigeante l'obligation d'honneur, tandis que la situation plus misérable de jour en jour de la famille royale fait plus pressant le loyalisme de l'officier-gentilhomme. L'appel de la race, son serment, l'honneur, voilà ce qui poussa Chateaubriand, malgré lui, sur le chemin de Coblenz. Nous n'avons que trop vu la force de ces liens, la cruauté du drame qui déchire un cœur sincère.

Draine d'autant plus poignant ici que la voix de la conscience profonde, l'impératif des instincts les plus nobles, n'étaient pas ratifiés par la raison. Fils par le sang d'une longue lignée de serviteurs du roi, Chateaubriand l'était par l'esprit de Montesquieu, de Jean-Jacques, de Raynal. Les excès populaires avaient pu lui faire prendre en dégoût une révolution dont les siens devenaient les victimes : ils ne lui faisaient pas renier son ardent amour de la liberté, ni partager les espoirs de ceux qu'il allait rejoindre. Coblenz restait une folie, mais la folie était inévitable. Ces fous étaient ses frères ; ils allaient se battre, et pour le Roi.

À la fin d'avril, ce fut décidé. Il partait. Céleste et Lucile l'accompagneraient jusqu'à Paris. Avant de sortir de France, peut-être pour toujours, il alla faire ses adieux à ses sœurs à Fougères.

Il y est resté avec Céleste du 1^{er} au 18 mai (5). Quand il est arrivé à Paris, à la fin du mois, il ne voyait plus clair en lui-même. Il venait demander l'avis de M. de Malesherbes.

Que s'était-il passé ?

Ici je n'apporte qu'une conjecture, mais dont les probabilités me paraissent contraignantes.

En partant pour l'Amérique, il avait emporté une lettre du marquis de la Rouërie pour Washington. On sait par les papiers du

(5) HERPIN, M^{me} de Chateaubriand fut-elle jolie ? Ann. Soc. Hist. et Arch. de Saint-Malo, 1915-1918, p. 121.

Congrès, que la lettre fut présentée, mais qu'une maladie du Président l'empêcha probablement de recevoir le voyageur (6). Il serait bien étonnant qu'à Fougères il ne soit pas allé rendre compte au « Colonel Armand » de l'emploi de sa recommandation. La Rouërie est alors dans le plein de sa conspiration. Chateaubriand ne l'ignore pas, car elle est le secret de tout le monde. Les chefs en sont presque tous des Malouins, des amis de sa mère ; et il y a de sérieuses raisons de penser que M^{me} de Chateaubriand n'y était pas étrangère. On sait d'autre part que La Rouërie travaillait de toutes ses forces à retenir les gentilshommes autour de lui, qu'il leur montrait pour cela les instructions impératives qu'il tenait des princes. N'a-t-il pas profité de l'occasion qui s'offrait de s'attacher un jeune homme dont il n'ignorait pas la valeur ?

François trouva M. de Malesherbes « très animé » : « Il croyait que tout valait mieux que l'état de choses alors existant ; il pensait, dans mon cas particulier, qu'un homme portant l'épée ne se pouvait dispenser de rejoindre les frères d'un roi opprimé et livré à ses ennemis. Il approuvait mon retour d'Amérique et pressait mon frère de partir avec moi. »

Aux objections ordinaires, il répondait par des exemples embarrassants. Personne dans le passé ne s'était fait scrupule d'emprunter la force étrangère pour faire triompher sa cause. Passant aux raisonnements généraux, il faisait appel au droit naturel : « Tout gouvernement, disait-il, qui au lieu d'offrir des garanties aux lois fondamentales de la société, transgresse lui-même les lois de l'équité, de la justice, n'existe plus et rend l'homme à l'état de nature. Il est licite alors de se défendre comme on peut. »

Cette paradoxale justification par les principes du *Contrat Social*, développée par un homme comme M. de Malesherbes, frappa Chateaubriand sans le convaincre. Trente ans plus tard il croira devoir ajouter aux cas cités par l'illustre vieillard des exemples contemporains (7).

Il partit pourtant. Le 16 juillet il arrivait avec son frère Jean-Baptiste à Tournay. Son destin était fixé, mais la décision accomplie n'avait pas apaisé les scrupules.

Quelques semaines plus tard, arrivé avec sa compagnie, par un jour sombre, en vue de bois qui bordaient l'horizon, quand il apprit que ces bois étaient en France, il eut « un saisissement de cœur » (8). Au moment de passer en armes la frontière de son pays, l'expérience, en bouleversant la conscience, éclairait l'instinct héréditaire et lui faisait sentir que la patrie est autre chose qu'une abstraction ployable à l'argumentation d'un logicien, un morceau du sol, dont on n'emporte pas, comme le dira Danton, la terre à la semelle de ses souliers.

Georges COLLAS.

(6) Bibliothèque Nationale, Exposition du Centenaire (catalogue), N^o 56 et 57.

(7) M. O. T., t. I, p. 302-304.

(8) *Ibid.*, p. 320.

La genèse du thème celtique chez Renan

IL est des écrivains qu'on ne peut nommer sans songer au pays de leur naissance ou au lieu où ils vécurent leurs premières années. Renan est de ceux-là. Certes (et Barrès est bien un peu coupable en cela), l'on a usé et abusé de la métaphore des racines. Dans ses *Réflexions sur la critique*, Thibaudet raille ceux qui, poussant à l'extrême les théories de Taine, ne sauraient parler de Chateaubriand sans invoquer à son propos la composition géologique de son sol natal. Autant que son illustre compatriote, Renan présente à ses biographes l'appât d'une attrayante série de clichés géographiques et de faciles développements oratoires. Il n'en reste pas moins vrai qu'aux yeux de Renan ses origines bretonnes constituent, quoi que l'on en puisse penser, les éléments fondamentaux de sa destinée spirituelle. Il le proclame hautement dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* : ses ascendances familiales, ses prédispositions ataviques, le milieu où s'écoula son enfance l'ont, pense-t-il, marqué d'un indestructible pli (1). Renan n'a d'ailleurs pas attendu la vieillesse pour reconnaître ce qu'il croit devoir à ses ancêtres bretons. C'est pour leur rendre hommage qu'il a, dès 1854, dans « *La poésie des races celtiques* », présenté au public une image de l'âme celtique restée justement célèbre (2). Encore faut-il dire que cet essai ne constitue nullement la première manifestation de l'intérêt que Renan a porté au monde celtique. C'est précisément la naissance de cet intérêt, la genèse du thème celtique que nous nous proposons d'étudier ici.

On sait qu'à l'âge de quinze ans, Renan se trouve soudain arraché à sa Bretagne natale et, pour la première fois, séparé de sa famille. Lui dont la vie a jusqu'alors été si paisible se voit brusquement jeté dans un internat parisien et il souffre cruellement de cet exil aux premiers temps de son séjour dans la capitale. Loin de sa petite patrie, le jeune clerc accueille avec joie tout ce qui l'en rapproche. Il s'efforce de rester en contact avec ses anciens condisciples de Tréguier et, à Paris, prend plaisir à se découvrir des compatriotes. Au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Renan se considère comme un membre de la

(1) *Œuvres complètes*, éd. Psichari, vol. II, pp. 728, 769.

(2) « *La poésie des races celtiques* », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} février 1854, pp. 473-506, réimprimé dans les *Essais de Morale et de critique*.

communauté bretonne et il éprouve la force du lien créé par cette même origine. C'est à cause d'elle que l'abbé Tresvaux, natif lui-même de Tréguier et attaché à la personne de l'archevêque de Paris, a pris Renan en affection et s'entretient volontiers avec lui dans le langage de leur province. Au séminaire de Saint-Sulpice, Renan se sent encore d'autant plus attiré par M. Le Hir, son professeur d'hébreu, que ce Breton de Morlaix est le plus proche compatriote qu'il ait en ce lieu et, d'une manière générale, il se lie de préférence avec ses condisciples bretons (3).

Cependant, Renan ne tarde pas à s'adapter à sa vie nouvelle. Il y parvient d'autant plus aisément que le régime de Saint-Nicolas est peu rigoureux. A mesure qu'il grandit, Renan découvre à la capitale de nouveaux attraits : sa province ne peut notamment lui fournir les mêmes facilités d'étudier que Paris au moment même où ses projets d'avenir se précisent. Renan se voit déjà professeur à Saint-Nicolas, libre de suivre les cours et de se livrer aux recherches qui l'intéresseraient, « après quoi — ajoute-t-il — mon rêve serait d'aller m'ensevelir quelque temps au fond de notre Bretagne avec notre mère, pour y réfléchir à mon aise les faits que j'aurais amassés et mûrir certaines idées. Je crois que les recherches doivent se faire à Paris, et la méditation et l'élaboration dans le silence et la tranquillité que je ne pourrais mieux trouver que dans notre petit réduit, auprès de ma pauvre mère... » (4). Mais à la fin des vacances de l'été 1844, les charmes de la grande ville ont déjà acquis assez de pouvoir sur Renan pour qu'il laisse voir à sa mère sa hâte de regagner le séminaire où l'attend une nomination de maître d'hébreu (5). C'est surtout après sa rupture avec l'Eglise que Renan montre peu d'empressement à revenir en Bretagne, et plus particulièrement à Tréguier. Il semble considérer sa ville natale comme un lieu qui lui est désormais interdit. Peut-être craint-il de froisser les bons prêtres dont il a déçu les espoirs. Ne redoute-t-il pas aussi la curiosité, les reproches, les moqueries peut-être de ses concitoyens ? Les traits que Renan prête au héros de son roman inachevé, *Ernest et Béatrix*, semblent confirmer cette hypothèse. Les lettres qu'il lui attribue auraient fort bien pu être écrites par Renan lui-même en 1845 ou 1846. Il nous le montre calomnié et renié de tous, sauf de sa mère, à cause de son incrédulité (6).

En dépit de ces craintes, et bien que Renan considère l'atmosphère de Paris, les bibliothèques et les cours, comme des adjuvants indispensables à l'harmonie de son développement intellectuel, la Bretagne garde dans son cœur une place privilégiée. Elle est, tout d'abord, à ses yeux, le lieu où se trouve sa mère, et une partie de l'amour qu'il porte à celle-ci retombe sur sa province natale. Toutes deux sont les éléments essentiels de ce qu'il regrette le plus, un certain mode de vie plein d'intimité et d'affection tendre, la foi perdue et les certitudes rassurantes. A cette vie pure et idéale, il oppose sa vie difficile d'étudiant pauvre à Paris. En fait, la nostalgie de la Bretagne est l'un des thèmes qui inspirent le plus fréquemment le jeune exilé. Des textes qu'il lui consacre se dégagent une conception de sa province qui peu à peu se précise. Le trait qui frappe le plus Renan chez les Bretons est leur amour de la terre

(3) *Lettres du séminaire*, pp. 20, 93-94, 120-124, 230 ; « *Lettres à Liart* », dans les *Fragments intimes et romanesques*, pp. 154, 161, 201, 202, 204, 225, 249.

(4) *Lettres intimes*, p. 168.

(5) J. POMMIER, *La jeunesse cléricale d'Ernest Renan*, pp. 647-648.

(6) *Fragments intimes et romanesques*, pp. 112, 127.

natale. Il note la difficulté qu'ils éprouvent à s'accoutumer à des lieux étrangers. « C'est — explique-t-il — qu'un Breton prend difficilement racine dans une terre où il est seul de son espèce. » (7). De là provient la seconde caractéristique qu'il remarque en eux : leur tendance à se grouper, à former colonie (8). Mais le principal mérite qu'il leur reconnaît est leur franche simplicité, leur absence de cérémonie lorsqu'ils sont ensemble, « cette affection cordiale, qui est une plante qui ne croît qu'en Bretagne » (9). Ces observations que Renan fait à Paris ne portent nécessairement que sur le petit nombre de ses compatriotes qu'il y connaît, mais il croit les trouver confirmées par ce qu'il voit en Bretagne au cours de ses vacances (10). La vie qu'on y mène lui paraît calme et simple, mais pleine de douceur. Il est clair toutefois que le charme qu'il y trouve est dû pour une grande part à des causes toutes subjectives. Renan l'explique avec raison par des associations sentimentales. La Bretagne a été le cadre des moments les plus heureux et les plus émouvants de sa vie ; par un transfert psychologique fréquemment observé, l'intensité des sentiments qu'il y a éprouvés est devenue un attribut de ces lieux privilégiés : « Pour un autre qui aurait traversé la Bretagne dans une autre disposition que nous, écrit-il, la Bretagne serait tout autre : c'est nous-mêmes que nous trouvons partout hors de nous. » (11).

Assez tôt, cependant, les yeux de Renan s'ouvrent à une autre Bretagne, reflet prosaïque de la précédente. S'il loue la franchise et la simplicité de ses compatriotes dans l'expression de leurs sentiments, Renan leur découvre des qualités analogues dans le domaine de l'esprit : aucune prétention chez eux, mais de la candeur, pas de brillant superficiel, mais des « têtes philosophiques et ruminantes » (12). Il est fermement persuadé que, malgré certaines excentricités d'allure ou de pensée, un bon sens pratique, un sage réalisme, un jugement droit et sûr sont les traits saillants du caractère breton (13). Il est piquant de le voir attribuer à ses compatriotes des traits qui contredisent si fortement l'image idéalisée qu'il peindra plus tard dans « *La poésie des races celtiques* » : Renan note même parfois chez eux de la lourdeur, de la grossièreté, et une étroitesse d'esprit qui va jusqu'à la mesquinerie. Les prêtres eux-mêmes n'en sont pas exempts, et Renan, malgré toute l'affection qu'il garde à ses anciens maîtres, est prompt à railler leurs ridicules :

« Le clergé de ce pays, quoique respectable, est circonscrit dans un cercle de vues si étroites, que je craindrais qu'un contact trop immédiat ou trop prolongé ne finit par m'y renfermer avec eux. Je ne connais qu'une chose à laquelle ils seraient éminemment propres : ce serait à prêcher une croisade contre l'université : je ne doute qu'ils ne le fissent dès demain, s'ils étaient sûrs de trouver des soldats. Quoi qu'il en soit, ils y mettent un enthousiasme et un zèle désintéressé tout à fait comique. J'aime beaucoup à en rire, et cela m'a fourni l'occasion de faire des observations psychologiques assez curieuses sur la manière dont se forment les opinions des hommes, et sur la simplicité

(7) *Fragments intimes et romanesques*, p. 161.

(8) *Ibid.*, p. 223.

(9) *Ibid.*, p. 254.

(10) *Lettres à son frère Alain*, p. 17.

(11) *Nouveaux cahiers de jeunesse*, p. 160.

(12) *Lettres à son frère Alain*, p. 17.

(13) *Fragments intimes et romanesques*, pp. 154-155, 193, 201-202, 242.

avec laquelle des hommes innocents se jettent de la poudre aux yeux sur les motifs secrets qui les dirigent » (14).

D'autres défauts des Trégorrois lui apparaissent encore plus nettement, car il en est parfois la victime. Renan se plaint notamment de leur curiosité « si féconde en hypothèses, surtout sur le compte d'autrui » (15). Ainsi, auprès de la terre de son enfance paisible et heureuse, peuplée de gens simples et doux, de prêtres vertueux et bons, apparaît une autre Bretagne, médiocre en ce qui touche à l'esprit et dont le bon sens est limité à l'ordre pratique. Renan définit lui-même son attitude ambivalente à l'égard de ce pays au double visage lorsqu'il écrit à sa sœur, en 1845 :

« Jouir de ma bonne mère, la soigner, l'embrasser, l'égayer par des rêves est pour moi si doux que j'oublierais, je crois, auprès d'elle les peines et les inquiétudes les plus actuelles. Et puis, j'éprouve là, en ce lieu natal, un sentiment indéfinissable de bien-être. Toute mon enfance, si simple, si pure, si insouciante, est là, et ce retour sur mon passé me charme et m'attendrit. La vie de ce pays est vulgaire ; mais il s'y trouve un fonds de repos et de bien-être, où la pensée et le sentiment, quand on ne les enfonce pas dans le cercle étroit de cette vie mesquine, s'exercent avec beaucoup de suavité. Ah ! que je sens maintenant ce qu'elle a de douceur » (16).

Pour quelles raisons Renan préférera-t-il plus tard, dans « *La poésie des races celtiques* », la vision poétisée par le souvenir et la nostalgie à sa conception plus prosaïque de l'âme bretonne ? Tel est le problème que nous tenterons à présent d'éclaircir.

Au cours de son séjour aux séminaires d'Issy et de Saint-Sulpice, Renan étudie de près la Bible. Or il s'aperçoit, lorsqu'il lit les *Psaumes*, par exemple, que bien des traits de la vie des anciens Hébreux sont identiques à ceux que lui mettent sous les yeux paysans et marins du Trégorrois (17). De même, lisant dans les *Annales de la Propagation de la Foi* que « le sauvage affecte toujours de paraître impassible », Renan se souvient qu'il a observé un phénomène analogue chez les Trégorrois, et il conclut : « Ceci est naturel à tous les peuples simples » (18). D'autres rapprochements de ce genre conduisent Renan à voir dans ses compatriotes un peuple resté proche de l'état primitif. Sa propre mère lui en fournit un exemple :

« J'ai vu ma chère maman, un jour que nous passions auprès d'un ruisseau qui paraissait avoir très peu de pente, me dire, sans en paraître étonnée : Voilà un ruisseau qui semble remonter. En un mot, ceux qui n'ont pas réfléchi là-dessus n'ont pas l'idée des lois. Voilà pourquoi, dans les temps primitifs, on donnait tout à l'intervention d'agents surnaturels » (19).

Chez les Bretons, Renan découvre encore l'imagination créatrice de mythes qui caractérise les peuples primitifs : « Un germe de vrai — explique-t-il — est dévoré avidement par des imaginations qui le chargent de merveilleux » (20). Ces analogies le conduisent à prêter

(14) *Lettres intimes*, pp. 195-196.

(15) *Ibid.*, p. 147.

(16) *Ibid.*, p. 312.

(17) *Travail de jeunesse*, pp. 174-175, 184, 211, 223.

(18) *Ibid.*, p. 79.

(19) *Ibid.*, pp. 27-28.

(20) Bibliothèque nationale. Manuscrit N. A. F. 11478 bis, feuillet 5.

aux Bretons les traits communément attribués alors aux peuples primitifs. On sait qu'au XVIII^e siècle Rousseau a mis à la mode le noble sauvage, barbare assurément, mais énergique et naïf, proche encore de la pureté primitive. A sa suite, l'Allemagne du *Sturm und Drang* a élaboré une véritable mystique du primitif. On voit en lui un prolongement de la Nature, force divine qui se communique à lui par ses facultés irrationnelles. Lorsque la réflexion l'emporte sur l'instinct, le flux créateur s'interrompt, l'homme devient froid, artificiel, incapable d'exprimer ses sentiments avec force et sincérité (21). Renan a certainement subi de bonne heure l'attrait de ces vues (22). Elles concordent du reste avec les doctrines de Cousin, qui était alors le grand maître de l'Université française (23). Cousin distingue deux périodes dans la vie de l'humanité. D'abord vient l'âge du spontané, époque de vie vague et sans conscience, au cours de laquelle l'homme, apercevant la vérité d'une façon confuse, tente de l'exprimer dans un accès d'enthousiasme et d'inspiration purement instinctifs. Plus tard vient l'âge du réfléchi, au cours duquel l'esprit humain procède à l'analyse critique de sa vision primitive et confuse et la transforme ainsi en connaissance claire et distincte (24). Or Renan fut l'élève de Cousin à la Sorbonne en 1846. Ses notes de cours montrent qu'il s'était familiarisé avec les théories esquissées ci-dessus (25). On voit du reste par les premiers écrits de Renan que dès 1845 les principales idées de Cousin sur l'histoire de l'humanité étaient connues de Renan qui devait, dans *L'Avenir de la Science*, leur donner une forme et un développement nouveaux (26). C'est ainsi que Renan, dès 1845, tend à faire des Bretons un peuple encore soumis à l'instinct et supérieur, par ses qualités d'enthousiasme spontané, d'inspiration créatrice, de sincérité naïve, aux peuples plus évolués que l'esprit critique et analytique a rendus stériles, artificiels, calculateurs et froids. L'enseignement qu'il va recevoir à la Sorbonne ne pourra que l'affermir dans cette opinion.

C'est en 1845-1846 que Renan subit l'influence, à la Sorbonne, de trois professeurs, Gérusez, Egger et Ozanam, dont les vues sur la naissance et l'évolution des littératures sont l'aboutissement de théories qui ont, comme les précédentes, surgi au XVIII^e siècle. Dès cette époque, en effet, une distinction s'établit entre la poésie naïve et sincère des peuples primitifs et la poésie froide et artificielle des siècles trop civilisés. Herder est sans doute le champion du primitif en littérature dont les écrits exercèrent l'action la plus forte sur ses contemporains et sur les générations postérieures. Selon lui, la littérature primitive est le fruit spontané et collectif de l'âme d'un peuple plutôt que l'œuvre d'un seul individu, l'expression d'un instinct naturel et non le produit d'une

(21) E. A. RUNGE : *Primitivism and related ideas in Sturm und Drang Literature*, pp. 3-9, 47-48 ; H. A. KORFF und W. LINDEN : *Anfriss der deutschen Literatur*, pp. 127-128, 136.

(22) H. TRONCHON : *Renan et l'étranger*, pp. 187, 207-210, 217-218, 234-235 ; A. BLINKENBERG : *Ernest Renan*, pp. 76-77, 86-93, 109, 129-130, 132, 140 ; J. POMMIER : « L'initiation de Renan aux lettres allemandes », *Revue de littérature comparée*, avril-juin 1935, pp. 246-278.

(23) Ceel ne peut surprendre, car l'influence de la pensée allemande sur Cousin est notoire (Voir R. FIINT : *History of the philosophy of history*, p. 456).

(24) V. COUSIN : *Cours de l'histoire de la philosophie moderne enseignée en 1828-1829* (Paris, 1847), pp. 132-135, 146-154.

(25) Bibliothèque nationale. Manuscrit N. A. F. 11481, feuillets 553, 557, 558, 566.

(26) Voir les *Cahiers de jeunesse* antérieurs à la sortie du séminaire, l'*Essai psychologique sur Jésus-Christ*, et un texte publié par J. POMMIER : « Le cimetière marin de Renan », *Revue d'histoire littéraire de la France*, avril-juin 1949, pp. 158-159.

volonté calculatrice (27). De nombreux critiques, dont les plus importants sont, en Allemagne, les frères Grimm, et, en France, Fauriel, développèrent les idées de Herder et s'efforcèrent de préciser les lois qui présidèrent à la formation des littératures primitives (28). Ces lois reçurent en quelque sorte une sanction officielle lorsque Fauriel lui-même put les enseigner à la Sorbonne. Fauriel mourut en 1844, mais il avait eu pour disciples Ozanam et Egger, et Gérusez partageait ses idées. L'importance que leur attribue Renan éclate à tout moment dans ses *Cahiers de jeunesse* (29). Lui aussi distingue deux types de littérature correspondant aux deux phases spontanées et réfléchie de la pensée humaine :

« Il y a deux espèces de littératures : l'une toute belle, toute spontanée, naïve expression de tout ce qu'il y a de poétique dans l'humanité ; toute vraie, sans retour sur elle-même, ne songeant qu'à exprimer l'idéal qui la possède, exhalation de l'humanité... Une autre réfléchie, calculée, qui voit l'effet et y vise, qui veut le beau, qui se sent, qui étudie. Celle-ci, naturellement, cherche à induire des moyens de l'observation des autres, elle est critique, et plus elle marche, plus elle tend à la critique, jusqu'à ce qu'elle s'y absorbe » (30).

Seule la première peut mériter, selon Renan, le nom de poésie. Pour lui, en effet, cette notion ne dépend pas d'une « forme spéciale de style ou de rythme », elle est avant tout « l'expression vive des sentiments de l'âme », il faut qu'on y sente « la vibration particulière de certains sentiments », « un degré supérieur d'exaltation », « quelque chose qui... mette au bord de l'abîme » (31). On ne saurait trop mettre en relief l'importance des conceptions que l'on vient d'exposer, car il est nécessaire de s'y référer afin d'interpréter correctement non seulement ce que Renan dit de ses compatriotes, mais encore des Celtes en général.

C'est seulement à partir de 1845-1846 que Renan prend une conscience nette du fait que ses compatriotes bretons appartiennent à la communauté celtique. Assurément, il a déjà observé d'étroites ressemblances entre le breton et d'autres idiomes celtiques, mais il semble n'en avoir tiré aucune conclusion particulière sur les liens des peuples qui parlent ces langues (32). Mais à la Sorbonne le cours d'Ozanam va lui faire connaître un monde qu'il a jusqu'alors ignoré, celui des anciens Celtes. Il convient toutefois de signaler dès à présent qu'Ozanam n'est pas spécialiste des études celtiques et peut donc posséder dans ce domaine ce des connaissances de seconde main. Du reste, les études celtiques n'existent

(27) HERDER : *Auszug aus einem Briefwechsel über Ossian und die Lieder alter Völker*, vol. V, pp. 164-170 ; *Über die Wirkung der Dichtkunst auf die Sitten der Völker in alten und neuen Zeiten*, vol. VIII, pp. 338-340 ; *Volkslieder*, vol. XXV, pp. 313-314 ; *Alle Volkslieder*, vol. XXV, pp. 81-82, 85 (*Œuvres complètes*, éd. Suphan).

(28) W. GRIMM : « Axel Thorsens og skjøn Valborg udg af Nyerup », vol. II, p. 10 ; « Über die Entstehung der altdeutschen Poesie und ihr Verhältnis zu den Nordischen », vol. I, pp. 98-108 (*Kleinere Schriften*, 4 vol., Berlin, 1881-1887) ; J. GRIMM : « Von übereinstimmung der alten sagen », vol. IV, p. 10, note 4 (*Kleinere Schriften*, 5 vol., Berlin, 1864-1871) ; F. OZANAM : article sur Fauriel, in *Œuvres complètes*, vol. VIII, pp. 124-128, 143 (Paris, 1873-1891).

(29) *Cahiers de jeunesse*, pp. 121-127, 133, 139, et al.

(30) *Ibid.*, p. 117.

(31) Texte cité par Mariette Soman : « Renan et l'idée de poésie d'après un document inédit », *Revue des cours et conférences*, vol. XXI, II, pp. 292-295 ; *Cahiers de jeunesse*, p. 327.

(32) Bibliothèque nationale. Manuscrit N. A. F. 11474, feuillet 107.

à cette époque qu'à l'état embryonnaire (33). L'image des Celtes que ce professeur présente à Renan risque donc de ne pas être en tout point conforme à la réalité historique. Des documents restés inédits fournissent sur ce sujet de précieuses indications : ce sont les notes prises par Renan lui-même au cours d'Ozanam, notes qui éclairent d'un jour nouveau nombre de remarques et jugements contenus dans les *Cahiers de jeunesse* (34). Ce cours a pour sujet *L'histoire littéraire de l'Angleterre*, mais il ne porte que sur la période celtique et saxonne (35). Ozanam ne se limite d'ailleurs pas à l'étude de la littérature. Il s'intéresse également aux événements historiques, aux coutumes, aux traditions et aux mœurs des anciennes populations des îles britanniques, et consacre la plus grande partie de ses leçons aux anciens Celtes, Gallois ou Irlandais. Entre autres caractéristiques de ces peuples, il met en valeur la hardiesse de l'imagination portée au surnaturel, la prédisposition au christianisme, la facilité de leur conversion en dépit d'un attachement tenace à leurs traditions, la vie austère, mais pacifique et douce des cénobites irlandais, leur désir de savoir et de transmettre leur science à autrui. Tels sont les traits essentiels que retient Renan de cet enseignement.

Chez les anciens Celtes, Renan note avec un intérêt tout particulier les éléments qui lui paraissent authentiquement populaires, les phénomènes qui, croit-il, sont le produit spontané d'un instinct primitif de l'humanité. Ainsi la vénération des Irlandais pour saint Patrice n'est, aux yeux de Renan, qu'une forme de l'attachement traditionnel du peuple pour ses vieux pères, saints ou rois : les fondateurs mythiques de la cité, à Rome, ou, en France, les anciens souverains (Clovis, Charlemagne) et les premiers saints du pays (saint Eloi, saint Rémi) (36). Des récits légendaires ayant trait à ces personnages, Renan ne sépare pas les poèmes, les contes miraculeux, les imaginations mythologiques, les superstitions même qu'Ozanam lui révèle chez les anciens Irlandais. Selon lui, ces créations populaires constituent la véritable littérature de l'Irlande médiévale. Les étroites ressemblances qu'Ozanam lui signale entre la légende de saint Brandan et les épopées d'Homère confirment pour Renan la validité de ces vues : « Tout cela également mythique, fables primitives de même couleur, sauf la différence de climat (37). Aussi Renan attribue-t-il aux Irlandais du moyen âge les qualités distinctives du primitif. Il reconnaît également ces traits dans la littérature des bardes gallois et dans les légendes arthuriennes. Pour lui ces œuvres incarnent, au même titre que les poèmes homériques, les cantiques bibliques, les chansons de geste ou les épopées indiennes, l'idéal des peuples qui les ont créées, le « Dieu qu'ils se sont faits à leur guise, sur leur idée » (38).

Cependant, Renan ne tarde pas à s'apercevoir que les anciens Irlandais et les Bretons qu'il a connus possèdent d'identiques légendes, partagent les mêmes traditions, vénèrent les mêmes saints et tirent de leur imagination des inventions semblables. Entre les légendes bretonnes et celles de l'Irlande, il observe des rapports singuliers :

(33) V. TOURNEUR, *Esquisse d'une histoire des études celtiques*, pp. 80-91.
 (34) Bibliothèque nationale. Manuscrit N. A. F. 11481, feuillets 251-289.
 (35) *Ibid.*, feuillet 252.
 (36) *Cahiers de jeunesse*, pp. 183, 251.
 (37) *Ibid.*, pp. 170-171.
 (38) *Ibid.*, pp. 124-126, 133, 168-169.

« La ville d'Ys ensevelie, les clochers à la surface, les îles préservées de serpents (le Saint-Maudé), tout cela se retrouve de part et d'autre. Ajoutez un tour analogue de fiction... L'enfer de ce prédicateur de Saint-Nicolas qui le comparait à une chaudière où le sang, les os, etc., faisaient le bouillon, se retrouve presque littéralement dans les poèmes irlandais de voyages à l'autre vie. Ajoutez encore la communauté de saints, Saint Patrice fort honoré en Bretagne, etc., et la ressemblance du caractère. Saint Brandan aussi fort populaire en Bretagne » (39).

Ce sont là, pour Renan, des motifs d'intérêt puissants et nouveaux. Les vieux récits irlandais ne lui fournissent pas seulement la matière de considérations historiques ou psychologiques sur l'évolution de l'humanité, ils touchent son cœur par ce qui, en eux, est proche de lui. Assurément, Renan a un sentiment très net des défauts de ces œuvres, mais il reste indifférent aux imperfections de la forme (40). En effet, ces vieilles légendes ont sur lui un étrange pouvoir, elles réveillent en lui la nostalgie de son pays natal. Le récit des aventures de saint Brandan lui rappelle les états d'âme que lui inspirèrent les côtes trégorroises :

« Ces moines blancs, cette terre de promesse, ce voyage après l'autre monde, ah ! mon Dieu ! que cela me transporte ! Je pense à ma belle mer de Bretagne, à mes rochers de Bréhat, et j'ai presque envie de pleurer. Ah ! que je conçois bien que ces lieux aient inspiré ces conceptions vagues, tristes, contemplatives, pleines d'espérance pour l'avenir d'au-delà. La mer produit cet effet, on se demande : Qu'y a-t-il là-bas ? » (41).

Si les lieux où vivaient les Irlandais ont joué un rôle de premier plan dans la genèse de leurs créations littéraires, ils ont dû exercer une action tout aussi puissante sur leur esprit et sur leur caractère. Devant l'étendue marine, songe Renan, l'homme s'interroge : « Que supposer là-bas, ces brouillards, incertitudes ; on rêvait, on se hasardait » (42). Le paysage favorise l'essor de l'imagination. C'est ainsi que les moines irlandais et armoricains ont cru à la présence d'îles mystérieuses dans le lointain des océans. Ce sont elles que visita saint Brandan au cours de son périple. En cherchant à pénétrer, par la puissance du rêve, les secrets de l'horizon, les anciens Celtes ont également pensé qu'ils avaient franchi le seuil de l'au-delà, ils ont cru voir les récompenses qui attendent les élus de Dieu et les châtements réservés aux pêcheurs. Dans la légende du purgatoire de saint Patrice comme dans celle du voyage de saint Brandan, Renan discerne la même préoccupation de l'inconnu et de l'idéal :

« J'aime à les voir se préoccuper de ce qui ne se voit pas — qui a vu la justice ? la beauté ? et que faisons-nous que les poursuivre ? — St Brandanaines... [nouvelle (?)] *Odyss[ée]* en ces moines qui vont chercher l'invisible au delà des mers, cherchant paradis terrestre » (43).

Les poèmes arthuriens présentent des caractères analogues : le rêve d'idéal des anciens Bretons s'incarne dans le mythe du Graal de même que, pour les Irlandais, il prend la forme de la terre de promesse (44).

(39) *Ibid.*, pp. 166-167.

(40) *Ibid.*, p. 167.

(41) *Ibid.*, pp. 167-168.

(42) Bibliothèque nationale. Manuscrit N. A. F. 11481, feuillet 263.

(43) *Ibid.*, feuillet 263.

(44) *Cahiers de jeunesse*, p. 259.

Ces récits légendaires, dépourvus d'artifice et de calcul, sont pour Renan l'expression même du peuple qui les a produits (45). Aussi ces visions « vagues, tristes, contemplatives, pleines d'espérance pour l'avenir d'au-delà » sont-elles, à ses yeux, l'image même de l'âme celtique. Renan ne semble point soupçonner que les bases sur lesquelles il fonde ses conclusions puissent présenter quelque fragilité. Que les œuvres dont il parle soient d'origine celtique, nul ne le conteste. Seulement la légende du *Purgatoire de saint Patrice* telle qu'elle nous est parvenue fut rédigée d'abord au XII^e siècle par un moine anglais de l'abbaye de Saltry. Il est impossible de savoir dans quelle mesure cette version, qui donna lieu ensuite à une foule de traductions, d'adaptations et d'imitations, peut être considérée comme une œuvre celtique (46). Renan ne connut pas non plus la version irlandaise de la *Navigatio S. Brendani*. Ozanam utilisait, en effet, pour son cours, les textes français et latin publiés par Achille Jubinal en 1836, *La légende latine de saint Brandainés avec une traduction inédite en prose et en poésie romanes*. L'on pourrait donc objecter que ces adaptations latines ou françaises ne sont pas plus celtiques que le *Cid* de Corneille n'appartient à la littérature espagnole. Elles correspondent cependant assez fidèlement aux manuscrits irlandais les plus anciens pour que les assertions de Renan n'en soient pas faussées à l'excès (47).

Ozanam attire aussi l'attention de son élève sur le rôle joué par le christianisme dans le développement spirituel et moral des peuples celtiques. Les missionnaires chrétiens venus pour les évangéliser se heurtèrent bien à « la mauvaise volonté des bardes, des guerriers, des prêtres, des hommes durs de l'ancien système qui réagissent vivement contre ces chanteurs de psaumes doux et humbles », mais ils ne rencontrèrent point de persécution (48). La nouvelle religion transforme ces êtres rudes. Dans les colloques de Merlin et de saint Columba, dans les dialogues de saint Patrice et d'Ossian, Renan voit, avec Ozanam, la marque de cette métamorphose. Cette facilité à adopter le culte nouveau est pour eux le signe de l'esprit de douceur et de sérieux qui constitue, aux yeux de Renan, un trait essentiel de l'âme celtique. De même, il découvre, dans le monachisme irlandais, l'idéal de vie qui correspond le mieux aux aspirations celtiques. Le christianisme, écrit-il, y « jette une teinte poétique et douce, mœurs monacales, regard pur vers en haut, et un matérialisme tout spirituel » (50). Renan songe apparemment, en rédigeant ces notes, à la légende de saint Brandan. Au cours de son périple, le saint et ses compagnons abordent dans une île où se trouve un monastère élevé au temps de saint Patrice. La vie de ses occupants est décrite en ces termes :

« Nulle infirmité du corps, le pain apporté du ciel, les cierges s'allument d'eux-mêmes... Magnificence (?) de ce silence, règle, liberté, intelligence, calme, ne vieillissent plus, car ce qui fait vieillir, travaux et plaisir. Image idéale du monachisme au milieu l'Océan » (51).

(45) *Ibid.*, p. 133.

(46) G. DORVILLE : *Lonis Ennius ou le purgatoire de Saint Patrice*, pp. 7-36.

(47) G. PLUMMER : « Some new light on the Brendan Legend », *Zeitschrift für Celtische Philologie*, vol. V, pp. 129, 135-136.

(48) *Cahiers de jeunesse*, p. 145.

(49) Bibliothèque nationale. Manuscrit N. A. F. 11481, feuillets 255, 259-261 ; *Cahiers de jeunesse*, p. 170.

(50) *Cahiers de jeunesse*, p. 170.

(51) Bibliothèque nationale. Manuscrit N. A. F. 11481, feuillet 264.

Dans l'esprit d'Ozanam, la substance de son cours devait entrer dans un ouvrage d'ensemble sur l'histoire de la civilisation en Europe aux temps barbares depuis la décadence latine jusqu'au XVIII^e siècle (52). L'un de ses buts était de mettre en valeur l'action civilisatrice de la race celtique. C'est elle qui, selon lui, a recueilli l'héritage du monde antique et l'a transmis à la civilisation médiévale. Une large part de ses leçons est consacrée à la défense de cette thèse. L'enseignement dans les monastères irlandais, déclara-t-il, correspondait à celui des écoles romaines du Bas-Empire. Entre le XI^e et le XII^e siècles, l'Irlande devint un foyer de vie intellectuelle intense, et les moines irlandais se firent les îles britanniques (53). Les Celtes apparaissent ainsi à Renan comme un devoir de répandre leur science sur le continent aussi bien que dans un peuple ami des travaux de l'esprit et dévoué à la cause de la science et de la civilisation.

La force des réactions de Renan devant la révélation celtique que lui apporte Ozanam n'est pas sans causer quelque surprise. Pourquoi les légendes de saint Brandan et de saint Patrice ou la lecture d'un hymne au monastère irlandais de Bangor excitent-elles en lui de véritables transports d'enthousiasme ? C'est que les moines irlandais représentent pour lui la réalisation d'un rêve cher. Caractère, préoccupations, mode de vie, tout en eux lui semble correspondre à ses propres aspirations. Dès 1842, Renan a réfléchi sur son avenir :

« Une vie retirée, libre, indépendante des volontés ou caprices d'un autre, utile toutefois, en un mot une vie d'études et de travail, tel est depuis longtemps mon but et mon désir » (54).

Le sacerdoce lui paraît d'abord la seule carrière compatible avec ses souhaits. Lorsqu'il perd la foi, c'est dans l'Université qu'il espère mener une vie consacrée à l'étude et à la pensée. Renan n'a que mépris pour les hommes utilitaires et grossiers, sans autre culte que l'intérêt matériel, et qui ne voient dans l'activité de l'esprit que les avantages pratiques qu'ils en peuvent retirer. Longue est la liste des vertus qu'il oppose à la vulgarité mesquine ou prosaïque, au scepticisme frivole. Il y joint les qualités qui excitent son admiration pour les peuples primitifs : le manque de platitude et de sécheresse, l'enthousiasme, le sens du poétique. Enfin, il voudrait consacrer sa vie entière au service de l'idéal (55). Or Renan est persuadé que les anciens moines celtiques avaient découvert le secret de cette vie qui seule peut satisfaire à la fois les besoins de son esprit et les aspirations de sa sensibilité. Ces humbles chanteurs de psaumes ont mené dans leurs monastères une existence calme, simple et pure, toute soumise au divin (56). Leur sentiment de poétique s'est manifesté en des œuvres telles que la légende de saint Brandan, tandis que leurs études philologiques ou leurs travaux sur l'antiquité prouvent qu'ils savaient aussi se dévouer à la cause de la science. Par leur sens moral, leur insouciance de tout ce qui tient à la terre, leur dédain des avantages matériels, leur goût de la poésie et leur amour des travaux de l'esprit, ils ont incarné le type de la perfection humaine rêvé par Renan. Il apparaît donc que Renan, en 1846, tend à se faire des Celtes une image

(52) Préface aux *Œuvres complètes* d'Ozanam (Paris, 1873-1891), vol. I, pp. 4-5, 33-34.

(53) Bibliothèque nationale. Manuscrit N. A. F. 11481, feuillets 265-275.

(54) *Lettres intimes*, p. 99.

(55) *Cahiers de jeunesse*, pp. 128-129, 141-142, 239, 335, 343.

(56) *Ibid.*, pp. 145, 170.

idéalisée. Il semble oublier le bon sens, l'esprit positif et modéré, la sagesse pratique, la médiocrité parfois étroite et mesquine qu'il a observés chez ses compatriotes. Outre l'enseignement d'Ozanam qui, dans l'ensemble, insiste surtout sur les vertus des chrétiens celtiques, de nombreux facteurs contribuent à voiler, aux yeux de Renan, le côté rude, grossier ou médiocre des Celtes : les nostalgiques souvenirs de son enfance, les aspirations de sa sensibilité, sa conception romantique du spontané, sa mystique du primitif, autant d'écrans qui s'interposent entre lui et la réalité. La manière dont Renan se représente les peuples celtiques ne dépend pas moins étroitement des circonstances dans lesquelles il apprend à les connaître que de son passé breton et de sa propre personnalité. L'intérêt qu'il leur porte est soutenu par de puissants motifs intimes : Celte lui-même, Renan semble entraîné, inconsciemment peut-être, à ne voir dans les Celtes que ce qui correspond à son propre idéal humain. Mais le type du Celte qu'il a cru ainsi découvrir risque de ne pas coïncider en tout point avec la réalité. Certaines confidences de Renan incitent du reste à se méfier de la façon dont il cherche à saisir l'esprit d'un peuple. Il convient toutefois de répéter que Renan, à l'époque considérée, ne cherche nullement à faire une étude en forme de la psychologie ou de la culture des peuples celtiques. S'il a observé des ressemblances entre les légendes et traditions des anciens Irlandais et celles des Bretons de son temps. Il n'en conclut pas que tous les traits des uns doivent exister chez les autres. Mais lorsqu'il voudra, dans « *La poésie des races celtiques* », analyser cette mythique entité qu'est l'âme celtique, saura-t-il réprimer les exigences de sa sensibilité, libérer son esprit de ses premières impressions et se placer au point de vue strictement scientifique qu'il aura lui-même exigé de l'érudit ? (57). L'étude qui précède ne se proposait pas d'apporter une réponse à cette question : nous croyons cependant qu'elle jette quelque lumière sur les dangers qui guettaient Renan dans une entreprise de cet ordre.

René GALAND,
Wellesley College.

(57) *L'Avenir de la Science, Œuvres complètes*, éd. Psichari, vol. III, pp. 896-897.

PHARMACIENS BRETONS

La médecine et la pharmacie populaire ont été fréquemment mais fragmentairement étudiées en Bretagne.

L'origine de la pharmacie bretonne est très lointaine ; la pharmacopée populaire abonde en recettes et formules de toutes sortes, connues depuis longtemps et dont le fond ne peut pas toujours être qualifié d'entièrement breton.

Naturellement des recettes ont été rapportées aux druides dans certains cas ; s'il est connu que plusieurs simples ont été utilisés par ceux-ci, il n'en est pas moins vrai que les listes qui ont été publiées par divers auteurs sont dues à Pline l'Ancien, et nous ne savons rien de plus.

Il est vraisemblable qu'au moyen âge les monastères ont été des lieux de conservation des doctrines médicales et scientifiques, même lointaines ; si les influences orientales se font sentir dans l'architecture de cette époque, le reste, bien qu'il ne demeure que peu de choses, devrait suivre.

En fait, nous ne connaissons l'existence d'apothicaires en Bretagne que depuis la fin du XVI^e siècle, les archives ayant retenu le nom d'un Kervella, apothicaire à Nantes en 1532. Mais à partir de cette époque nous voyons les Corporations bretonnes naître successivement, d'abord avec timidité, puis en cadence accélérée : Rennes 1598, St-Malo 1599 ; puis Fougères 1627, St-Brieuc 1645, Nantes 1672, Ploërmel, 1678, Vannes 1682, Morlaix 1695. A nouveau en 1683, Rennes demande une confirmation, il en est de même en 1732 pour Vannes. Enfin Brest se décide en 1785. Les corporations d'Hennebont et de Pont-l'Abbé ont disparu assez rapidement sans doute après leur fondation ; nous n'en trouvons que des traces éparées ou des mentions.

Dans les Statuts de ces corporations il convient de noter des parentés, mais celles-ci sont à répartir entre deux tendances ; en face de la tendance du Nord de la Bretagne où la parenté avec les Statuts de Paris est évidente, nous trouvons la tendance du Sud de la Bretagne qui a pour origine les Statuts de Nantes. Il semble bien à la lecture, que tous ces statuts, inspirés à l'origine par ceux de Paris se soient différenciés en fonction des besoins du moment où ils ont été adoptés, à mesure que leur nécessité se faisait sentir d'Est en Ouest. La plupart d'entre eux ont été publiés par les membres de la *Société d'Histoire de la Pharmacie*.

On peut se demander quelle était la répartition des apothicaires sur le territoire de la province : à l'origine, elle est sporadique, à part les villes qui comportent une dizaine d'apothicaires tout au plus, la plupart du temps les sièges des diverses sénéchaussées possèdent à peine un ou

deux apothicaires pour assurer la distribution des drogues à la population. Au total quatre ou cinq agglomérations de nos actuels départements sont pourvues ; il n'y a que très rarement des apothicaires dans les campagnes. Pour toute la Bretagne, du XVI^e au XIX^e siècle, la liste complète des apothicaires ne doit pas excéder 300 unités, pour une population dense pour l'époque. Il faut en chercher les raisons dans la dispersion de la population et dans son faible pouvoir d'achat, les listes d'indigents sont désespérément longues dans chaque commune.

Quelle est l'origine de ces apothicaires ? Le plus souvent il ne s'agit pas de Bretons. Le développement des côtes favorisait l'accès par la mer et des praticiens étrangers à la province n'hésitaient pas à s'installer au hasard des circonstances ; plusieurs d'entre eux avaient été garçons apothicaires des vaisseaux du Roi ou des vaisseaux de commerce ; une fois débarqués ils se faisaient recevoir régulièrement et se naturalisaient très vite. A Lorient et à Vannes on trouve des Auvergnats, à Carhaix un Poitevin, à Quimper des Versaillais (les Fatou), un Toulousain (Antoine Bonnemaison stagiaire à Rennes, marié à Nantes). Les apothicaires brestoises sont apparentés à ceux de Rochefort et de Toulon ; de véritables dynasties vont ainsi d'un port militaire à un autre, les annuaires modernes peuvent encore établir des filiations de ce genre.

La condition sociale des apothicaires est variable. Dans les grandes villes, là où il y a une population dense et où ils sont en nombre, les apothicaires occupent un rang important, ils ont réussi à acquérir une aisance assez large et sont mêlés à toutes les entreprises financières du moment ; armements de navires, spéculations ne leur sont pas inconnus ; les alliances qu'ils ont contractées leur ont permis de s'intégrer à la bourgeoisie du pays et d'y figurer très honorablement ; ils ne se mêlent pas à la petite noblesse, bien qu'ils participent à la folie nobiliaire en faisant suivre leurs noms de ceux de leurs terres. Leurs alliances avec les nobles sont rares, elles sont plus fréquentes avec les médecins et les chirurgiens.

Dans les campagnes ou les petites localités la situation est bien différente, l'apothicaire ne peut vivre que difficilement, il doit lutter contre les empiriques, les épiciers et les religieuses, et à St-Pol, Quimper ou Vannes même ils n'ont guère que le titre d'apothicaire pour les différencier des boutiquiers ou des marchands voisins ; cette situation ne sera pas étrangère à leur attitude pendant la révolution.

Étant bourgeois et physiciens, donc souvent en relation avec les cercles philosophiques, commerçants, donc suivant de très près leurs intérêts matériels, les apothicaires de Bretagne, avec un acharnement facile à comprendre, vont, sous le couvert de leurs idées philosophiques servir leurs intérêts matériels et la saisie par certains d'entre eux des pharmacies hospitalières de plusieurs congrégations ne sera pas due au hasard ; c'était une grande victoire des corporations des apothicaires après plus de 300 ans de luttes et de tracasseries réciproques.

Brest, Quimper, Lorient, Morlaix, Vannes, Nantes, Pontivy, Rennes ont eu à leur tête ou dans les conseils de leurs administrations municipales des apothicaires qui savaient ce qu'ils voulaient.

La légitimité des droits des apothicaires fut reconnue par une transformation ; en effet, l'apothicaire disparut après avoir brûlé des lettres de maîtrise devant l'arbre de la Liberté (ce qui nous en explique la rareté dans les dépôts d'archives), et il fut transformé en pharmacien.

Cet engouement fut suivi de désillusions et les pharmaciens, souvent à leur corps défendant, surtout sous la Terreur, firent partie de nombreux Comités. A Lorient le Club est présidé par l'un d'eux, Mouquet ; il faut ajouter aussi que la levée en masse a accru l'importance du pharmacien, le nombre imposant d'hôpitaux que l'on a dû équiper, les nécessités de la fabrication du salpêtre, ont donné au pharmacien l'importance et la considération qu'il recherchait depuis longtemps, excellente occasion pour lui de se démettre de fonctions politiques trop voyantes en endossant l'uniforme.

Le nombre de pharmaciens incorporés est, en effet imposant. Recrutés dans toute la France, beaucoup se plairont en Bretagne et démobilisés des armées de Vendée, des Côtes de l'Océan, ou de St-Domingue, ils s'établiront et feront souche dans notre pays.

Parmi les pharmaciens préposés à la fabrication du salpêtre, le plus célèbre fut Eflam Le Maout dont le D^r Lejeune a raconté ici même la carrière agitée, mais il eut des émules comme Antoine Bonnemaison à Quimper. A Brest, l'aide apportée par les pharmaciens civils aux pharmaciens militaires Gesnoux, Thameur et Baunach était loin d'être négligeable.

Par ailleurs les essais chimiques, embryons d'analyses, sont nombreux, nous en avons des compte rendus, il s'agit des eaux, du tabac, du savon, de l'huile, des alcools.

L'Empire vit la réorganisation du corps pharmaceutique, il semble que durant cette époque les pharmaciens aient évolué vers leur condition actuelle grâce à la charte de la pharmacie qu'est la loi du 21 germinal an XI (11 avril 1803) qui n'a été abrogée que de nos jours.

Désormais la pharmacie moderne est née, progressivement les études vont s'imposer. En Bretagne il subsistera cependant une originalité : l'école de Médecine et de Pharmacie navale de Brest. La collaboration constante des pharmaciens civils et militaires, le matériel d'études accumulé par les navires revenant de campagnes lointaines, vont susciter une lignée de scientifiques dont plusieurs font encore autorité dans la matière ; ce sont des botanistes comme Théophile Bonnemaison, Ferrary, les frères Crouan, Cuzent, Coutance, Desfontaines, Charles Le Maout, précurseur de la météorologie ; Bavay, zoologiste. Enfin nous pouvons citer de nombreux archéologues et historiens comme Jarno, Bourassin, Colet-Duseigneur.

Parallèlement le nombre des pharmaciens s'accroît et les quelques dizaines que l'on trouve au XVIII^e siècle en Bretagne vont passer dans le département du Finistère de 19 en 1805 à 35 en 1840, 43 en 1875, 55 en 1887. Le développement de l'instruction dans cette région y est pour beaucoup. Les autres départements suivront, d'autant plus que la création des Ecoles de Pharmacie de Rennes et de Nantes va assurer la formation des étudiants, sans les dispenser, même de nos jours d'un séjour dans une faculté, hors de la région.

A. H. DIZERBO.

Un "Cornishman" en Bretagne, en 1818 et la vie de collège à Saint-Pol-de-Léon sous la Restauration

On trouvera ci-dessous la traduction de deux curieux documents dont les originaux furent écrits en anglais et qui intéressent particulièrement Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, son collège et Brest, tels que les ont vus en 1818 des Cornouaillais d'Outre-Manche.

Le premier consiste en un « Journal » (*diary*) écrit au jour le jour par un personnage nommé Richard Edmonds, depuis le moment de son embarquement à Penzance, l'un des principaux ports de la côte méridionale du Cornwall (Cornouaille britannique), jusqu'à son retour au pays après un voyage échelonné entre le vendredi 14 août 1818 et le lundi 23 du même mois. Le motif du voyage était, pour cet Edmonds, accompagné de trois fils, d'en placer deux au Collège de Saint-Pol, fréquenté à l'époque par plusieurs élèves de langue anglaise auxquels leurs parents désiraient donner une formation scolaire française.

Le second document consiste en une lettre écrite par l'un des fils du même Edmonds au *Morning Chronicle* de Londres, et publiée par ce quotidien dans son numéro du 12 juillet 1830. Elle a précisément trait au séjour dans l'établissement saintpolitain d'un de ces jeunes Britanniques, et complète sur un certain point le « journal » du père.

Malgré sa concision, ce dernier est plein d'observations et de détails intéressants sur la partie du pays de Léon et les localités qu'il fut donné à son auteur de visiter pendant son court voyage en Basse-Bretagne. Quant à la lettre rédigée douze années plus tard par le fils de celui-ci, on verra qu'elle jette un jour insoupçonné sur la vie et l'état d'esprit des élèves dans le collège d'une petite ville bretonne.

Il ne s'agit pas de documents entièrement inédits, puisqu'ils ont déjà fait l'objet d'une publication dans un gros ouvrage intitulé *Collectanea Cornubiensia*, « a Collection of Biographical and Topographical notes relating to the County of Cornwall », by George Clement Boase (*Nether-ton et Worth*, Truro, 1890), où ils occupent l'un à la suite de l'autre, les colonnes 1568 à 1578, sous le titre : *France and the College at St. Pol de Leon*. Mais l'extrême rareté de ce recueil tiré à 130 exemplaires seulement, jointe au fait qu'il est complètement inconnu dans notre pays

et n'a jamais été traduit en français, permet de présenter comme une nouveauté aux lecteurs bretons les chapitres extraits ici à leur intention.

J'en ai obtenu copie grâce à l'obligeance de M. Ashley Rowe, rédacteur au journal *West Briton*, de Truro, venu à Quimper en 1951 à l'occasion du Congrès Celtique qui se tint dans cette ville. Mon aimable confrère a bien voulu m'aider, pour ce qui concerne les annotations relatives aux personnages d'origine insulaire mentionnés dans le « Journal » de Richard Edmonds, en me communiquant tout ce qu'il lui a été possible de glaner à leur sujet dans les archives locales. Pour les détails concernant Saint-Pol et Roscoff, j'ai procédé à des recherches sur place et utilisé divers ouvrages imprimés qui seront cités en leurs temps et lieu, ainsi que les Mémoires manuscrits de M. de Miollis.

F. G.

I

LE JOURNAL DE RICHARD EDMONDS (A Father's Account)

NOTE PRELIMINAIRE. — L'auteur de ce journal naquit en 1774, à *Saint-Buryan*, paroisse située à quelques milles au S.-O. de Penzance (1), vers la pointe extrême de la Cornouaille britannique. Après des études de droit, il fut agréé en 1796 comme *attorney*, charge correspondant à celle d'avoué en France. Deux ans plus tard, alors que les côtes anglaises étaient en état d'alerte, on le trouve promu lieutenant aux Fusiliers de la baie du Mont Saint-Michel de Penzance. Notaire public et secrétaire de mairie à Marazion (2), de 1805 à 1860. Décédé cette dernière année à Penzance.

EN MER

Vendredi 14 août 1818.

Immédiatement après minuit nous avons mis à la voile pour Roscoff à bord du Bristol Packet (Capitaine Richards).

Passagers : R. Edmonds, père, 42 ans (1) ; R. Edmonds, fils, 17 ans (II) ; H. Penneck, fils (III) ; Fras Broad (IV) ; Thomas Broad, fils (V) ; Thomas Coulson, fils de H. Coulson (VI) ; Nath. Coulson, fils de Thomas Coulson (VII) ; Jas Beckerley (VIII) ; William Mathews (IX).

Elèves pour Saint-Pol-de-Léon :

Chas W. Boase (1) ; John B. Broad (2) ; T. R. Edmonds, 15 ans (3) ; Geo Edmonds, 13 ans (4) ; John Coulson (5) ; John Pender Davy, 19 ans (6) ; Daniel Bamfield, de Saint-Ives (7).

Double le cap Lizard à 10 h. ce matin ; à 8 h. du soir nous

(1) Le nom de *St-Buryan* (formes ancennes : *Berrion*, *Berrian*, *Beriana*) est, sans aucun doute, à rapprocher de celui de *Berrien*, en Cornouaille bretonne.

(2) *Marazion*, localité située à l'O. de Penzance, sur la côte de *Mount's Bay* (Mont Saint-Michel de Penzance).

sonnes à cinq lieues au large de Lizard (a) ; le vent est devenu bon et nous avons hissé notre voile carrée.

◇ ◇ ◇

NOTES SUR LES PERSONNES CITÉES (PASSAGERS)

- I. (Richard) EDMONDS, père, V. plus haut, *Note préliminaire*.
- II. Richard EDMONDS, fils. Né à Penzance le 13 septembre 1801. Devint *attorney* dans sa ville natale, puis à Redruth, ville située à 16 milles à l'E. N. E. de Penzance, et à Plymouth, où il mourut en 1866. Membre de plusieurs sociétés savantes, spécialiste en météorologie aussi bien qu'en archéologie, on lui doit des études sur les orages et les tremblements de terre. Il a également composé des hymnes religieux.
- III. Henry PENNECK. Fils d'autre Henry P., né en 1800 à Penzance. Étudia à l'Université de Cambridge ; bachelier en 1827, maître-ès-arts en 1830 ; ordonné en 1840, ne fut pourvu d'aucune charge ecclésiastique.
- Dès le XVIII^e siècle on note l'existence d'un Penneck à Breage (à quelques milles à l'E. de Marazion). Ce personnage, fervent royaliste, quitta la Grande-Bretagne après la défaite de Charles I^{er} et passa en France. Son fils John, né en 1633, retourna dans l'île avec Charles II et se fixa à Gulval, paroisse toute proche de Penzance. Le père du jeune passager mentionné par Edmonds, né en 1762, fut chirurgien dans cette dernière ville et en devint le maire de 1817 à 1826.
- On ne manque pas d'être frappé par la similitude du nom de ce « cornique » et du patronyme Penneck répandu en Basse-Bretagne, et particulièrement dans le Finistère, où il était représenté en 1932 par 378 inscrits sur les listes électorales, avec densités homonymiques plus marquées à Brest (25), Moëlan (24), Ouessant (23), Clohars-Carnoët (16), Plouhinec (13), Plogonnec (10), parmi les 93 communes bretonnes et cornouaillaises dans lesquelles on peut le relever. Jusqu'à preuve du contraire, je ne pense pas que Penneck soit un nom « autochtone » en Cornwall, où sa graphie devrait être Pennoek ou Pednack. Il est plus vraisemblable que les Penneck de Cornouaille anglaise étaient d'origine armoricaine, car leur nom semble n'avoir été représenté que par une seule famille. Et l'on doit se souvenir que les relations commerciales ont été très suivies entre les deux pays jusqu'au début du XIX^e siècle. Un riche marchand breton du nom de Penneck a fort bien pu se fixer vers la fin du moyen âge à Breage, localité côtière, et y faire souche.
- IV - V. François BROAD et Thomas BROAD. Appartenaient à une famille de marchands de toile et de drap installée à Penzance.
- VI. Thomas COULSON. Celui-ci devait devenir maire de Penzance en 1856.
- VII. Nathaniel COULSON, fils du précédent, et frère de John C. cité parmi les élèves pour St-Pol.
- VIII. James (Gwavas) (3) BECKERLEY. Était à cette époque contrôleur-adjoint des mines d'étain du Cornwall depuis 1803. Fut nommé contrôleur en 1834.
- IX. William (Davies) MATHEWS, né en 1798, fils de John, constructeur de navires, et d'une Galloise qu'il avait épousée à Neath (Carmarthenshire) ; agent de la célèbre compagnie d'assurances maritime Lloyd, maire de Penzance en 1857, 1861 et 1873. Mourut en 1874.

(a) Le cap Lizard (Lizard Point), bien connu des navigateurs, limite à l'E. la baie du Mont Saint-Michel de Penzance à peu près à la longitude de l'île d'Ouessant. En vingt heures, le *Bristol Packet*, sans doute contraint de louvoyer, n'avait couvert qu'une distance d'un peu plus de 30 milles marins en ligne droite.

(3) Il arrive souvent outre-Manche, que l'un des prénoms donnés à l'état civil soit tout simplement un nom de lieu. *Gwavas* n'est autre que le nom du plan d'eau qui s'étend devant le port de Newlyn (*Gwavas Lake*, à l'*Ordnance Survey Map*) et qui lui-même tire cette désignation d'un *Carn Gwavas* situé sur sa côte S.-E. Je relève dans la même carte un autre *Gwavas*, en pleine terre, à 1 mille 1/2 au nord de Helston.

Un de ses descendants tint plusieurs agences consulaires dans la même ville au début de ce siècle ; un autre se dépensa entre 1940 et 1944 pour assister les pêcheurs bretons venus se réfugier en Cornwall à la suite de l'invasion allemande, et fixés pour la plupart à Newlyn, petit port franc situé à proximité de Penzance.

◇ ◇ ◇

Avec la plupart des personnages ci-dessus nous avons affaire à des « touristes » profitant d'une occasion pour franchir la mer et visiter, aussi rapidement que ce fût, un pays étranger. Les Britanniques furent à cet égard, dès le début du siècle dernier, les véritables initiateurs d'un courant qui, depuis, a pris l'extension que l'on sait. Avant cette époque, il était rare que l'on voyageât uniquement pour son plaisir ou par simple curiosité. Entre 1815 et 1830, et même bien plus près de nous, combien se serait-il trouvé de commerçants ou d'officiers ministériels de Saint-Pol ou de Morlaix pour faire le voyage de Roscoff à Penzance sans but intéressé, voire pour placer leurs fils dans une école d'outre-Manche, si l'occasion leur avait été semblablement offerte ?

◇ ◇ ◇

LES « COLLEGIENS POUR SAINT-POL »

1. Cha(r)le(s) (William) BOASE. Frère aîné de George Clement Boase, l'un des auteurs (avec W. P. Courtney) d'un ouvrage monumental : *Bibliotheca Cornubiensia*, en trois volumes, publié de 1874 à 1882, et qui constitue la somme la plus complète de références dont dispose n'importe quel comté de Grande-Bretagne.
2. John BROAD. Était vraisemblablement le fils de Francis Broad cité parmi les passagers (v. notes IV-V).
3. Thomas (Rowe) EDMONDS. Fils de Richard, auteur du « Journal » ; frère de Richard (II) et du suivant. Né en 1803, se fixa à Londres comme actuaire dans une compagnie d'assurances. Mourut dans cette ville en 1889.
4. George EDMONDS. Frère du précédent. Né en 1805. Devint *attorney* comme son père. On lira plus loin sa lettre au *Morning Chronicle*, relative au séjour qu'il fit au Collège de Saint-Pol. Mourut à Londres en 1869, soit vingt ans avant son aîné.
5. John COULSON. Fils de Thomas (v. plus haut, n. VD).
6. John Pender DAVY. Devait plus tard épouser une sœur de Thomas Coulson et s'apparenter également aux Edmonds et aux Broad.
7. Daniel BAMFIELD. Né à St-Ives, port de pêche sur la baie du même nom, à 8 milles au N. E. de Penzance et à l'entrée du Canal de Bristol. Embrassa la carrière des armes et fut commandant au 56^e régiment d'infanterie indigène, aux Indes. Trouva la mort en 1849 au combat de Chillianwallach, pendant la guerre des Sikhs. La famille ne semble pas d'origine cornwallaise, car on ne trouve pas d'autre mention du nom Bamfield dans les annales du pays.

A ROSCOFF

Samedi 15 août, en mer.

A 2 h. du matin je suis monté sur le pont et y suis resté jusqu'à 4 h. ; dormi ensuite jusqu'à 7 h. Atteint Roscoff (petite ville misérable) (4) à 3 h. après-midi. Les pilotes ont reçu 10 shillings

(4) On peut s'étonner d'une telle appréciation sur Roscoff, dont les maisons à solides façades de granit, et portant le cachet des XVI^e et XVII^e siècles, ont grand caractère. Tout y dénote la large aisance de leurs constructeurs et la prospérité du commerce à l'époque où elles furent bâties.

6 d. pour faire entrer le bateau dans le port, où les frais se montèrent encore à 8 livres 6 sh., ceci bien que le tonnage déclaré du navire ne fût que de 24 tonneaux (5).

Tous les passagers furent malades en mer, à l'exception de moi seul. H. Penneck souffrit particulièrement.

A peine avions-nous doublé la jetée qu'une querelle s'éleva entre un certain M. Ring, de Bristol (a) et les pilotes. Je contribuai à séparer les belligérants et à ramener le calme (7).

Invité avec Fras Broad et William Coulson chez M. et M^{me} Lesquir (b). Cette dernière, qui s'est appelée auparavant Miss Clansie (c), est la sœur de Mrs. John Vigurs (d). Nous primes avec eux un verre de vin.

Ce jour est celui du Pardon à Roscoff (8). Me suis promené sur le Champ de Bataille (9) où se trouvaient assemblées de nombreuses personnes des deux sexes dansant en plein air (10). Les habitants portent des costumes des plus grotesques. Ils sont de forte corpulence.

Me suis rafraîchi à l'Hôtel de Bourbon, tenu par M. Hamilton qui habita Guernesey (e). Il y avait dans l'établissement un bal donné par M. Alexandre de Morlaix (f).

Richard est allé dormir chez Hamilton avec Penneck. Je couche à bord avec Thomas et George.

Dimanche 16 août. Roscoff.

Thos Rowe Edmonds et W. Coulson sont partis pour St-Pol-de-

(5) Le tout se montant à environ 9.000 fr. d'aujourd'hui, les droits de pilotage et d'amarrage pour une barque de tonnage si faible, pouvaient évidemment paraître exagérés aux yeux des gens habitués à suivre les mouvements d'un port d'outre-Manche. En l'an xix l'administrateur de la Marine à Brest (lettre au conseiller d'Etat Cafarelli, préfet maritime à Brest. Archives de l'Inscription Maritime, à Morlaix), proposait d'allouer 1 fr. par tonneau aux pilotes chargés de conduire les bateaux jusqu'au port de Morlaix. Le tarif devait être infiniment plus bas pour les bateaux entrant au port de Roscoff.

(7) Les Roscovites des classes inférieures semblent avoir joué autrefois d'une réputation détestable chez leurs propres compatriotes. Je ne sais où Miorce de Kerlanel a déniché cette « épigramme » reproduite par lui dans une note de la p. 186 de son édition des *Vies des Saints* d'A. Le Grand (Brest, 1837) en l'attribuant à Guill. Quilquer, auteur de *Calloques* français-bretons imprimés au xviii^e s. (cf. A. Le Goaziou, N. R. B., 1949, pp. 191-201, 287 et seq.) :

Goud a rit och unan ar pobl eus a Breiz
A zo pobl divalo, eur pobl anter bleiz,
Ré e anavezan ar buez a Rosco
Ne plichquet dam speret, mignon, quenavezo.

(8) La fête patronale de Roscoff, dont l'église est dédiée à N.-D. de Croaz-Batz, tombe en effet le 15 août. Néanmoins, elle est aujourd'hui moins populaire que le pardon de Sainte-Barbe qui se déroule autour de la chapelle du même nom, dominant à l'E. du port l'entrée de la rade de Morlaix, et qui a lieu le 3^e lundi de juillet.

(9) Personne ne se souvient qu'il y ait eu à Roscoff une place ainsi dénommée. Il se peut que dans l'esprit de l'auteur, qui parle plus loin du « Champ de Bataille » de Brest, devenu en 1919 la place Président-Wilson, ce fut là un nom s'appliquant indistinctement à toutes les places, de ce côté du « Channel ».

(10) Ceci prouve que l'austère Léon n'a pas toujours méprisé les ébats profanes à l'occasion des pardons. Des « Lettres de protection et de sauvegarde » données en 1587 par Henri II à Maurice de Pontantoul, possesseur de la chapelle Sainte-Anne, en Plogoum, font état du droit, le jour du pardon (26 juillet), de commencer après les prédications « au pré et fenter de lad. chapelle, la danse à tous les assistants accoutumée de tout temps y estre faite ». Cf. Association Bretonne, Mémoires, 1891, p. XLVI.

Léon à 8 h. ce matin. J'ai déjeuné chez Hamilton avec Richard, George et le capitaine Ray, de Guernesey (g). Le débarquement de mes malles et leur examen par la douane m'a pris un temps considérable.

Allé avec Richard, Penneck et W. Mathews à l'église de Roscoff où avait lieu une messe. A la fin de l'office, les fidèles sortirent à genoux de l'église en priant pour les morts dans le cimetière (11).

Diné chez Hamilton avec Richard, George, Mrs. Hamilton et ses trois filles, Ring, John et Ch. Boase, H. Penneck, Mathews et Beckerley.

Nous avons payé un franc pour le dîner et autant pour le déjeuner. Goujon (h) a changé pour moi deux guinées à 25 fr. l'une.

NOTES SUR LES PERSONNES CITÉES

a. RING de Bristol. Aucun renseignement.

b. LESQUIR. Il faut lire *Lesquin* ou *Le SQUIN*, et il s'agit probablement d'une faute de composition dans les *Collectanea Cornubiensia*, dont ce texte est lui-même extrait.

Michel-Louis-Marie Le Squin, né à Morlaix en 1746, débuta à Roscoff comme petit commis au service de la maison Clansie (v. plus loin), et ceci dès avant la Révolution. Après que Roscoff eut été détaché de Saint-Pol pour ce constituer en Municipalité autonome, il fut nommé premier procureur de la commune (janvier 1790). Il démissionna en décembre 1791 pour protester contre le peu de cas fait par ses collègues du Conseil de certaines remontrances formulées par lui contre l'abbé Boutin, curé, enclin à prêcher des maximes « contraires à la Constitution ». Un tel zèle ne l'empêchait point d'être arrêté comme suspect en même temps que son Maire Gérard Mége, sur dénonciation du Comité de Surveillance. Détenu successivement à Morlaix et à Brest, il fut acquitté par le tribunal de cette dernière ville le 5 mai 1794, mais ne fut cependant relâché que le 26 décembre suivant, après avoir payé 400 livres pour les frais occasionnés par son arrestation et sa détention.

Elu maire le 3 juillet 1795, et président du canton de St-Pol en février 1793, Le Squin devait sans doute sa situation éminente au fait que son patron W. Clansie s'était réfugié avec ses filles en Angleterre dès la chute de l'ancien régime, en lui confiant la direction de ses affaires. En juillet 1793, l'inventaire de ses marchandises indique qu'il avait en magasin : 14 barriques de sucre, 3.400 veltes de genièvre de Hollande, 10 veltes d'eau-de-vie, 4.000 barils vides, 100 barriques de charbon de terre et 300 livres d'étope.

S'étant rendu outre-Manche en 1802, il y retrouva sans doute son patron et en épousa l'une des filles : Marcelle Clansie, le 4 janvier, à Londres ; il fit régulariser le mariage devant la loi française à Roscoff même, le 19 Fructidor suivant (an X).

De ce mariage naquit, le 14 Floréal an XI, Guillaume, ou William Le Squin, belle figure d'aventurier breton sommairement esquissée par L. Le Guennec dans ses *Vieux Souvenirs Bas-bretons* (cf. pp. 157-160, *Un Robinson roscoffite*). Un naufrage qu'il fit aux Iles Crozet, dans les mers australes, a fait l'objet d'une longue relation dans le *Lycée armoricain* de 1827, pp. 35 à 84, et fut condensée dans le *Magasin Pittoresque* de 1851, pp. 276 et suiv. (v. aussi mon étude dont la fin est restée impubliée, dans *Ouest-France*, édit. Finistère, 26 mars 1952).

c. Les *Clansie* (leur nom est parfois orthographié *Clansy*), d'origine irlandaise, s'installèrent à Roscoff à la fin de l'ancien régime. William C. fut, à

(11) Cette pratique, tombée en désuétude à Roscoff était encore observable il y a trente ans un peu partout, mais elle tend à disparaître depuis que les cimetières ont été éloignés des églises.

cette époque, l'un des plus gros négociants de la place avec les Mége, les Pirel, les Bix, les Foucault, etc.

En 1790 il jugea prudent de repasser la Manche avec sa femme et ses filles et se fixa à Penzance, confiant la direction de ses affaires à son futur gendre Le Squin, qui, malgré les complications internationales, trouvait le moyen d'assurer la liaison entre les deux rives de la Manche.

d. Mrs. Vigurs, fille de William Glansie, et sœur de M^{me} Le Squin, épousa John Vigurs dans les dernières années du xviii^e siècle et continua d'habiter Penzance où sa descendance existe encore, à ma connaissance.

e. Hamilton. Ce Britannique, tenancier de l'Hôtel de Bourbon (probablement rebaptisé ainsi à la Restauration) menait de front l'hôtellerie et la contrebande. Il est question de lui en tant qu'affrèteur dans une lettre de l'Administrateur de la Marine à Morlaix à M. Babron, commissaire principal à Roscoff. Le 21 novembre 1818, c'est-à-dire quelques mois après le passage de R. Edmonds dans son établissement, Hamilton était avisé que le lougre *Petit Guillaume*, dont il avait assuré le chargement, capturé dans les eaux anglaises, se voyait retenu comme bonne prise par les autorités et que l'équipage était retenu prisonnier à Plymouth jusqu'à l'acquittement d'une amende de cent louis par tête !

f. Alexandre. Ce personnage était Julien-Jacques-Alexandre Alexandre, négociant à Morlaix, où la famille est encore honorablement représentée. Né en 1792, il était originaire de Gallign (Orne), fils de Gabriel-Henry Alexandre, négociant, et de Françoise-Angélique Blet, venus quelques années auparavant faire du négoce en Bretagne. Le bal donné par lui en l'Hôtel de Bourbon à Roscoff, le soir du 15 août, précédait son mariage, qui, ainsi que j'ai pu le constater grâce aux registres de l'état civil, avait lieu le lendemain 16 août à quatre heures du matin à la mairie de Morlaix.

A cette heure pour le moins inaccoutumée, il épousait dame Anne-Marie-Armide-Victoire Delange, veuve de Louis-Théophile Le Héricy, fille de feu Joseph-Sigismond Delange, ancien négociant et d'Yvonne Prud'homme d'Argenville.

g. Capitaine Ray, de Guernesey. Aucun renseignement.

h. Je n'ai trouvé dans les archives de Roscoff aucune trace de ce personnage que R. Edmonds semble traiter familièrement et qui n'est point mentionné parmi les passagers du *Bristol Packet*.

(A suivre.)

FR. GOURVIL.

APPENDICE

Les Anglais et le commerce roscovite aux siècles passés

Les seules activités du port de Roscoff en ce qui concerne le trafic avec les îles britanniques consistent aujourd'hui dans les exportations saisonnières d'oignons et de choux-fleurs.

Il est difficile de réaliser ce que furent autrefois ces activités si l'on ne met à contribution des ouvrages ou des documents peu connus ou encore inédits, grâce auxquels on se rend compte que le port léonard a attiré pendant des siècles de nombreux négociants d'Outre-Manche, reçu et armé quantité de bateaux qui, malgré leur faible tonnage, y déchargeaient des marchandises variées et repartaient chargés de vins du Midi, d'alcools, de toiles, de thé, de céréales, de rames de papier, etc.

Un carme du xviii^e siècle, le P. Toussaint de Saint-Luc, surtout connu pour ses *Mémoires sur l'Etat de la Noblesse de Bretagne* (Paris, Vve Prignard et Cl. Prignard, M.DC.LXXXI), a écrit quelque part à propos de Roscoff, que « les petits paysans de trois ans y parlaient trois langues, l'anglois, le françois et le celtique ». (Il y a lieu de noter qu'en 1665, Charles Colbert, conseiller du roy, Maître des requêtes, avait, à la suite

d'une mission effectuée en Bretagne, dans un « Procès verbal de la visite des costes et eveschés » de ce pays, écrit au sujet de Morlaix que dans « lad. ville il s'habituait ordinairement un assez grand nombre de marchands anglois qui font les commissions pour ceux de leur nation. Il en est venu dans les dernières années jusqu'au nombre de six cens (...); lesd. marchands d'Angleterre y envoient leurs enfans dès leur jeunesse pour y apprendre le françois et le breton » (*Biblioth. Nationale*, Manuscrits, vol. 29, fol. qqu). La situation de Roscoff, à défaut de ses ressources hôtelières, devait favoriser des échanges proportionnellement aussi importants à la même époque avec les îles.

Au moment de la Révolution, Cambry, auteur d'un célèbre *Voyage dans le Finistère en 1794* (3 vols. in-8^e, Paris, an VII de la République, réédité par E. Souvestre, Brest, 1836), et par le Chevalier de Fréminville (Brest, 1836), signalait, t. I, p. 117, que « le port de Roscoff étoit devenu l'entrepôt d'un commerce très considérable avec l'anglais ». Mais, précise-t-il, il s'agissait d'un commerce « interlope » de vins, d'eaux-de-vie, de thé introduits en fraude en Angleterre. La station des vaisseaux qui l'assuraient « donnoit du prix aux productions des campagnes environnantes... Depuis la guerre (Cambry aurait dû écrire : la paix) de 1763, une cinquantaine de lougres, de slops (*sic*) et de bateaux de quatre tonneaux et trois hommes d'équipage, jusqu'à soixante tonneaux et trente hommes se rendoient d'Angleterre à Roscoff. Ces voyages se faisoient tous les mois ou tous les quinze jours ; le même bâtiment en a fait quelquefois deux par semaines. C'étoit un objet de quatre millions : les maisons Foucault, Machuloch, Diot, Mége, Bix et Piret (faute d'impression pour Pirel) en étoient les principaux agens. Les eaux-de-vie de vin, de genièvre, qu'on faisoit passer en Angleterre ne se renfermoient pas dans des pièces faciles à confisquer. On les mettoit dans de petits barils de trente à quarante pots qui se fabriquoient à Roscoff : ces barils se lioient par un cordage, et mouillés sur un cable, se jetoient à la mer, à l'approche des côtes. On les déroboit par ce moyen aux yeux des commis des douanes anglaises, on venoit les chercher la nuit quand les visites étoient terminées. »

De son côté, l'*Annuaire du Finistère* pour l'an XII, parlant du commerce qui se faisoit à Roscoff antérieurement à la Révolution, ajoute (p. 72) qu'il étoit « anéanti sans espoir de retour à la paix ». C'étoit méconnaître la traditionnelle hardiesse des spéculateurs anglais, car quelques mois après la restauration des Bourbons, les exportations en contrebande reprirent de plus belle pendant quelques lustres au moins, sous l'impulsion de Britanniques qui n'attendaient que l'occasion de courir les risques inhérents à des affaires de ce genre, grosses de profits en cas de réussite.

Il faut lire à ce sujet les pages si vivantes que Boucher de Perthes, inspecteur principal des Douanes royales à Morlaix, de 1816 à 1818, a consacrées dans sa *Correspondance (Sous dix rois)* aux *Smogleurs* pourchassés non seulement dans les eaux anglaises et dans les eaux internationales, mais jusque dans les parages immédiats du port de Roscoff, par les garde-côtes de Sa Majesté britannique. Ainsi que j'ai pu m'en rendre compte au cours de différents voyages en Cornouaille anglaise, le souvenir des temps héroïques de la contrebande n'est pas encore éteint de l'autre côté de la Manche. On m'y a cité le cas d'un pêcheur de Mouschole, près de Newlyn, qui avait couvert à plusieurs reprises en canot à rames les 110 milles qui séparent ce petit port des quais roscovites, et qui,

sans éveiller de la sorte la méfiance des gabelous de son pays, rapportait à la barbe de ces derniers du rhum, d'autres alcools et produits divers frappés de droits élevés au profit du Trésor.

Se reportant à cette époque, les *Mémoires* inédits de M. de Miollis nous apprennent qu'on voyait à Roscoff « une boucherie anglaise, un ministre protestant, tout ce qui pouvait enfin rappeler la mère patrie ».

La Correspondance du Commissaire de la Marine à Morlaix (M. Gachot) années 1818-1819, donne maintes indications relatives à l'activité du commerce « interlope ». Celui-ci en vint à exiger tellement de bateaux qu'il était difficile de trouver simultanément le nombre requis de patrons brevetés. Les armateurs introduisirent une requête à l'effet d'habiliter en cas de besoin des marins non pourvus du brevet de maître au cabotage à effectuer les traversées. Les représentants de la Marine à Morlaix et à Roscoff appuyèrent cette requête auprès de M. de Fourcroy, à Brest (19 décembre 1818), remontrant que « par le défaut de maîtres, les expéditions ne peuvent être exécutées, et que les négociants se trouvent gênés dans leurs spéculations, dont les résultats sont très avantageux pour le commerce en général ». Leurs instances furent rejetées en haut lieu, et le 4 mars suivant le s^r Prince Allen, sujet américain, chargé des expéditions par plusieurs négociants de la place, se voyait poursuivi devant le Tribunal de Morlaix « pour avoir pris le commandement sans titre légal du lougre *Le Théodore* » et fut condamné à 300 francs d'amende.

Mais les aléas étaient gros en raison de la guerre impitoyable que les douaniers anglais avaient reçu l'ordre de livrer à une fraude prenant des développements épiques. A la même date que dessus, le commissaire de Morlaix signalait à ses supérieurs que le côtre *L'Adèle*, de Roscoff, capitaine Le Mat, « parti pour la côte d'Angleterre avec un chargement d'eau-de-vie, fut chassé le 18 février par le côtre anglais *The Harpy*, étant alors à cinq lieues en vue des côtes ». Il fut rejoint après quatre heures de chasse et conduit à Ilfracombe, dans le canal de Bristol, et ceci bien qu'au moment de la saisie le navire se trouvait à dix lieues de terre. L'équipage fut rapatrié au bout de quelques semaines par un « traversier » anglais, contraint d'abandonner *L'Adèle* et sa précieuse cargaison.

En octobre précédent, une aventure encore plus mortifiante attendait les hommes du lougre *Petit-Guillaume*, affrété par le sieur Hamilton (propriétaire de l'Hôtel de Bourbon). Arraisonné dans les eaux anglaises, celui-ci fut trouvé plein de marchandises prohibées ; l'équipage fut frappé d'une amende de 200 louis par homme (soit 2.000 francs or), somme énorme, qu'aucun ne pouvait naturellement acquitter. Pour obtenir la libération de ces pauvres diables, on dut faire intervenir l'ambassade et les consulats de France en Grande-Bretagne.

Cependant, de simples dilettantes avaient eux aussi découvert Roscoff dans les années 1815-1820 : Lord Harley, fils de Lord Oxford, et Dorothy Silburne, veuve de Sir Thomas, bienfaitrice du clergé français réfugié en Angleterre. Cette dernière avait hébergé dans sa maison de Bloomsbury Mgr de la Marche, dernier évêque de Léon, mort en émigration. Elle bénéficia en récompense d'une pension du roi Louis XVIII. La tombe de cette pieuse lady, décédée en 1820, se voit encore dans l'ancien cimetière entourant l'église paroissiale, auprès de la chapelle-ossuaire de Sainte-Brigitte.

Le réveilleur des morts à Rennes

Sous l'ancien régime, il existait en différentes régions et tout particulièrement à Rennes, une antique coutume qui consistait à faire annoncer par un crieur public, dit le réveilleur des morts, dans les rues, places et carrefours de la ville, les décès qui venaient à se produire dans l'étendue de la commune. Et nous voyons que Louis XIV en 1690 avait officiellement ajouté aux privilèges déjà accordés à l'hôpital général, une charge de « Juré crieur d'enterrements ». Un sieur Guérot, qui l'acquittait, y gagna plus de 100.000 livres. En 1694, le roi en créa deux autres, dont il étendit les droits en y ajoutant ces mots « et autres cris ».

Dans une partie assez étendue de la Bretagne, chaque village avait son clocheteur des morts, qui passait dans les rues en agitant une sonnette et en annonçant les décès à haute voix, d'où aussi le nom de crieur des morts ou de banisseur des morts. Dans certaines localités ils portaient un costume spécial (1).

Malgré l'acquiescement général à une pratique très ancienne, il se trouvait cependant parfois des gens de caractère difficile, pour protester contre un usage, propre disaient-ils, à démoraliser les vivants. C'est ainsi que nous voyons le poète St-Amand, à la fin du XVIII^e siècle, dans une pièce de vers intitulée *La Nuit*, tempêter contre cette lugubre pratique (2).

*Le clocheteur des trépassés
Sonnant de rue en rue
De frayeur rend les cœurs glacés
Bien que le corps en sue
Et mille chiens ayant sa triste voix,
Lui répondent à longs abois.
Lugubre courrier du destin,
Effroy des âmes lâches,
Qui souvent soir et matin
M'éveille et me fâches,
Va faire ailleurs, engage de démon
Ton vain et tragique sermon.*

Peu à peu, au courant du XVIII^e siècle, cet usage tendit à disparaître dans différentes régions, et la Révolution le supprima à Rennes ; mais dans une séance du bureau des hospices, le 24 thermidor, an XI, M. Lorin, maire et président de la Commission administrative des Hos-

(1) Arnold Van GENNEP, *Folklore français contemporain*.

(2) L. ESQUIEN, *Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1903. *Magazine pittoresque*, 1837, p. 206.

pices civils de Rennes, demanda le rétablissement d'un réveilleur en titre pour annoncer les décès et recommander aux prières des personnes pieuses, parents et amis, l'âme des décédés.

La commission accueillit cette suggestion avec d'autant plus d'empressement « qu'outre que ce rétablissement atteint un but politique et religieux, il rend aux hospices un ancien droit attaché à la fourniture des tentures et des convois funèbres. En conséquence la Commission arrêta le règlement suivant :

ART. I. — Il sera établi un réveilleur pour annoncer le décès dans l'enceinte de cette commune.

ART. II. — Il sera pris parmi d'anciens militaires retirés et domiciliés de cette commune, à la nomination de la Commission.

ART. III. — Il lui sera fourni une cloche à main et une casaque à mi-manches de drap noir, portant en devant et arrière une plaque de fer blanc battu, ou plaque en argent avec ces mots : « Respect aux morts ».

ART. IV. — Cette annonce et recommandation sera purement facultative aux familles des décédés.

ART. V. — L'énonciation se fera en ces termes, après trois battements de cloches : « On recommande à votre souvenir et à vos prières N... (qualités civiles et privées), décédé en sa maison, rue de... ».

ART. VI. — La première annonce se fera à la porte de la maison commune et ensuite aux carrefours et places publiques de la ville, intra muros, mais jamais dans la rue ou sur la place de la personne décédée.

ART. VII. — Le réveilleur sera tenu de se rendre soir et matin au bureau des convois funèbres établi à Saint-Yves pour y prendre le nom des décédés dont la famille aura demandé la recommandation publique.

ART. VIII. — Cette recommandation ne pourra se faire en hiver avant 6 h, et en été avant 9 h, du soir.

ART. IX. — Le droit pour chaque recommandation est fixé à 40 sols, dont moitié pour le réveilleur et moitié pour l'hôpital.

ART. X. — Il sera retenu cinq sous sur le droit attribué au réveilleur pour chaque annonce, jusqu'à ce que l'hospice ne soit rempli de la dépense de la casaque et de la cloche.

Malheureusement le Préfet s'opposa à cette rénovation : « Je n'ai point approuvé, écrivait-il le 1^{er} fructidor an XI, l'arrêté que la Commission administrative a pris pour rétablir ce qu'on appelle un réveilleur. Cet ancien usage était un abus que je ne veux plus renouveler. Il faut honorer les morts, mais on ne doit pas sous ce prétexte tourmenter sans cesse les vivants d'idées lugubres, surtout les malades, qui en apprenant le décès d'un homme atteint du même mal, peuvent devenir plus inquiets sur leur situation. Je n'y vois qu'une pratique superstitieuse sans aucun objet d'utilité morale ou politique. »

Cette vieille coutume ancestrale était ainsi définitivement supprimée. Les temps étaient révolus et je ne crois pas par la suite que l'administration hospitalière insistât davantage pour la faire revivre (3).

D^r HARDOÛIN.

(3) Cependant j'ignore si pareil usage existe encore dans quelques localités bretonnes. Personnellement, j'ai pu constater, il y a une cinquantaine d'années, qu'il existait encore un réveilleur des morts à Saint-Pol-de-Léon et à Josselin.

LES REMPARTS ET LE CHATEAU DE DINAN en 1693

d'après un mémoire inédit de l'ingénieur Garengeau

DINAN, ville d'origine féodale, située dans un site admirable, sur un coteau escarpé et dominant la profonde et pittoresque vallée de la Rance, était incontestablement, au moyen âge, avec Nantes, Rennes, Saint-Malo, l'une des principales places fortes de Bretagne. C'est surtout après sa réunion définitive au domaine ducal, en 1283 (1), que la forteresse dinannaise atteignit son maximum de développement et de puissance. Considérée à juste titre par les ducs de Bretagne comme une citadelle de très grande importance pour la défense du duché, elle fut pourvue alors de tous les moyens militaires offensifs et défensifs les plus récents et les plus perfectionnés (2).

Le roi Henri III donna Dinan, en 1585, à la Ligue pour place de sûreté. Le duc de Mercœur en fit, après Nantes, sa principale place d'armes. Il répara et renforça les anciennes murailles de la ville, exécuta d'importants travaux de défenses au château, et construisit plusieurs ouvrages avancés pour y mettre de l'artillerie. Mais la place fut livrée par ruse, avec la complicité des Malouins, aux troupes royales, en février 1598.

En 1635, Dinan est encore réputée « bonne ville de guerre » (3) mais déjà certaines parties de ses remparts semblent être en assez mauvais état. La seule amélioration notable apportée à l'enceinte, dans la première moitié du xvii^e siècle, fut la construction, en 1620, de la porte Saint-Louis, œuvre de Thomas Poussin, ingénieur et architecte du Roi, à Dinan (4).

Sous le règne de Louis XIV, des prisonniers de guerre furent enfermés dans plusieurs tours de l'enceinte ; des jardins cultivés par des particuliers

(1) Dom MONIER, *Preuves pour serv. à l'Hist. de Bretagne*, t. I, col. 1066 et 1067.

(2) Les remparts actuels sont certainement des xiv^e et xv^e siècles ; quelques rares parties peuvent remonter au xiii^e siècle. Malheureusement, comme nous avons pu le constater, au cours de nos patientes recherches historiques, entreprises pendant plus de trente ans afin de recueillir les documents originaux nécessaires pour écrire l'histoire de notre ville natale, nous n'avons découvert aucun acte authentique donnant des détails très précis sur la construction des anciens remparts de Dinan, sauf, bien entendu, les pièces originales relatives au donjon (1382-1383), publiées par L. ODERICQ et A. de la Borderie.

(3) « *Dinan en 1635* », notice descriptive, extraite du ms. fr. 23327, f. 50 de la Bibliothèque Nationale, publiée par A. de la Borderie, dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1890, tome IV, p. 139.

(4) Nous trouvons aussi quelques petits détails intéressants sur Dinan, pendant le règne de Louis XIII, dans : DUBUSSON-AUBANAY : *Itinéraire de Bretagne en 1636*, publié par Léon Maître et Paul de Berthou, Nantes, 1898, tome I, p. 50 ; — A. JOURNÉ DE ROCHFORT : *Le Voyageur d'Europe*, Paris, 1672, tome I, p. 239. L'auteur de ce dernier ouvrage, qui a parcouru la Bretagne sous le règne de Louis XIV, après 1660, donne une courte description de Dinan à cette époque.

existaient sur certaines de ces tours, et il y en avait aussi dans les fossés, bien avant 1693 (5).

Alors que le célèbre Vauban s'occupait surtout de fortifier, ou d'améliorer les défenses des places frontières, ports de guerre et littoral du royaume, un de ses ingénieurs, Garengéau (6), résidant à Saint-Malo, vint inspecter les fortifications de Dinan, en 1693, sans doute en prévision d'une descente possible des Anglais sur nos côtes (7). Il rédigea soigneusement un important mémoire, daté du 6 juillet 1693, indiquant l'état des réparations qu'il était urgent de faire aux fortifications de Dinan « pour mettre celles-ci hors des insultes et empêcher un coup de main ». A ce mémoire est joint le « Plan de l'enceinte de la ville et chasteau de Dinan, en Bretagne, et d'une partie de ses environs », à l'échelle de 150 toises, et signé aussi Garengéau (8).

Nous ne pouvons donner ici le texte complet de ce long devis de l'ingénieur Garengéau qui contient parfois des détails techniques destinés aux entrepreneurs des travaux, ne présentant aucun intérêt archéologique. Afin d'abrégé un peu, nous supprimerons, ou résumerons, quelques petits passages du mémoire, moins intéressants. Nous biserons, autant que possible, l'orthographe, assez mauvaise et souvent bizarre, de cet important document original ; mais nous supprimerons aussi, certaines abréviations qui rendraient sa lecture assez pénible.

◇ ◇ ◇

« ESTAT DES PLUS URGENTES RÉPARATIONS A FAIRE A LA VILLE DE DINAN, EN BRE- TAGNE, POUR LA METTRE HORS D'IN- SULTE ET EMPÊCHER UN COUP DE MAIN » (9).

« La ville de Dinan est scituée à 5 lieues de St-Malo ; elle a une petite rivière qu'on nomme Rance qui passe au pied de ses murs, et par le dehors, depuis la porte de St-Louis (A) jusques en celle de Gersual (Q), et va se décharger dans la mer, laquelle de maline (10) monte jusques au moulin

(5) Registre de la réformation du Domaine de Dinan (1683-1685). Archives de la Loire-Inférieure, B 1320. Renseignements aimablement communiqués par M. Monier, trésorier de la Société des Amis du Musée de Dinan, qui prépare un important guide sur Dinan, actuellement en souscription.

(6) Siméon Garengéau, ingénieur et architecte du Roi, à Saint-Malo, donna les plans de l'église paroissiale de Brest (1687) ; le devis des réparations à faire au château de Saint-Malo (1693) ; le dessin du maître-autel de l'église Saint-Sauveur de Dinan (1718), etc. Son acte de décès que nous avons retrouvé dans les registres paroissiaux de Saint-Malo, est ainsi rédigé : « Euzier Siméon Garengéau, chevalier de l'Ordre militaire de St-Louis, capitaine au régiment de Champagne, Directeur des fortifications de la Haute-Bretagne, originaire de Paris, âgé d'environ 94 ans, mort le 25 août 1741, et inhumé, le 26, dans l'église cathédrale et paroissiale, par moi curé soussigné, en présence des soussignés : François-Marie Rouxel de Lescouet, de Vauborel, Thumbrel, curé ».

(7) La flotte anglaise attaqua, en effet, mais vainement, Saint-Malo, du 26 au 30 novembre 1693.

(8) Archives d'Ille-et-Vilaine, C 492. — C'est, à notre connaissance, le plus ancien plan des fortifications de Dinan conservé de nos jours. Mais ce plan, quoique signé Garengéau, est-il bien de lui ? Voir, en effet, la mention suivante qu'on a essayé d'effacer : « Fait et levé par Picot, ingénieur... 1693 ». — Plan et mémoire de Garengéau ont fait seulement l'objet d'une communication de notre part, lors d'une exposition retrospective sur la ville de Dinan que nous avions organisée, en mai 1932, dans l'une des salles du Musée de Rennes (*Bull. et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome LVIII, pages XXIV-XXVI).

(9) Les lettres des renvois indiqués dans le texte du présent mémoire sont celles du plan signalé ci-dessus et dont nous donnons la reproduction photographique.

(10) Haute marée.

du pont Perin (11), qui est à un quart de lieue au-dessus de lad. ville, où les gabarres de 25 tonneaux montent de pleine mer.

« Cette place estoit très fort avant l'usage du canon, étant close de murs, au-devant de partie desquels règne une fausse braye, sçavoir, depuis la porte de l'Hôtelierie (I) jusques à celle de St-Malo (O), revêtus de murs de maçonnerie percés de créneaux à 2 étages, le premier voûté en forme de corridor, un bon fossé sec et fort au devant de ses murs, flanqués de bonnes tours, très bien bâties, et la plus part voûtées à 2 et 3 étages, et percées de créneaux et embrasures ; elle est commandée à la portée du canon, depuis le Donjon (D) jusqu'à la porte de St-Malo (O) (12), par un coteau qu'on nomme la Grande Haye, et à la portée de 2 bons mousquets, par une motte de terre opposée à la tour du Connétable (G), sur laquelle (13) est bâti le moulin de Beaufort. Il est à remarquer qu'en toute cette partie de ville, le terrain du dedans est aussy haut et du même niveau que le dessus des murs de son enceinte qui sert de chemin des rondes et qu'il n'y a que le parapet au-dessus qui couvre.

« Il n'est pas possible d'empêcher ces commandements, mais il est aisé de leur opposer des batteries qui leur soient supérieure, ou de niveau, en voûtant premièrement le donjon (D), à hauteur des machicolis, et y faisant un bon parapet comme il sera cy après expliqué, et une plateforme sur la tour du Connétable du niveau du dessus de la voûte, et aussy un parapet à l'entour et par le devant.

« Il y a encore une autre hauteur nommée la montagne de la Haute-Voye, ou de Lanvalay (14), de l'autre côté de la rivière, opposée à la partie de la ville vers la tour nommée du Petit Rampart (A) (15), à un quart de lieue de distance, qui commande dans cette partie, mais le dessus de la voûte de lad. tour étant de niveau de lad. hauteur, on y peut faire une plateforme pour du canon et un bon parapet, au devant, percé d'embrasures ; on a même voulu autrefois opposer une batterie dans lad. ville, supérieure à cette montagne, par le moyen des chapelles de l'église St-Sauveur qui sont au-derrière du cœur, lesquelles ont esté voûtées exprès pour porter du canon, ayant par dessus une bonne plateforme de pierre de taille (16), mais depuis 40 ans on a changé cette destination en faisant des combles de charpente sur ces chapelles, à cause, dit-on, de l'humidité, laissant toutefois la plateforme en l'état qu'elle étoit, de manière qu'il seroit aisé de supprimer les combles en cas de besoin.

« Cette place, bien loin d'avoir esté entretenue, depuis un tems, a non seulement esté négligée, mais ruynée et dégradée par un chacun ; on a laissé faire des jardins sur toutes les tours, pour quoy on a raporté

(11) ou Pontperrin.

(12) Erreur dans la mémoire ; il faut lire : porte de l'Hôtelierie, la grande Haye étant située à l'ouest de la ville.

(13) C'est-à-dire, sur laquelle motte de terre est bâti...

(14) Lanvalay, commune limitrophe de Dinan, à l'est ; ancienne enclave du diocèse de Dol dans celui de Saint-Malo, Dinan dépendait de ce dernier diocèse.

(15) Tour Sainte-Catherine actuelle.

(16) Dabuisson-Aubemay, en 1636, *op. cit.*, en signalant cette intéressante particularité, fait erreur : St-Sauveur, où il y a un portail très antique, le reste de l'église, qui est le chœur, n'étant achevé, et étant de deux voûtes l'une sur l'autre (sic), commandans du dehors ; en sorte que ceste double voûte est comme expressément faite pour battre sur ledit coteau ; mais est-elle foible pour porter canons, et n'y a pas d'escalier ni passage à y monter. » Il s'agit bien, comme le dit Garengéau, des chapelles absidiales, « lesquelles ont esté voûtées exprès pour porter du canon » et non de la route du chœur.

3 à 4 pieds de terre sur les voûtes, puis planté des arbres dont les racines s'étant insinuées dans les joints des pierres les ont, en grossissant, séparées les unes des autres, et ces terres ayant retenu les eaux et bouché leur conduite, sont restées imbibées et ont endommagé et les voûtes et les murs, à quoy il est nécessaire de remédier incessamment, pour empêcher leur ruine totale, en rasant ces jardins et déblayant les terres afin de laisser le cours libre à l'eau.

« Il n'y a point de canon dans cette place autres que 3 mauvaises pièces de fer, sans affûts, toutes celles de fonte, qu'il y avoit, en ayant esté enlevées il y a environ 20 ans, par ordre du Roy ; il n'y a non plus aucunes autres armes, mèche, poudre, ny plomb, et si Sa Majesté ne jugeoit à propos d'envoyer quelques pièces de canon de fer, en veüe de se servir seulement d'arquebuses à croc pour la deffence de cette place, on pourroit laisser les tours en l'état qu'elles sont, supprimer tousiours les jardins, et se servir de leurs plateformes comme elles ont esté faites, et des embrasures et créneaux de chaque étage, rétablissant seulement les parapets dégradés et fesant les joints des pierres qui couvrent ces voûtes, avec bon cyment ; mais comme il y en a qui sont avantageusement scituées, principalement celles de Coaquin (B), du Connétable (G), du Bignon (P) et des Sillons (X), pouvant commander partout j'estime qu'elles ne devroint pas estre négligées mais au contraire accomoder leurs plateformes à l'usage du canon, n'y ayant pas suffisamment de recul quant à présent ; la moitié du profil de la tour de Coaquin, en suite, fait voir en quel estat sont ces tours, et l'autre moitié, les ouvrages à y faire, pour y mettre du canon, que j'ai colorés de jaune.

« L'estat auquel est actuellement cette place demanderoit beaucoup de tems et de dépense pour y faire les ouvrages nécessaires, mais les plus pressés se peuvent réduire, comme ceux de Dol, en se contentant de profiter des flancs des tours, y fesant les réparations et augmentations devant dites, à reffaire les brèches des murs, les parapets audessus et autres ruynés ; reffaire, aussy à neuf, tous les ponts dormants qui traversent les fossés dont la plupart ont esté remplis de terre pour éviter l'entretien, les ponts-levis et leurs bascules, qui sont pourris et cassés, et de bonnes portes, toutes ces fermetures estant absolument de nulle valeur, le tout comme il sera expliqué. »

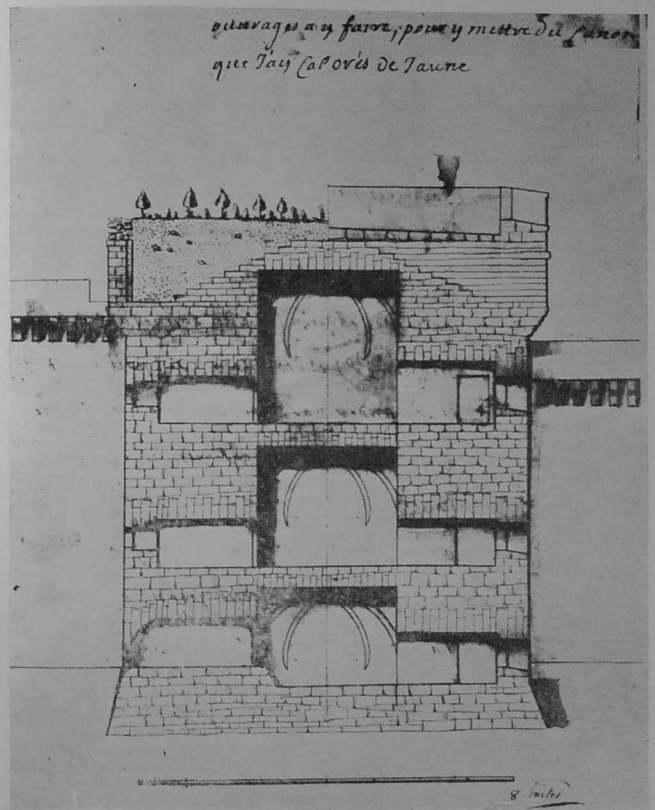
◇ ◇ ◇

Nous trouvons, maintenant, dans le mémoire, l'état des différentes parties des fortifications, les travaux à entreprendre et, pour chacune de ces parties, les dépenses relatives à leur exécution, en commençant par la porte Saint-Louis (A) et en se dirigeant, d'abord, vers l'ouest de l'enceinte (17).

Il n'y a pas de fossés devant cette porte (18) ; il faut au moins faire un pont-levis, avec bascule à fleches, pour le hausser et baisser ; remplacer les deux portes, en bois de chêne ; reffaire les couvertures des deux corps de garde, occupés par des particuliers, dont l'un est situé à l'entrée de la porte Saint-Louis, et l'autre au-dessus de celle-ci.

(17) L'exposé de ces détails est divisé en 68 articles.

(18) Sur la façade extérieure de la porte Saint-Louis, outre le millésime sculpté de 1620, se trouvaient, avant la Révolution, trois écussons représentant, au milieu, les armes de France et Bretagne ; plus bas, à droite, celles de Dinan, et, à gauche, celles de M. de Molac, gouverneur de Dinan, à cette date.



Profil de la tour de Coëtquen

« Entre lad. porte et la tour de Coaquin (B), le petit parapet de la courtine est ruyné » sur 80 pieds de long et 2 pieds de haut.

« Lad. tour de Coaquin (B) (19) est belle et grande et bien scituée, a 3 étages l'un sur l'autre, voûtés et percés de créneaux et embrasures qui peuvent servir de bons flancs, bouchant les ouvertures inutiles. Ces étages servent présentement à loger des prisonniers de guerre ; le dessus de cette tour n'est point fait en plateforme à cause de la dernière voûte qui est cause qu'on ne peut y mettre du canon, ny s'en servir en l'état qu'elle est que pour de la mousqueterie, en déblayant tout à fait la terre qu'on a raporté dessus, ainsy qu'il a esté dit.

« Pour acommoder le dessus de cette tour à l'usage du canon, il faudroit relever la maçonnerie des murs d'environ 4 pieds, y faire un parapet au-dessus de 6 pieds de haut et autant d'espais, y observant des embrasures de 15 pieds en 15 pieds ; faire les angles, joués et plongés de pierre de taille, et le surplus de moilon, le tout avec chaux et sable ; citerner le dessus desdits murs et partie de voûte, avec chaux et cyment, donnant la pente nécessaire pour l'écoulement des eaux, puis pour la plateforme avec pierre de taille, aussy à cyment, avec pente de neuf pouces, du derrière au devant, pour remettre plus facilement le canon en batterie ; démolir les parapets du costé de la ville, et les réduire à 3 pieds d'espais, se servant de la pierre de la démolition à la nouvelle construction.

« Au passage à la suite alant au donjon du château (D) rétablir le dessus du petit parapet du costé de la campagne en 64 pieds de long et 2 pieds de haut, et à celui du costé de la ville, arraser et chaperoner de neuf le dessus seulement et paver le dessus du passage avec pierre du lieu... Rétablir pareillement les parapets au-dessus des petites tours de Lambaudaye en la longueur de 66 pieds et 3 pieds de haut, y observant des créneaux de 10 pieds en 10 pieds, et à ceux du costé de la ville, les chaperoner seulement par le haut, et paver le dessus de ces tours avec pierre platte..

« Entre lesd. tours et le donjon refaire les parapets qui sont tombés en 112 pieds de tour et 3 pieds de haut ; les construire comme a esté dit, y observant de semblables créneaux.

« Ce qu'on appelle le château comprend la partie de la place commençant par la tour de Coaquin (B), les tours de Lambaudaye (C), le donjon (D) et la Gueritte (E). Il y a en toute cette partie, même jusques à la porte de St-Louis, un bon fossé sec, mais fort profond du costé de la ville, coupé d'un pont dormant et pont-levy, pour l'entrée du château ; on a fait dans partie de ces fossés depuis lad. porte St-Louis jusques à la tour de Coaquin, un jardin qui se louë à des particuliers, pour lequel on a comblé partie des fossés ; dans les murs de toute cette partie, au rez-de-chaussée des fossés, on a observé un corridor voûté, percé d'embrasures et créneaux, qui règne depuis la tour de Coaquin (B) jusques à la gueritte (E), et de bons parapets par le haut percés d'embrasures, et à l'épreuve du costé de la place (20).

« Le Donjon (D) a esté très proprement et solidement baty, les parements de ces murs estants de pierre de taille dedans et dehors, le tout par assises. Il est composé de 2 tours jumelles jointes ensemble formant

(19) La tour de Coëtquen tient son nom de l'illustre famille de Coëtquen dont plusieurs de ses membres furent gouverneurs de Dinan.

(20) Ces défenses du côté de la ville, furent exécutées par le duc de Mercœur, pendant la Ligue.

un ovale de 78 pieds de diamètre, sur 48, élevée (*sic*) de 5 étages carrés y compris les 2 étages qui font partie dans le haut du fossé, et un grenier au-dessus, avec une galerie qui règne à l'entour, et un petit parapet porté sur consoles de 5 assises, avec des machicolis entre deux ; chaque étage distribué les 1^{ers} en 3 pièces et les autres à 4, toutes à cheminée ; un bel escalier à visse qui monte de fond et communique partout, et de petits escaliers de dégagements, dans l'épaisseur des murs, et autres petites commodités, le tout aussi proprement baty que s'il venoit d'estre fait. Ce donjon a esté autrefois couvert de charpente et ardoise dont il ne reste aucun vestige, seulement de quelque portion de planchers dont les poutres restent encore, mais qui sont pourries et prêtes à tomber (21). Il n'y a plus aussy ni portes, ny fenestres, et, journallement, on emporte quelques barreaux des grilles de fer restées ; le dessus de ce Donjon estant bien voûté avec bonne maçonnerie de 4 pieds d'espais, non compris les reins, un citernement par dessus, et une plateforme de pierre de taille, un parapet à l'entour de 6 pieds de haut et autant d'espais, percé d'embrasures, serviroit merveilleusement bien pour une batterie supérieur aux commandements devant dits, les murs étant plus que suffisants pour la porter, et en faisant des planchers, portes et fenestres, il y auroit un beau logement pour le gouverneur, et un autre pour le lieutenant de Roy ; la communauté de ladite ville pourroit faire l'avance de la dépense nécessaire pour tous les ouvrages de ce donjon, au moyen de laquelle on l'exempteroit du payement des 600 l. qu'elle donne par chacun an pour le logement du gouverneur.

« Depuis le Donjon jusques à la Gueritte (E), les murs et parapets sont en bon état.

« La porte de menuiserie de l'entrée du château est de nulle valeur, aussy bien que le pont-levy, sa bascule et la plus grande partie de la ferrure ; il est nécessaire de refaire à neuf tous ces ouvrages... »

« Depuis la Gueritte (E) jusqu'à la tour du poulayer (22) ou du Connétable, les murs et parapets, au-dessus, sont en assés bon état, à la réserve qu'il est nécessaire de les chaperonner de neuf en 392 pieds de long et 2 pieds de haut, et d'y percer des créneaux de 10 pieds en 10 pieds, bouchant la plus grande partie des regards dont on fera des créneaux.

« Ladite tour du Connétable (G) est avantageusement scituée, à cause du commandement sur la campagne opposée qui commande dans la ville ; elle est bonne et bien bâtie, a 3 étages voûtés, l'un sur l'autre, percés de créneaux et embrasures ; le dessus de cette tour est sans plateforme comme celle (B) devant dite, mais seulement remplie de terre, sur laquelle on a fait un jardin, qu'il faut supprimer, et y faire les parapets, plateforme, et autres ouvrages contenus en l'article (6) concernant la tour de Coquin.

« Depuis cette tour (G) jusqu'à la tourelle, en suite, sur Cocherelle (H), les murs et parapets sont en assés bon état... Il est nécessaire de les chaperonner à neuf, en 432 pieds de long, et de convertir partie des regards en créneaux, et en percer d'autres, de 12 pieds en 12 pieds ; boucher un égoût dans le mur, ne lui laissant que 6 pouces d'ouverture, en hauteur.

(21) En 1636, Dubuisson-Aubenay, *op. cit.*, signalait, ainsi, cette toiture du donjon : « ce n'est qu'une seule très grosse tour et masse de pierre, à double sommet en pointes couvertes d'ardoises ».

(22) *Tour du Poulayer*, appellation populaire.

« A la tour sur Cocherelle (H) (23) qui est voûtée à 2 étages, supprimer le jardin qu'il y a dessus, et y faire une plateforme et un petit parapet percé de créneaux.

« Rétablir la portion de mur, en suite, dont le parement extérieur est tombé et qui menace la ruine totale », ainsi qu'une portion de parapet, à la suite, en 256 pieds de long et 4 pieds de haut. La continuation du même parapet, jusqu'à la porte de l'Hôtelierie, est éboulé en la hauteur de 2 pieds et 282 pieds de long. Il faut le rétablir, convertir des regards en créneaux, et en percer d'autres où il en manque.

Entre la guérite (E) et la porte de l'Hôtelierie (I) toutes les maisons des particuliers ont des portes pour sortir sur le rempart, « lesquelles il faudroit faire condamner à cause qu'elles servent de décharges à leurs maisons, et que ces particuliers mettent leur fumier sur les murs de la ville, qui retenant l'eau des pluies et l'empêchant d'avoir son cours libre, pourroit les murs et les gaste, ou du moins obliger ces particuliers de paver en droit soy chacun, au devant de leurs maisons, pour faciliter l'écoulement de l'eau. »

« A la porte de l'avancé de l'Hôtelierie », faire à neuf le pont-levy, sa bascule et sa grande porte de menuiserie ; « déblayer environ 30 toises cubes de terre du fossé, au-dessous du pont-dormant, qui est comblé, et faire à neuf ledit pont-dormant ;... chaperonner le parapet au-dessus de ladite porte, et l'exaucer d'environ 3 pieds de haut, réduits en 192 pieds de tour, et le percer de créneaux. »

« A la 2^e porte, il n'y a point de fossés au devant ; il est nécessaire d'en faire un, auquel on donnera 66 pieds de long, 32 pieds de large et 12 pieds de profondeur ; le revêtir d'un mur de maçonnerie, à mortier de chaux et sable, le couper par un pont dormant, et pont-levy, porté sur des pilles de maçonnerie... et observer une pente douce le long des murs, à gauche en entrant dans la ville, pour la descente de l'abreuvoir. »

« Les deux tours de ladite porte (I) sont couvertes d'ardoise, coupées en 4 étages par des planchers ; le dernier, au rez-de-chaussée, percé de créneaux, le tout en assés bon état, étant occupées à l'usage des prisons de la ville » (24).

« Refaire une portion de parapet joignant ladite tour, en 50 pieds de long et 6 pieds de haut, et le percer de créneaux... refaire pareillement le parement extérieur du mur au-dessous qui est ruyné, en ladite longueur, 15 pieds de haut et 2 pieds d'espais... » ; rétablir ensuite, jusqu'à la tour St-Julien, le parapet, qui est tombé, en 240 pieds de long et 6 pieds de haut, et y observer des créneaux.

« La tour de St-Julien (K) est à ciel ouvert ; elle a esté autrefois couverte et servoit de magasin à poudre, mais le feu, y ayant pris, fit sauter les planchers et comble, et fractionner les murs (25) ; comme

(23) *Cocherel*, nom du vallon longeant les fossés de l'enceinte, à l'ouest.

(24) La porte de l'Hôtelierie, dite aussi porte de Brest, tenait son premier nom de sa proximité avec l'ancien Hôtel-Dieu de la ville, qu'on nommait aussi l'Hôtelierie. Cette belle porte, la plus importante de l'enceinte, et qui étoit un remarquable spécimen d'architecture militaire du moyen âge, fut démolie en 1880, pour une cause de soi-disant utilité publique, comme gênant la circulation. Les pouvoirs publics d'alors sont responsables, devant la postérité, de cet acte de vandalisme inqualifiable.

(25) Pendant la Ligue, la tour St-Julien servoit de magasin à poudre, « mais à la réduction de la ville en l'obéissance du Roy, le capitaine La Planche, qui s'estoit réfugié dans cette tour, en sortant pour se retirer au chasteau, laissa un bout de meche allumée qui mist de feu aux poudres, creva et entrouvrit la terre par divers endroits jusques aux fondemens, et emporta la superficie et la couverture de telle violence, qu'il ne resta aucune ardoise, chevron ny autre pierre entière ». (Bibliothèque Nationale, ms. fr. 22-327, t. 50.)

cette tour est bien placée, que ses murs ont 12 pieds d'espais, et qu'elle peut servir à la déffence de la place, j'estime qu'il faut commencer par remblayer de 4 pieds le vuide de cette tour, pour se pouvoir servir commodément des créneaux quy y sont ; revôûter les deux embrasures qui sont à la hauteur des consoles des machicolis, avec pierre de taille et mortier de chaux et sable ; démolir ce qui reste des corbeaux de pierre de taille, et faire le parapet à l'entour de 8 pieds de haut et 2 pieds d'espais, y observant les créneaux nécessaires ; faire un mur pour servir de garde corps à l'extrémité du dedans de ladite tour, pour empêcher qu'on ne tombe dans le vuide ; un escalier pour y monter du chemin des rondes ; boucher les fractions qui sont dans les murs de la tour, tant par le dedans que par le dehors, observant les liaisons nécessaires.

« Au devant de ladite tour de St-Julien (K), où est un ravelin (26), lequel n'a jamais esté finy, les faces qui restent encore sur pied, ont chacune 128 pieds de long et 16 de haut, revêtus de maçonnerie ; le surplus s'est ruiné par la suite des tems ; les faces de cet ouvrage estoynt flanquées par les tours de l'Hôtelerie (I) et de Lesquen (L).

« Faire le parapet de la courtine, en suite, qui est éboulé en 226 pieds de long et 5 de haut, et y observer les créneaux nécessaires.

« La tour de Lesquen (L) est à ciel ouvert, n'ayant jamais esté finie ; elle est percée d'embrasures, a 3 étages ; on peut se servir de ses flancs bas, en l'état qu'elle est, et du dessus ; l'espaisseur de ses murs estant suffisante pour l'usage de la mousquetterie, il faudroit seulement rétablir son parapet en 104 pieds de long et 3 de haut, y compris le chaperon ; vuidier les terres qu'on a raportées sur ces murs pour en faire un jardin, et y faire une bonne porte de menuiserie, garnie de ses ferrures nécessaires. »

Entre cette tour et la suivante, refaire le haut du parapet de la courtine, sur 320 pieds de long et 4 pieds de haut, avec des créneaux, et le parement intérieur du gros mur, au-dessous, qui est éboulé, en 260 pieds de long et 4 de haut.

« La tour de la Rue-Neuve (M) (27) est bien voûtée, a 2 étages percés de créneaux et embrasures où l'on peut mettre du canon ; le dessus est remply et sert de jardin ; il est nécessaire de les débayer et de refaire les joins dégradés, avec cyment, pour empêcher la transpiration des eaux, et de refaire à neuf le parapet, en 132 pieds de tour et 4 de haut, qu'on percera de créneaux, et les portes de menuiserie, avec leurs ferrures nécessaires.

« Rempietter le mur de cette tour, à hauteur du chemin des rondes, du costé de la ville, en 40 pieds de long, 3 de haut, et 2 d'espais ;... rétablir le parapet de la courtine entre ladite tour (M), et celle en suite, en 154 pieds de long, et 2 pieds de haut, boucher cinq regards, et les réduire en créneaux, et en ouvrir 6 autres, en égale distance. »

« La tour de l'Aloué (N) (28) est à ciel ouvert, mais fort belle et grande, et dont les murs ayant 20 pieds d'espais, peuvent servir de

(26) Ouvrage détaché de la place, construit en forme d'éperon, par le duc de Mercœur.

(27) Cette tour, aujourd'hui détruite, se trouvait à l'entrée de la rue de la Garaye actuelle.

(28) Tour de l'Aloué (ou tour Beauvannoir). L'Aloué était le nom donné au second juge de la Cour royale de Dinan. Cette belle tour, ainsi que les tours de Coëtquen et du Bignon (ou du Gouverneur), a conservé toute sa hauteur et ses machicolis. On

plateforme à 8 pièces de canon ; il y a présentement un jardin sur ces murs dont jouit le s' aloué ; un bon parapet au pourtour, mais pas suffisant, percé d'embrasures. Il est nécessaire d'en avoir 4 dans l'intervalle des autres, puis rétablir tout le dessus dudit parapet, et les jouées qui en ont besoin ; faire aussy tous les joints que les racines des arbres ont ruinés, et faire un pavé de pierre de taille posé sur cyment, sur lesdits murs, pour empêcher la transpiration des eaux ; remettre 12 pierres qui manquent à la galerie qui est en saillie, au-dedans de ladite tour, portée sur consoles, et qui communique dans 16 casemattes ou embrasures voûtées, 8 de chaque costé, et deux étages, l'un sur l'autre ; débayer d'environ 3 pieds, les terres du dedans de ladite tour, pour se pouvoir servir du premier étage des casemates ou embrasures, au-dessus de celles devant dites ; faire les 3 portes de menuiserie, de bordage de chesne bien barrées, garnies de leurs penteures, gonds et ferrure nécessaire. »

Entre cette dernière tour et la porte St-Malo (O) refaire le parapet « dont la plus grande partie est tombée, en 330 pieds de long et 4 de haut réduits ; y observer les créneaux nécessaires, et refaire le parement intérieur du mur d'enceinte, au-dessous du parapet, qui est éboulé et ruiné, sur 230 pieds de long et 7 de haut. « Faire de neuf le petit parapet au-dessus des tours de la porte St-Malo (O), en 66 pieds de tour et 6 de haut ; le percer de créneaux à l'ordinaire, et refaire pareillement le mur de garde fol, par le dedans, qui est éboulé, en 18 pieds, et les memes 6 pieds de haut. Faire de neuf l'appenty qui couvre la machine qui sert à lever la herse de fer de ladite porte, et le couvrir d'ardoise, et faire de neuf les 2 roues, et l'arbre pour lever ladite herse, à la place de celles qui sont pourries, et par morceaux ; faire à neuf la porte de menuiserie, le pont-levy avec sa bascule, avec toutes les ferrures nécessaires ; jointoyer les faces des murs des 2 petites tourelles ;... faire de neuf le parapet de la porte de l'avancé, en 160 pieds de tour et 8 de haut réduits, y observant des créneaux à l'ordinaire ; débayer le fossé, au-devant de ladite porte, en 56 pieds de long, 15 pieds de large, et 9 de haut ; faire de neuf la menuiserie de la porte qui est toute rompue, le pont-levy avec sa bascule... »

Entre la porte St-Malo (O) et la tour du Bignon (P), refaire le haut du parapet qui est ruiné sur 208 pieds de long et 3 de haut.

« La tour du Bignon (P) est voûtée, a 2 étages percés de créneaux ; il y a aussi un jardin sur sa plateforme, qu'il faut supprimer ; son parapet est d'ancienne construction, percé de 6 espèces d'embrasures ; comme cette tour flanque 2 portes, celles de St-Malo (O) et du Gersüal (Q), j'estime qu'il y faut faire une plateforme de pierre de taille pour servir de lit au canon ; faire enfin les portes de menuiserie, avec les ferrures nécessaires. Refaire le parement intérieur du mur de ladite tour du costé de la place, en 24 pieds de long et 4 de haut.

« Entre ladite tour (P) et la porte du Gersüal (Q), la parapet sur le mur d'enceinte est abattu et ruiné en 240 pieds de long et 6 de haut, qu'il faut refaire à neuf, observant les créneaux nécessaires. Dans le mur, au-dessous du parapet, il y a plusieurs portions éboulées qui causeront la ruine entière, si on n'y remédie promptement, sçavoir : une de 50 pieds de long et 16 de haut, dans les parements intérieurs ; 2 autres portions aussi aux

remarque encore, au bas de la courtine voisine, à l'ouest, le passage adventif casematé, avec ses meurtrières étroites, édifié par le duc de Mercœur, de ce côté des remparts.

deux côtés de la porte, aussy par le dedans, dont l'une sous le piédroit de l'arcade au-dessus de la porte pour laquelle rétablir, il faudra receinter ladite arcade, et étayer le jambage... Refaire le parapet sur la tour où est ladite porte du Gersüal (29), en 64 pieds de tour et 6 de haut..., paver le dessus de la voûte de ladite porte avec pierre de taille posée en cyment pour empêcher la transpiration des eaux qui percent la voûte et la gâtent. Faire à neuf les 2 roues de charpente et le treuil pour la machine servant au levement de la herse de fer, à la place de l'ancienne qui est par morceaux, et le rétablissement des marches de pierre qui montent sur le chemin des rondes, dont partie sont ruinées, et mettre 2 grandes pentures neuves et une ferrure à la porte de l'avancé (30).

« Depuis cette tour jusques à celle du Petit Rempart (R), refaire le parapet en 326 pieds et 5 de haut, et le percer de créneaux. Cette tour (R) est voûtée, il faut en supprimer les jardins, y faire un parapet à l'entour percé de créneaux, et les joints de cyment sur la plateforme de la voûte... » A la courtine, entre ladite tour et le corps de garde sur le mur devant St-Sauveur, refaire ce parapet en 296 pieds de long et 6 de haut ; depuis le corps de garde jusqu'à la tourelle, continuer la même réfection en 272 pieds de long, et les mesmes 6 pieds de haut, observant partout des créneaux à l'ordinaire.

« La tourelle de Ste-Catherine est voûtée, a un étage percé de créneaux ; on a fait une latrine, au-dessus, qu'il faut supprimer ; y faire un parapet à l'entour, en 66 pieds de long, percé de créneaux, et paver le dessus de la voûte avec pierres plates, posées en cyment. »

« A la courtine, à la suite, est une brèche dans le mur, de la moitié de son épaisseur, ou environ, et par le dehors, en 27 pieds de long, 12 de haut, et 5 d'espais, qu'il faut refaire de pareille construction qu'est le mur à la suite. Refaire le parapet au dessus et à la suite, en 27 pieds de long, 6 1/2 de haut, et 3 d'espais. »

La tourelle du Bois-Haroüal (T) (31), est voûtée, a un étage seulement ; rétablir le parapet de cette tour, en 64 pieds de tour, et 3 de haut ; faire les joints du dessus de la voûte, avec chaux vive et cyment, et ceux des murs en parement, en toute la hauteur et pourtour. Refaire le parapet, à la suite, qui est éboulé et tombé jusqu'à la tour Longue, en 470 pieds de long et 6 de haut, y observant des créneaux. »

Dans le mur d'enceinte, au-dessus de ce parapet est une brèche « par le dedans de 18 pieds de long, 15 pieds de haut et 4 d'espais qu'il faut rétablir comme le reste dudit mur. »

« La tour Longue (V) est creuse, et couverte d'ardoise ; elle est coupé en 2 par un plancher qui estoit en nature, il y a 2 ans, à ce qu'on m'a rapporté ; il en reste encore les poutres, toutes les planches ayant esté dérobbées ; le plancher rétablir donneroit lieu de se servir des flancs de cette tour, mais tout le costé, depuis la porte de Gersüal, jusqu'à cette tour (32), n'est guères insultable, à cause de la rivière, et de la

(29) La porte du Jersüal, assez singulièrement percée à la base d'une tour demi-circulaire, est la porte la plus remarquable des remparts subsistants. Sur sa face extérieure, on remarque encore l'emplacement où se trouvait un superbe bloc en granit, sculpté au XVIII^e siècle, représentant les armes en alliance de France et Bretagne. Ces armes furent placées, en 1832, sur la façade de la mairie de Dinan.

(30) Porte Saint-Sébastien, construite pendant la Ligue, devant la porte du Jersüal, et démolie en 1777. (Archives d'Ille-et-Vilaine, C 496.)

(31) Tour du Bois-Harouard, détruite en 1781.

(32) Plus exactement, jusqu'à la tour des Sillons.

hauteur des murs bâtis sur des rochers fort escarpés ; on peut cependant faire le plancher, les réparations de la couverture du comble, et boucher les fractions qui sont au pignon, attendu que cette tour est destinée pour un corps de garde (33).

« Depuis la dite tour (V) jusqu'à celle des Sillons, refaire à neuf le parapet qui est tombé, en 60 pieds de long, et chaperonner le surplus.

« La tour des Sillons (X) (34), est très bien voûtée, a 3 étages percés de créneaux et embrasures, avec un parapet pour le haut ; il y a présentement un jardin dessus, qu'il faut raser, et y faire les mêmes réparations expliqués dans l'article concernant la tour de Coaquin (B).

« Entre ladite tour et la porte St-Louis (D), refaire le parapet qui est ruiné en 64 pieds de long et 6 de haut, chaperonner le dessus de la continuation à la suite, et rétablir pareillement le parement extérieur du mur d'enceinte, au-dessous, en 8 toises carrées, ou environ.

♦ ♦ ♦

« Les ouvrages contenus cy dessus, montant à 37.418 f. 10 s. sont tous absolument nécessaires, si Sa Majesté veut faire mettre du canon sur les tours qui se trouvent avantageusement situées à cet effet, et si elle veut mettre cette place en bon état ; si, au contraire, elle juge le canon inutile, et qu'elle veuille, d'ailleurs faire le plus de ménagement qui se pourra, se contentant des flancs des tours pour la mousqueterie, il suffira de déblayer les terres qui forment les jardins, et de faire de simples parapets où il en manque, qu'on percera de créneaux, et rétablir ceux qui en ont besoin, faisant soigneusement les joints dégradés et ruinés, avec bon cyment, pour empêcher la transpiration des eaux au travers des voûtes. On peut aussy surseoir le rétablissement des ouvrages du Donjon (D), article 12, et des portes et ponts de son entrée, 14 ; les articles 15, 17, 20 et 21, concernant le rétablissement des parapets, celui, 23, concernant les ponts et portes de l'avancé de l'Hôtellerie, l'article 25, concernant les fossés au-devant de la deuxième porte ; se contenter de faire les ponts et portes, retrancher les parapets à la suite de la tour St-Julien, 31 ; idem de ceux de l'article 33, 34, 39 et 40, les ponts et portes de l'avancé de St-Malo, article 43, les parapets sur les murs à la suite, articles 50, 51, 55, 58, 63 et 64, lesquels retranchements montant à 27.594 l. 9 s. resteroit à faire fonds de 9.824 l. 1 s.

A St-Malo, le 6^e juillet 1693.

GARENGEAU.

♦ ♦ ♦

(33) Cette petite tour doit son nom à sa position très avancée sur un rocher saillant, et dominant ainsi que la tour des Sillons, les précipices de la vallée de la Rance. Elle servait uniquement de corps de garde pour surveiller la rivière.

(34) Nous savons, par le registre de la réformation du Domaine de Dinan (1683-1685), que des prisonniers de guerre furent enfermés dans la tour des Sillons, appelée vulgairement, à cette époque, *tour du Père-Renaud*, du nom d'un religieux de l'Ordre de Saint-François, qui avait alors un jardin à fleurs, avec tonnelle, sur la plate-forme de la tour. Dans quelques actes, elle est encore désignée sous ce dernier nom, au XIX^e siècle ; mais, à la fin du XVIII^e siècle, et sur le plan cadastral, elle est nommée *tour Penthièvre*. Elle n'a plus que deux étages, et fait partie de notre propriété de la *Maison de la Tour*, avec la courtine, vers l'est, dont le chemin de ronde fut transformé en une agréable terrasse, lors de la création de la propriété.

Après avoir lu attentivement cet important mémoire de l'ingénieur Garegeau, pour bien se rendre compte de l'état de nos fortifications, en 1693, il suffit d'examiner soigneusement le *plan de l'enceinte de la ville et château de Dinan, et d'une partie de ses environs*, joint au devis. Ce plan original donne de précieux détails non seulement sur les remparts mais aussi sur leurs abords, à cette époque. Remarquons, par exemple, certaines parties des fortifications aujourd'hui détruites : ouvrages avancés de trois portes de la ville ; défenses extérieures du château (35) ; ouvrages détachés de la place, édifiés pendant la Ligue. Enfin nous voyons encore, sur ce plan, depuis la porte de l'Hôtellerie, jusqu'à la porte Saint-Malo, la double enceinte composée d'une ligne de casemates, avec meurtrières, au bas de laquelle se trouvaient de larges et profonds fossés, inondés qu'accidentellement. Ce supplément de défenses avait été jugé indispensable dans cette partie nord et nord-ouest de l'enceinte qui ne comportait pas, comme partout ailleurs, de défenses naturelles.

Les nombreux endroits des remparts indiqués sur le mémoire de Garegeau comme étant en mauvais état, et à réparer, figurent en jaune sur le plan original (36).

Il semble que toutes les réparations et améliorations proposées dans son devis, par cet ingénieur distingué, furent entreprises peu de temps après, car un marché fut passé entre ce dernier et le sieur Vial, de la paroisse de Saint-Cast, pour l'exécution de ces travaux. Ceux-ci sont encore assez facilement reconnaissables au château, plus qu'ailleurs.

R. RICHELOT,
Vice-président
de la Société Archéologique
d'Ille-et-Vilaine.

(35) Voir le plan du château de Dinan, daté de St-Malo, le 2 mai 1711, et signé aussi par Garegeau (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 492). En 1693, le donjon, comme nous venons de le voir, était sauf ses épaisses murailles, dans un état vraiment lamentable. On ne pouvait y pénétrer que par la petite porte, du côté est, donnant sur la basse-cour, au niveau du fossé, et par une porte située du même côté, au deuxième étage, et communiquant avec la courtine voisine, dans laquelle se trouvait un escalier à vis permettant d'accéder à la cour supérieure. L'entrée actuelle du donjon, par la chapelle, fut ouverte par Garegeau, d'après un autre devis fait par lui, en date du 12 octobre 1703, pour réparer le donjon et la tour de Coetquen, afin d'y loger les prisonniers de guerre de la marine (Arch. d'I.-et-V., C. 492).

(36) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 492.

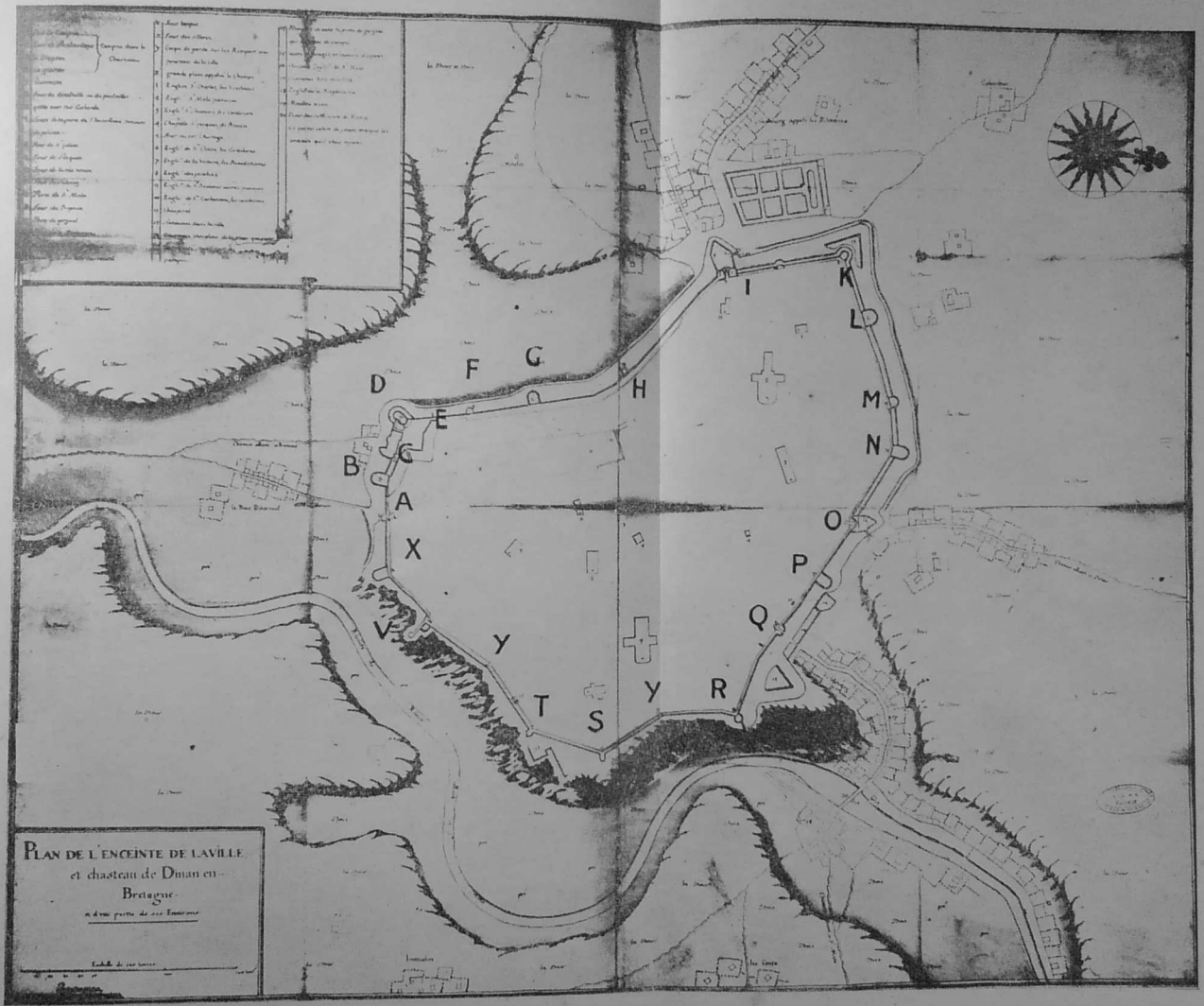
génieur
ons, en
la ville
vis. Ce
mparts
emple,
vrages
châ-
Ligue.
ellerie,
ne de
larges
nt de
ouest
tenses

re de
jaune

dans
emps
de la
sont

e

signé
nous
men-
ur la
ième
alier
ar la
e du
les



Le patronyme "Toudouze"

DANS l'intéressante étude qu'il a consacrée à son ancêtre Jacques, lieutenant des Chasses du château de Chantilly, M. G. Toudouze fait appel, pour établir l'étymologie de son nom patronymique, à deux autorités différentes (voir précédent numéro de la *N. R. B.*, p. 470).

L'une est celle de mon regretté ami L. Le Guennec, qui y voyait la contraction d'un hypothétique « Toul-dour » (littéralement : trou d'eau). L'autre est celle de la revue *an Ouled* (n° 68, 1939), qui, partant d'un « doublet » *Toutour* lui donnait pour origine le mot « *Touz* » (tordu). Malheureusement, aucune de ces propositions ne résiste à un examen attentif, *Touldour* ne saurait en aucune façon s'atérer en *Toudoux*, *Toudous*, *Toudouz*, *Toudouze*, qui sont les différentes graphies du patronyme de l'écrivain aux siècles passés. Car, d'une part, l'*l* final de *toul* ne s'élide point en composition, et d'autre part, si le son *z* évolue parfois en *r* dans le vocabulaire breton (rhotacisme dont voici quelques cas : *roudour*, *roudour* « gué », *Ezwan-Erwan* « Yves », *dezvez-dervez* « journée », etc.), on ne connaît aucun exemple du phénomène contraire (*r* devenant *z*). Par ailleurs, si l'on peut à la rigueur concevoir, une contraction de *Toudoux* en *Touz*, l'allongement de *Touz* en *Toudouz* est, lui, une impossibilité phonétique.

Il faut donc chercher à expliquer autrement l'existence en Basse-Bretagne du groupe anthroponymique formé des variantes signalées par M. G. Toudouze.

Tout d'abord, soulignons le fait qu'il s'agit là d'un nom « sporadique » qui semble concerner *une seule famille*, et que celle-ci ne se manifeste apparemment nulle part dans notre pays avant la fin du xvii^e ou le début du xviii^e siècle. Comme il n'offre nulle correspondance sérieuse ni dans le vocabulaire courant, ni dans le magasin étymologique du breton-armoricain, ni davantage dans la toponymie régionale, on est conduit à se demander s'il est effectivement breton.

Un passeur, exploitant le bac de Sainte-Marine, décédé à Combrit en 1753, âgé de 59 ans, et inscrit dans le registre paroissial sous la graphie *Toudou*, est le plus lointain des ancêtres auxquels remonte l'auteur de l'article. Si ce personnage était originaire de Combrit même, ou de quelque paroisse voisine du pays « bigouden », il ne devrait pas être difficile de relever son acte de baptême (vers 1694), ou quelque mention de ses ascendants paternels dans les registres paroissiaux. Dans le cas contraire, c'est qu'il s'agit d'un étranger au pays, devenu adjudicataire du passage de Sainte-Marine-Bénodet. Le nom de sa conjointe : Bodet, dont la consonnance n'a davantage rien de bas-breton, pouvait néan-

moins être fixé à Combrit dès le début du XVIII^e siècle, sinon bien avant, car il est encore très vivant à l'île Tudy (7 homonymes dans la liste électorale de cette commune en 1932).

Il est loisible de supposer que Louis *Toudous* ou *Toudoux*, installé sur les bords de l'Odé, étant encore célibataire, se maria en l'église de Combrit, où l'on devrait pouvoir trouver son acte de mariage, lequel indique peut-être l'origine des deux conjoints.

Quoi qu'il en soit, comme je n'ai relevé son patronyme dans aucun des nombreux répertoires anthroponymiques dont je dispose pour l'ensemble de la Bretagne, et comme, je le répète, ce nom ne saurait s'expliquer par la langue bretonne, il est permis de lui assigner une provenance extérieure.

Faute d'un outillage adéquat, qui manque pour la France en général, je ne saurais, pour le moment, le localiser de façon certaine ; mais je puis certifier que le nom a, hors de Bretagne, quelques représentants :

Un *Toudouze* était horloger de précision, 5, rue du Faubourg Montmartre à Paris, en 1899, ainsi que l'indique le Bottin de cette année ; et le même répertoire d'adresses pour 1950 révèle l'existence d'un autre *Toudouze*, « fours pour l'alimentation », 31, rue Saint-Georges (IX^e).

On me dira que ce peuvent être là des descendants de Bretons, voire des cousins ou des petits-cousins de l'écrivain, et qu'au surplus on ne peut rien inférer de l'existence du nom dans une capitale qui joue l'office de creuset pour des millions de familles provinciales ; ce qui est exact.

Poursuivons cependant nos recherches sur le nom lui-même. *Toudous*, *Toudoux*, *Toudouze* représentent-ils des graphies basses-bretonnes de *Toudouze*, nom d'aspect bien français, ou au contraire, cette dernière façon d'écrire ne serait-elle, avec son *e* muet, qu'une accommodation analogique due à la fantaisie de quelque scribe du XVIII^e siècle ?

Il ne faut pas trop se hâter de répondre par l'affirmative à la seconde question, car, outre que Jacques *Toudouze* avait peut-être quelque raison d'adopter cette orthographe (peut-être aussi observée par son père lui-même), le suffixe *-ouze* se montre dans plusieurs autres noms de famille français : *Phillouze*, *Corouze*, *Mandouze*, *Albouze*, etc.

Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que, au fond, *Toudouze* et *Toudoux* ou *Toudoux*, prononcés de la même façon, peuvent n'être à l'origine qu'un même patronyme issu d'un surnom ancien. Je n'en veux pour preuve que ce passage du *Journal du Sieur de Gouberville* cité par le *Dictionnaire du Patois normand*, de H. Moisy (Caen, *Delesques*, 1887), p. 96 :

« Ledit jour (2 juin 1554) *Toultoux* et Jacques amenèrent le hongre « Cappe et le misrent à la bucaille. »

Dans ce passage, *Toultoux*, graphie abusive de *Toutoux* n'est autre qu'un sobriquet devenu héréditaire, fixé comme nom patronymique au moyen âge, et qui peut se passer d'explication.

Mais, dans ce cas, il faut admettre la provenance étrangère du nom unique représenté par elles. Cependant, comme une découverte fortuite peut venir infirmer cette opinion, c'est avec plaisir que je recevrais toute communication de nature à prouver que le nom *Toudoux* est bien breton, qu'il se sépare du nom français *Toudouze* par bien plus que l'*e* muet de ce dernier, et que son implantation dans le pays de Combrit remonte plus haut que le début du XVIII^e siècle.

F. GOURVIL.

UN SAVANT BRETON OUBLIÉ L'ABBÉ MOIGNO

(Suite)

III. - UNE ŒUVRE A LA FOIS SCIENTIFIQUE ET RELIGIEUSE

1^o Le savant

SAVANT, l'abbé Moigno l'était sans conteste si l'on entend par là l'homme qui sait, qui a assimilé la science de son temps. Il s'était mis à l'école des maîtres les plus éminents : Cauchy, Ampère, Binet lui avaient enseigné les mathématiques ; il s'était initié aux sciences naturelles à l'école des Cuvier, des Haüy, des Desfontaines. Ces illustres professeurs n'avaient pas tardé à reconnaître en lui un disciple de choix et plusieurs d'entre eux l'ont honoré de leur amitié. Ses relations s'étendirent ensuite aux savants étrangers et il n'a cessé d'étudier laborieusement leurs travaux. Il ne se contentait pas d'une connaissance théorique mais répétait et vérifiait leurs expériences. Aussi pouvait-il dire sans crainte aux plus chauds partisans de la science : « Vous êtes savants, je le suis comme vous ; vous avez sondé toutes les profondeurs de la théorie et vérifié toutes les expériences, j'ai autant théorisé et expérimenté que vous. Vous avez aimé le progrès, j'ai eu pour le progrès une soit insatiable et l'on m'a toujours vu au premier rang de ses promoteurs » (1).

Ses premières œuvres firent époque, notamment les « Leçons de calcul différentiel et de calcul intégral » (1840-44), le « Traité de télégraphie électrique » (1849), le « Répertoire d'optique moderne » (1847-50). Le premier de ces livres, de rédaction très difficile, fut, vers le milieu du XIX^e siècle, le plus estimé et le plus répandu des ouvrages de hautes mathématiques. Il s'enseignait dans les universités d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, etc., et valut à son auteur d'être classé parmi les mathématiciens et géomètres distingués de l'Europe et proclamé comme tel par le baron Dupin, au Sénat impérial en 1870 et par Dumas à l'Académie des Sciences en 1872. Nul doute qu'en persévérant dans cette voie l'abbé Moigno aurait pu devenir un savant au sens plein du mot, celui qui approfondit et étend le champ des connaissances humaines.

(1) Autobiographie p. 3.

2° Le vulgarisateur

Il estima que sa vocation propre était plutôt d'enseigner, de transmettre aux autres sa science. « Mon genre d'esprit, tout en me faisant aimer les profondeurs de la science, m'entraînait insensiblement vers la vulgarisation ou l'exposition élémentaire, dans le langage de tous, des conquêtes de la science et de l'industrie » (2). Le caractère encyclopédique de son savoir, ses aptitudes pour les langues étrangères, son enseignement de professeur l'avaient préparé à ce rôle. C'est en rédigeant un courrier scientifique dans divers journaux qu'il se fit la main et peut-être se découvrit. Sa grande œuvre sera la publication d'une revue, véritable gazette des sciences, qui tiendra un vaste public au courant des nouveautés et des progrès scientifiques. Négligeant désormais sa gloire propre et ses travaux personnels, son souci sera de faire connaître à tous les travaux des savants nationaux étrangers.

La revue parut pour la première fois, le 2 mai 1852 sous le titre « Cosmos ». Le nom avait été emprunté à un ouvrage célèbre de M. Alexandre de Humboldt. A lui seul il était tout un programme que précisait d'ailleurs le sous-titre : « *Revue encyclopédique hebdomadaire des progrès des Sciences* ». Si elle se réclamait du savant allemand par son programme aux dimensions du monde et de la curiosité humaine, elle se proposait d'emprunter au Français Arago « l'art magique de l'exposition la plus lucide, de la vulgarisation saisissante. »

La nouvelle revue visait en effet à dépasser le cercle des savants pour atteindre un plus vaste public. Aux grands exposés et aux œuvres de longue haleine, elle préférera l'article bref, précis, l'information qui renseigne et enrichit. Semaine par semaine, elle rendait compte des communications faites à l'Académie des Sciences, se faisait l'écho des revues étrangères, divulguait toutes les découvertes et inventions, analysait les théories récentes et les hypothèses nouvelles, entretenait une correspondance suivie avec de nombreux savants. Toutes les branches du savoir étaient successivement passées en revue, de la Géométrie analytique à la Météorologie, de la Physique stellaire à la Thérapeutique et à l'Electricité appliquée (3).

L'abbé Moigno s'était assuré le concours de nombreux collaborateurs mais il se réservait le gros de l'ouvrage et la tâche directrice de rédacteur en chef. M. de Montfort qui l'avait aidé à fonder la revue lui en laissa bientôt la propriété qu'il se hâta de transmettre à M. Seguin et à l'éditeur Tremblay. Leur collaboration se poursuivit jusqu'en 1862. A cette date, des difficultés s'élevèrent qui aboutirent à l'exclusion de l'abbé Moigno.

Ds 1863, il fonda une publication identique intitulée « *Les Mondes* » et qui sous-titrait : « *Revue hebdomadaire des Sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie* ». Avec une régularité qui ne

(2) Autobiographie p. 7.

(3) Dans les discussions sur la navigation aérienne auxquelles il consacra, dès 1851, plusieurs bulletins scientifiques du journal *Le Pays*, l'abbé Moigno affirma toujours sa conviction qu'on ne parviendrait jamais à diriger les ballons contre le vent. Leur histoire se terminerai toujours de la même manière : « Il a été emporté par le vent ». Aux « navires-avions » conçus par les aéronautes il opposait l'exemple de l'oiseau « plus lourd que l'air » mais qui dispose « d'une très grande force sous un petit volume ». L'expérience semble avoir confirmé ses vues quasi-prophétiques et il est intéressant de noter l'apparition du terme « navire-avion » appliqué par lui, il est vrai, au plus léger que l'air.

se démentit jamais, il en assura la périodicité sauf pendant le siège de Paris. La disparition du « *Cosmos* » en 1870 lui permit de reprendre son titre initial et, à partir de 1874, la revue s'intitula « *Cosmos-Les Mondes* ». En 1882, l'abbé Moigno inaugura une troisième série du « *Cosmos* » mais il en avait cédé la propriété à l'abbé Valette dont le nom s'associa et bientôt se substitua au sien. Le travail de direction devenait trop lourd pour un vieillard presque octogénaire. Ce n'est pas sans peine que l'abbé Moigno se sépara de sa chère revue à laquelle, selon ses propres paroles, il s'était identifié. Pendant trente ans, il en avait assuré la publication, réalisant semaine après semaine, le projet qu'il avait fait de dresser « la carte fidèle du monde de la science ». La collection entière représentait une somme de plus de quatre-vingts volumes qu'il fut heureux d'offrir à la Bibliothèque vaticane. Le pape Léon XIII l'en remercia d'un bref daté du 11 février 1882 qui le félicitait du travail énorme qu'il s'était imposé et d'avoir fait servir ce travail à la défense de la vérité et de la religion catholique.

L'abbé Valette ne conserva pas longtemps la direction du « *Cosmos* ». Réalisant un désir plusieurs fois exprimé par l'abbé Moigno, il la remit à la Maison de la Bonne presse qui inaugura une nouvelle série mieux présentée et abondamment illustrée. La revue fondée en 1852 devait continuer sa féconde carrière jusqu'à la guerre de 1914.

L'un des buts du « *Cosmos* » était de faire connaître au public français les recherches et les découvertes des savants étrangers. L'abbé Moigno en rendait compte régulièrement. Il voulut en outre mettre à la disposition des savants français leurs œuvres les plus marquantes. Sa connaissance des langues lui permettait de passer indifféremment de l'italien à l'espagnol et à l'allemand, mais ses plus nombreuses traductions furent faites sur l'anglais : il s'est attaché notamment à l'œuvre de Tyndall. Le bel éloge que faisait de lui, en 1872, M. Dumas, secrétaire de l'Académie des Sciences était parfaitement mérité. « M. Moigno, depuis cinquante ans marche à la tête du mouvement scientifique. Il a introduit en France toutes les nouveautés de la science étrangère. Nous lui devons de connaître à peu près tout ce qui se fait de curieux et de remarquable chez nos voisins. »

3° L'apôtre de la science

De son sacerdoce, de ses contacts avec les ouvriers, M. l'abbé Moigno avait gardé le désir de mettre le progrès à la portée du peuple, d'exercer auprès de lui une sorte d'apostolat scientifique. Ce rêve, il ne parvint jamais à le réaliser comme il l'aurait voulu.

Il s'y appliqua cependant avec la ténacité que nous lui connaissons. A son instigation, M. de Montfort loua, 8, boulevard des Italiens, un magnifique appartement où s'ouvriraient les « *Salons du Cosmos* ». On y mettrait à la disposition du public « les recueils périodiques et les ouvrages scientifiques nouveaux ; on y répéterait les grandes expériences faites en France et à l'étranger ; on y exposerait les nouveautés scientifiques en les illustrant de vastes tableaux éclairés par la lumière électrique ». L'œuvre était trop belle : elle n'eut qu'une existence éphémère et les Salons du Cosmos durent bientôt faire place... à un théâtre de prestidigitation qui connut sans doute plus de succès.

Vingt ans plus tard, en août 1882, l'abbé Moigno reprit son idée et fonda dans la cité du Retiro, 30, rue du Faubourg Saint-Honoré, la « Salle

du Progrès ». Le programme était le même : conférences scientifiques, expériences remarquables, publicité faite autour des inventions. L'œuvre connut un échec semblable.

Chanoine de Saint-Denis, l'abbé Moigno persévérait dans son dessein, et réunissait de vastes auditoires d'ouvriers pour leur donner des conférences avec projections. Il voulut même en faire profiter sa Bretagne natale et en 1874-75, de semblables réunions eurent lieu au Collège Saint-François-Xavier de Vannes (4).

Faute de pouvoir agir autant qu'il l'aurait voulu par la parole, l'abbé Moigno reprenait la plume et introduisait dans ses collections d'« Actuelles scientifiques », à côté des brochures destinées aux savants, d'autres qu'il voulait utiles au peuple et qu'il intitulait « L'enseignement pour tous ». Il avait traduit en français et adapté un ouvrage du D^r Brewer : « La clef de la science ». Il en fit une sorte de catéchisme scientifique qui connut plusieurs éditions. En 1865-66, il publia un « Cours de sciences vulgarisées » en 8 volumes. Des sciences il s'étendit aux diverses branches du savoir et rédigea non seulement un « Manuel de mnémotechnie avec applications à l'histoire » mais « La Poésie pour tous », « Le latin pour tous », « L'allemand pour tous ». En 1882, il publiait encore « L'enseignement de tous par les projections ; les Sciences, les Industries, les Arts enseignés et illustrés par 4.500 photographies sur verre ». Par la parole, par le livre, par l'image, l'abbé Moigno travaillait inlassablement à son apostolat scientifique.

4° L'apologiste

Prêtre, il le demeurait jusque dans ses préoccupations scientifiques. Déjà on pouvait dire de sa collection « Cosmos-Les Mondes » qu'elle était « une apologie scientifique du christianisme » et même un chef-d'œuvre du genre puisque « l'exposition n'y était jamais sacrifiée à l'apologie, ni l'apologie à l'exposition ». Mais il rêvait d'une œuvre plus spécifiquement religieuse où il s'attacherait à rendre manifeste l'accord de la Science et de la Foi, à combler le fossé que le XIX^e siècle, héritier en cela des Encyclopédistes, avait voulu creuser entre ces deux moyens de saisir l'unique Vérité.

M. l'abbé Moigno, qui avait fait ses premières années d'apologiste en écrivant dans les journaux catholiques, intervint, sous la Monarchie de Juillet, dans le débat âprement disputé sur la questions de l'enseignement. Il publia en 1846 une brochure qui fut plus utilisée que louée : « Principes fondamentaux d'après lesquels doivent se résoudre au moment présent deux grandes questions : des rapports de l'Eglise et de l'Etat, de la liberté et de l'organisation de l'enseignement. »

Dans le domaine des sciences, il se sentait davantage chez lui et l'idée de faire disparaître l'antinomie que le positivisme introduisait entre la science et la foi le hantait depuis le début de son sacerdoce. Pierre à pierre, il accumula les matériaux de ce qui devait être comme le couronnement de ses travaux et le sommet de sa vie. Il en avait esquissé le plan dans les conférences de Carême qu'il donna en 1855 à St-Sulpice. En octobre 1868, la première ébauche était achevée mais il lui faudra encore sept années de travail pour parfaire son œuvre et ce n'est qu'en 1879 qu'elle viendra au grand jour sous le titre « Les Splendeurs de la foi. »

(4) *Séance Religieuse* de Vannes - 1874, p. 295 ; 1875, p. 28 et 728.

Elle comprenait quatre gros volumes auxquels s'ajoutera un cinquième qui n'en est qu'une sorte de bourgeoisement excessif. L'auteur commence par un exposé du dogme catholique et de l'enseignement de l'Eglise. La partie centrale, la plus importante, réfute, une à une, toutes les objections élevées au nom de la fausse science contre la Révélation. Il est alors possible de conclure à l'accord entre la Foi et la Raison. L'ouvrage se clôt par la démonstration de quinze propositions, promesses de Jésus-Christ réalisées dans son Eglise, et qui « deviennent autant de splendeurs qui auréolent la foi catholique ».

Malgré ses dimensions, ce livre connut un prompt succès. La première édition s'épuisa rapidement et il fut réédité à plusieurs reprises. Il reçut de toutes parts, notamment de l'épiscopat, les approbations les plus flatteuses. La méthode apologetique qui consiste à rechercher et à établir une rigoureuse concordance entre les données de la Science et celles de la Révélation est actuellement bien dépassée. Il n'en reste pas moins vrai que le chanoine Moigno a écrit une des plus solides apologies du XIX^e siècle.

Personne n'était plus qualifié pour le faire car sa vie tout entière était l'illustration et comme la preuve expérimentale de sa thèse. Par toute son existence il infligeait un démenti absolument irréfutable à tous ceux qui prétendaient à une incompatibilité foncière entre la Science et la Foi. « L'étude des sciences, disait-il, a absorbé ma vie, et ma foi est aussi vive qu'aux jours calmes de ma jeunesse bretonne » (5), ou encore : « J'ai soixante-treize ans, j'ai tout lu, tout entendu et jamais je n'ai été atteint d'un doute ou d'une simple tentation contre la foi » (6). Loin de contraindre son désir de connaître, la foi n'avait fait que le stimuler, loin d'éteindre sa confiance dans le progrès, elle n'avait fait que l'exciter. « La foi, disait-il encore, n'est en réalité que le télescope de la raison et du cœur ; elle agrandit dans une proportion énorme les horizons et les aspirations de la science » (7).

◆ ◆ ◆

Devant une existence aussi laborieuse et une œuvre aussi considérable, on est tenté de comparer l'abbé Moigno à cet autre grand travailleur que fut son contemporain, l'abbé Migne. Tous deux furent d'infatigables compilateurs, s'efforçant de réaliser une sorte d'inventaire des connaissances humaines. Mais tandis que l'abbé Moigno se cantonnait de préférence

(5) Moigno, *Impossibilité du nombre actuellement infini*, Paris, 1884, p. 39.

(6) *Autobiographie*, p. 9.

(7) *Impossibilité du nombre actuellement infini*, p. 39. Faisant preuve d'un esprit de pénétration quasi prophétique, il estimait que la science avait beaucoup plus à craindre du positivisme matérialiste qui risquait d'en faire un instrument de barbarie. Cette pensée le frappa particulièrement un jour de septembre 1844 où il se promenait sur le pont de Londres :

Mon imagination était vivement exaltée par le spectacle, unique au monde, de ces centaines de bateaux à vapeur qui fendaient avec une vitesse excessive les eaux du grand fleuve, de ces locomotives qui parlaient en mugissant pour dévorer l'espace, de ces fils métalliques en vahis par la foudre et qui jetaient vers tous les points de l'horizon des messages prompts comme l'éclair, de ces mille vomitoires plus élancés que les obélisques du vieux monde, et qui laissaient retomber sur l'immense cité les floes de leur fumée utile à la fois et inquiète.

Mais mon intelligence était plus éclairée que jamais par les lumières de la foi... Je comprenais mieux... le célèbre enseignement : Gloire à Dieu ! Paix aux hommes de bonne volonté ! Le règne de Dieu peut seul amener sur la terre le règne de la justice et du bonheur de l'humanité : (Citation du « Traité de Télégraphie électrique », reprise dans « Impossibilité du nombre actuellement infini » p. 40).

dans le domaine scientifique, l'abbé Migne s'intéressait plutôt aux sciences ecclésiastiques; l'abbé Moigno était préoccupé d'actualité, l'abbé Migne tourné vers les œuvres du passé. Les collections de l'abbé Migne sont toujours consultées, alors que l'œuvre de l'abbé Moigno est à peu près négligée.

De par sa nature même, elle était vouée à l'oubli. Elle se proposait de faire au jour le jour le point des connaissances scientifiques. Elle se condamnait ainsi à se dépasser sans cesse et à être définitivement dépassée. Depuis un siècle, le progrès scientifique n'a cessé d'aller en s'accélégrant. Les théories, vieilles de cent ans, ne suscitent même plus une mention et les découvertes de cet âge paraissent enfantines. Cependant les savants qui s'attachent à faire l'histoire de l'évolution scientifique au cours du XIX^e siècle ne pourront négliger sans dommage les travaux de l'abbé Moigno. Ils y trouveront une masse de documents sur l'activité scientifique à travers le Monde.

Il était bon de rappeler le souvenir de cet humble prêtre qui fut au XIX^e siècle un serviteur zélé aussi bien de la science que de l'Eglise, et qui demeure à ce titre une gloire de la Bretagne.

Au fait, avait-il gardé des liens avec son pays natal? Pendant de longues années la Bretagne semble lui être devenue comme étrangère, du moins n'avons-nous découvert aucun document qui permette de savoir quelle place elle tenait encore dans sa vie. Plus tard, nous avons vu qu'il fut fait chanoine d'honneur de la cathédrale de Vannes et qu'il vint donner des conférences dans son diocèse. A la veille de mourir, il avait adhéré à l'Association naissante des Anciens Elèves du Petit Séminaire de Ste-Anne-d'Auray. Il était aussi membre de la Société Polymathique du Morbihan. Dans sa brochure « La Poésie pour tous », l'abbé Moigno fait une place à Brizeux « le poète de la Bretagne ». « Sa muse, dit-il, n'échappe pas à la monotonie; ses couleurs ne sont ni très variées ni très éclatantes; mais on trouve chez lui une si douce mélancolie, des sentiments si purs et surtout un amour si vrai du sol natal, qu'on ne peut le lire sans être attendri ». Cet attendrissement nous prouve assez que son cœur restait bien breton. Si le monde scientifique, tourné vers l'avenir, oublie un des apôtres les plus ardents de la science au XIX^e siècle, si l'Eglise néglige un de ses plus zélés défenseurs, la Bretagne se doit de garder le souvenir de ce fils exilé et souvent malheureux, mais particulièrement méritant.

Abbé J. DANIGO.

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

A notre connaissance, aucune bibliographie systématique de l'œuvre de l'abbé Moigno n'a encore été établie. Le P. Sommerpoghel n'a retenu que les œuvres autographiées ou publiées du Jésuite. Le Dictionnaire des Contemporains de Vapereau ne fournit que des indications sommaires.

Nous avons collationné quelques listes imprimées sur les couvertures des œuvres de M. l'abbé Moigno mais notre documentation la plus abondante a été tirée des notes de M. Kerniler, grâce à une copie que M. le Conservateur de la Bibliothèque de Nantes a eu l'obligeance de nous procurer. Malheureusement ces notes sont très confuses et, à côté des œuvres propres de l'abbé Moigno, en signalent d'autres uniquement parce qu'elles ont été publiées dans les « Actualités scientifiques ». Nous avons également écarté les minces brochures, la plupart tirées de « Cosmos - Les Mondes ».

Il reste encore des attributions incertaines et sans doute aussi des lacunes. Telle quelle, cette liste imposante nous donne une idée assez exacte du travail immense fourni par l'abbé Moigno et du caractère encyclopédique de ses aptitudes et de ses connaissances.

La mention A. S. indique que l'ouvrage fait partie de l'une ou l'autre série des « Actualités scientifiques ».

PERIODIQUES

- Cosmos*. — Revue encyclopédique hebdomadaire des progrès des sciences. 1852-1862. T. I - XXI.
- Les Mondes*. — Revue hebdomadaire des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie. 1863-1881. T. I - LVI. (A partir du T. XXXIII, la revue porte en sur-titre *Kosmos*.)
- Cosmos - Les Mondes* (3^e série). 1882-1883. T. I - VI.
- Manuel de la Science. Annuaire du Cosmos*, 1^{re} année et 2^e année. Paris-Tremblay, 1858-1859, 2 vol. in-16.
- Le progrès pour tous. Annuaire de Cosmos - Les Mondes pour 1881*. — Revue du progrès scientifique en 1879-80. Avec la collab. de l'abbé H. Valette. Abbeville, Kosmos - Les Mondes, 1881, in-18, 470 p.
- Almanach des Mondes... pour 1881* : Sciences, Agriculture, Industrie. Paris, 1881, in-16.
- Bibliotheca scientifica*, revista mensual del progreso científico e industrial por O. Feo Moigno. Traducida por D. Ant. L. de Bustamante. Paris, Rosa y Bouret, 1865, in-18, 440 p.

OUVRAGES SCIENTIFIQUES

- Leçons de calcul différentiel et de calcul intégral* rédigées d'après les méthodes et les ouvrages publiés ou inédits, de M. A.-L. Cauchy :
I. — Calcul différentiel. Paris, Bachelier, 1840, in-8^o. XXXV. 531 p.
II. — Calcul intégral (1^{re} partie), *Ibid.*, in-8^o, 1844. XLVIII. 783 p.
- Traité de télégraphie électrique*, comprenant son histoire, sa théorie, ses appareils, sa pratique, son avenir, sa législation; précédé d'un exposé de la télégraphie en général et de la télégraphie ancienne de jour et de nuit. 1^{re} édit. en 1849, 2^e édit. Paris-Franck, 1852. In-8^o, XVI. 632 p.
- Répertoire d'optique moderne* ou analyse complète des travaux modernes relatifs aux phénomènes de la lumière. Paris-Franck, 1847-50, 4 vol. in-8^o.
- Le stéréoscope*, ses effets merveilleux; le pseudoscope, ses effets étranges. Paris-Franck, 1852, in-8^o. 16 p., planches.
- Pratique et théorie du saccharimètre-soleil*, ancien et nouveau modèle. Paris, Duboseq, 1853, in-8^o. 48 p., ill.
- Leçons de calcul des variations*, en collaboration avec L. Lindelof. Paris, 1861, 352 p. (Mallet-Bachelier).
- Leçons de mécanique analytique - Statique*. Paris, Gauthier-Villars, 1868, in-8^o XL, 727 p., pl.
- Physique moléculaire*, ses conquêtes, ses phénomènes et ses applications. Résumé des travaux accomplis dans les vingt dernières années. Paris - Les Mondes, 1868, in-18, 212 p.
- Mélanges de physique et de chimie*, pures et appliquées. Paris, Gauthier-Villars, 1869. (A. S.)
- Saccharimétrie optique*, chimique et melassimétrique. Paris, Gauthier-Villars, 1869. (A. S.)
- Science anglaise*, son bilan au mois d'août 1868. Réunion de Norwich. Paris, Gauthier-Villars, 1869. (A. S.)
- Science anglaise*, son bilan en 1869. Réunion à Exeter. Paris, 1871. (A. S.)
- Recherches sur les agents explosifs modernes* et sur leurs applications récentes, 144 p., 1872 (A. S.)
- Optique moléculaire*. Effets de précipitation, de décomposition, d'illumination produits par la lumière. (A. S.), in-18, 1873.

TRADUCTIONS

- GROVE (W. R.). — Corrélations des forces physiques, traduit sur la 3^e édit. angl. Paris, 1856. Réédité en 1867.
- TYNDALL (J.). — Sur la radiation, traduit de l'anglais. Giraud, 1856. Réédité en 1884. (A. S.).
- BREWER (D^r E. C.). — La clef de la Science ou les Phénomènes de tous les jours expliqués. 3^e édit. Paris-Renouard, 1858, in-18. XVIII, 539 p. Nombreuses rééditions (1865-74-81). Refonte en 1889-92.
- TYNDALL (John). — La chaleur considérée comme mode de mouvement. Paris, 1864, 2^e édit. 1874, 3^e édit. 1887.
- HOFMAN (A. W.). — Sur la force de combinaison des atomes, traduit de l'anglais avec addition d'un aperçu rapide de philosophie chimique. Giraud, 1866. (A. S.).
- HUGGINS (W.). — Analyse spectrale des corps célestes. Paris, 1866, in-12.
- PARAVICINI (L. A.). — Juanito, obra elemental de educacion para los ninos... Paris, 1866, in-8^o.
- TYNDALL (J.). — La force et la matière : La force. Deux conférences traduites et suivies d'une dissertation sur la constitution interne de la matière. 1^{re} édit. 1867, 2^e édit. 1873. (A. S.).
- TYNDALL (J.). — Radiation : 1^{re} partie, Calorescence ; 2^e partie, Influence des couleurs sur la chaleur rayonnante. Paris, 1867, in-16.
- TYNDALL (J.). — Chaleur et froid. Six leçons. Paris, 1868. 2^e éd. 1889.
- id. — Faraday, inventeur. Paris, 1868, in-16. (A. S.).
- id. — Le Son... Cours expérimental. Paris, 1869, in-8^o (A. S.).
- LETHEBY (4.). — Les aliments. Quatre conférences traduites de l'anglais, 1869. (A. S.).
- TAIT (Peter Guthrie). — Esquisse historique de la théorie dynamique de la chaleur, traduite de l'anglais par M. l'abbé Moigno et M. Alfred Le Cyre, 1870.
- SISMONDA. — Nouvelles observations géologiques sur les roches anthracifères des Alpes, traduit de l'italien, 1871. (A. S.).
- SMITH (Piazzi). — La Grande Pyramide, traduit de l'anglais, 1875. (A. S.).
- TYNDALL (J.). — La lumière. Six leçons. Paris, 1875.
- TYNDALL, CARPENTES, etc... — Physique et physique du globe, 1875. (A. S.).

OUVRAGES DE GRANDE VULGARISATION

- Cours de science vulgarisée*, résumé oral du progrès scientifique et industriel. Conférences de 1864-5. Paris, Giraud, 1864-65, 3 vol. in-18.
- Les éclairages modernes*. Conférence. Paris, Gauthier-Villars, 1868, in-18, 103 p., fig.
- L'art des projections*, avec 103 fig. sur bois, 1872. (A. S.).
- La poésie pour tous*. Paris, Gauthier-Villars, 1873, 2^e édit. 1879. (A. S.).
- Le Mémotre de tous*. Manuel de mnémotechnie : 1^{re} partie, Application à l'histoire, 1879. (A. S.).
- Le Latin pour tous*, nouvelle méthode étymologique et mnémotechnique, 1879. (A. S.).
- Les sciences, les industries, les arts* enseignés et illustrés par 4.500 photographies sur verre. Catalogue de tableaux et appareils. Paris, Gauthier-Villars, 1882, in-18, VI, 227 p. (A. S.).
- L'allemand de tous*. Méthode étymologique et mnémotechnique. Paris, Haton, 1883, in-18, 25 p.

OUVRAGES APOLOGETIQUES

- Principes fondamentaux* d'après lesquels doivent se résoudre au moment présent les deux grandes questions : 1^o des rapports de l'Eglise et de l'Etat ; 2^o de la liberté de l'organisation de l'enseignement. Paris, Mellier, 1846, in-18, 140 p. — 2^e édit. augm. : Paris, Blériot 1880, in-18, 155 p.

- Religion et Patrie* vengées de la fausse science et de l'envie haineuse. Paris, Gauthier-Villars, 1872, 134 p. (A. S.).
- Tyndall, Du Bois, Reymond*. — La Foi et la Science, explosion de la libre pensée en 1874. Discours annotés, 1875. (A. S.).
- Les splendeurs de la Foi*. Accord parfait de la Révélation, de la Foi et de la Raison.
- I. — La Foi. Paris - Les Mondes, 1879.
- II - III. — La Révélation et la Science. *Ibid*, 1879.
- IV. — La Foi et la Raison, avec deux grandes préfaces de l'auteur. *Ibid*, 1879.
- V. — Le Miracle au tribunal de la science. Actes des procès de béatification et de canonisation de St Benoît-Joseph Labre. Blériot et Gauthier, 1882.
- Réédition des 4 premiers tomes en 1881, 1883, 1888 ; du 5^e tome en 1885.
- Les splendeurs de la foi*. Résumé complet avec autobiographie de l'auteur. Paris, 1879, 1 vol. de DCCXXX p.
- La foi offerte à tous* : le retour à la foi par ses splendeurs. Paris, Blériot, 1880, in-18, XIX, 335-22 p.
- Impossibilité du nombre actuellement infini*. La science dans ses rapports avec la foi. Paris, Gauthier-Villars, 1884, 44 p. (A. S.).
- Les livres saints et la science*, leur accord parfait en collaboration avec l'abbé Dessailly. Paris, Haton, 1884, in-12. 715 p.

DIVERS

- Choix de bons livres* proposés aux collèges, petits séminaires, etc... Paris, Poussielgue-Rusand, 1838, in-16. VIII, 184 p.
- Réclamation patriotique*. — Belle invention française. Ponts à claveaux de voûte en fer ou en fonte, système inventé par M. Jules Guyot. Protestation contre les ponts tubulaires sans tubes de Conway et de Menai. Paris, Mathias, 1850, in-8^o, 48 p.
- Notice sur la chapelle de N.-D. de la Serrée*, près Nuits-sur-Beaune et sur les cérémonies de sa bénédiction (2 sept. 1856). Nuits-Violette, 1856, in-12, 24 p.
- Le R. P. Secchi* : sa vie, son observatoire, ses travaux, ses écrits, 1879, in-18. (A. S.).
- Le Pêcheur d'hommes*. Paris, Blériot Fr., 1880, in-18, 221 p.

revint à M^{me} et M. Charles de Lesseps. Deux ans plus tard, la propriété fut vendue à un marchand de biens de Quimperlé. Actuellement, elle appartient à M^{me} Ollivier qui y réside.

LES BRETONS A SUEZ

F. Gourvil a signalé que dans le numéro du 18 février 1865 de *L'Echo de Morlaix* il est fait mention de l'embarquement à Saint-Nazaire de « 200 paysans bretons » embauchés pour les travaux du canal de Suez.

Les Bretons partirent en effet nombreux pour Suez (les séjours de F. de Lesseps à Lézardeau n'y étaient-ils pas pour quelque chose ?) et voici dans quelles conditions. Quand F. de Lesseps obtint du vice-roi d'Égypte, Saïd Pacha, l'autorisation de creuser le canal, celui-ci, dans l'acte de concession s'engagea à mettre à sa disposition 30.000 ouvriers indigènes réquisitionnables à sa guise. C'était « le système de la corvée ».

Les Anglais qui voyaient alors d'un mauvais œil l'entreprise de Lesseps, intriguèrent tant et si bien près du vice-roi qu'ils finirent par mettre entrave aux travaux déjà commencés.

De Lesseps fit alors appel à l'arbitrage de Napoléon III par l'intermédiaire de sa parente, son épouse, Eugénie de Montijo.

La sentence impériale, rendue en 1864, supprimait la corvée. Et c'est alors que de Lesseps dut faire appel à la main-d'œuvre étrangère, Italiens, Français, Grecs. C'est alors aussi que de nombreux Bretons s'expatrièrent soit comme contre-mâtres ou chefs d'équipes sur les chantiers, soit comme patrons de dragues. Plusieurs firent souche en Égypte et leurs descendants y vivent encore.

Dès la mise en exploitation du canal, la compagnie confia la direction de ses services techniques à un Quimpérois, M. Quellenec, qui, après avoir, durant de longues années occupé le poste d'ingénieur en chef, devint membre du Conseil d'administration. M. J. Belégou, retiré à Quimperlé depuis 1918, occupa les fonctions d'avocat au contentieux pendant 25 ans. De nos jours encore, les Bretons sont nombreux au canal surtout dans le personnel marin : officiers de port, capitaines-pilotes, chefs de dragues.

G.-M. THOMAS.

LES BRETONS ET LE CANAL DE SUEZ FERDINAND DE LESSEPS en Basse-Bretagne

Le numéro de *L'Impartial du Finistère* du 6 août 1864 annonçait la venue de Ferdinand de Lesseps (1) en Bretagne.

Les travaux du canal de Suez battaient alors leur plein. Le premier coup de pioche avait, en effet, été donné le 25 août 1859 et l'inauguration devait avoir lieu dix ans plus tard, le 17 novembre 1869. L'Impératrice Eugénie, parente de F. de Lesseps, franchissait ce jour-là le canal à bord du yacht *L'Aigle*, suivi de cinquante-quatre autres navires français.

De Lesseps, donc, venait en Bretagne et il y revint plusieurs fois, m'a assuré M. Jean Belégou, ancien avocat au Contentieux de la Compagnie de Suez et dont les parents connurent fort bien F. de Lesseps. Il venait à Quimperlé (Finistère), au château de Lézardeau dont la propriétaire n'était autre que M^{me} Marthe de la Maisonfort (2) belle-sœur de son fils et collaborateur, Charles (3).

M^{me} Marthe de la Maisonfort tenait cette propriété de sa mère, la marquise de Maisonfort, laquelle l'avait, elle-même, achetée à la famille du Couédic. Elle y recevait fréquemment ses deux sœurs, Marie, épouse de M. Lorois, propriétaire du château de Saint-Maurice (en forêt de Clohars-Carnoët) et ancien député du Finistère, et Jeanne, devenue la femme de Charles de Lesseps qui devait participer à la construction du canal de Suez et prendre la responsabilité du canal de Panama après le fameux scandale.

À la mort de M^{me} de la Maisonfort, en mars 1914, le château

(1) Ferdinand-Marie, Vicomte de Lesseps, diplomate, né à Versailles en 1805, mort à la Chesnaie (Indre) en 1894. Elu membre de l'Académie française en 1884.

(2) M^{me} de Maisonfort était la marraine de M. Belégou qui a eu l'amabilité de nous mener sur les pas de F. de Lesseps.

(3) F. de Lesseps s'est marié deux fois. En premières noces, il épousa M^{me} Agathe Delamalle dont il eut deux garçons : Charles et Victor. Après la mort de M^{me} Delamalle et bien après à Ismailia, il se lia, en secondes noces à Héléne de Bragard, fille d'un ancien magistrat de l'île Maurice, qui lui donna 5 filles et 6 garçons.

LE GRAND DRUIDE YVES BERTHOU

disciple de Léon Bloy

(Suite)

XII

Paris, 23 août 1899.

Mon cher grand Léon Bloy,

Voici, je crois bien, trois ou quatre mois que je ne me suis plus inquiété de savoir, auprès de vous, si le sort vous était toujours aussi cruel. Qu'êtes-vous devenu ? Je m'entretiens de vous avec ma femme et mes très rares amis, et pourtant je ne vous écris pas. Cela pourrait vous faire supposer que je suis comme tant d'autres. Ne le croyez pas. Comptez que je reste votre ami dévoué qui attend toujours l'occasion de vous témoigner la sincérité de son affection.

La dernière fois que vous m'écrivîtes, vous me demandiez si je pourrais arriver à réunir la grosse somme de 400 francs, plus 20 francs d'intérêts que j'avais à payer à la fin du mois. J'y suis arrivé en y mettant toute ma paie et en portant au Mont-de-Piété quelques objets. Nous avons vécu de pommes de terre que ma pauvre mère, une paysanne bretonne, nous envoya. J'ai eu aussi un congé de trois semaines à passer en Bretagne et cela nous a fait vivre.

Nous voici à peu près à flot. Et vous ?

Etes-vous toujours en Danemark ? Et de Prolles a-t-il donné signe de vie ? Il ne m'a pas répondu naturellement.

Il est heureux pour vous de ne pas être à Paris. Il y a de quoi mourir de chaleur. C'est une vraie fournaise.

J'habite deux pièces exposées en plein midi qui feraient désirer un séjour à l'Île du Diable (16). Là, il doit y avoir de l'air au moins.

Dimanche, j'ai manqué me faire fendre le crâne. J'ai reçu sur la tempe un coup de canne plombée asséné par un sergot. Je ne me trouvais pourtant pas parmi les anarchos et je ne manifestais nullement. Ma femme en a reçu un autre sur le poignet.

Doux pays ! comme dit l'autre.

Est-ce le grand chambardement qui commence ?

(16) C'est à l'Île du Diable que Dreyfus avait été interné.

— 217 —

L'année prochaine, je chausserai de gros sabots et j'irai travailler la terre en Bretagne. J'en ai plein le dos de Paris et de la France et des hommes. Je vivrai avec les bêtes. C'est dire que je vivrai.

Donc, en route pour la Terre promise.

Puis-je quelque chose pour vous ? Aurai-je la joie, ou plutôt aurons-nous la joie de vous lire bientôt ? Ma femme se souvient de sa visite chez vous comme si elle avait été au Paradis.

Voulez-vous mettre mes respects aux pieds de Madame Bloy et, pour nous porter bonheur, embrasser au front vos deux enfants pour nous.

Voire

Yves BERTHOU.

156, rue d'Allemagne.

Et votre Louis XVII (17) ?

A partir du 1^{er} septembre, 145, rue d'Allemagne.

Nous déménageons, en effet. Il n'est que temps. On étouffe dans cette caisse à savon. Et puis, nous avons une épidémie terrible dans la maison : une épidémie d'accordéon.

◆ ◆ ◆

La réponse est du 30 août. Bloy recherche « quelqu'un d'assez poilu pour éditer une brochure de 150 à 200 pages intitulée *Je m'accuse* » et il demande à son ami de l'aider. M^{me} Bloy ayant conseillé à M^{me} Berthou de voir M^{me} Henry de Groux, Léon Bloy insiste pour que Berthou aille aussi voir ce peintre et sa femme, « les seuls qui m'aiment comme vous m'aimez, mon cher Berthou (18) ».

XIII

Paris, 145, rue d'Allemagne, 9 septembre 1899.

Mon très cher et vénéré Léon Bloy,

L'épreuve dure encore, car la laigine noire qui me poursuit ne m'a pas permis, jusqu'ici, de vous rendre le bien faible service que vous me demandez, lequel n'est cependant pas un service d'argent.

Voici : nous avons déménagé, nous avons enfin quitté le four où nous rôtissons et où notre graisse est restée. Madame Berthou était affligée d'une angine depuis déjà quelques jours. Mais comme le déménagement était arrêté et que nos remplaçants étaient prévenus qu'ils pourraient occuper la place, il a fallu décamper. Ma femme a donc inauguré le nouveau local en se mettant au lit. Cela se passa le jeudi 31 août (jour de la paie). Comme je n'ai que mon dimanche de libre pour sortir en ville, je n'ai pas pu le dimanche suivant faire les courses relatives à votre affaire. Je me proposais de les faire demain. Mais voici le nouveau malheur, Madame Berthou allant mieux, se leva pour mettre ordre dans la maison et accrocher les rideaux. Elle était montée sur une chaise quand celle-ci bascula. La pauvre femme tomba si malheureusement qu'elle se fractura le péroné. La voilà donc encore au lit dans la solitude la plus complète, car nous ne connaissons personne ici que les fournis-

(17) Le Fils de Louis XVI devait paraître en 1900 (Mercure de France).

(18) Henry de Groux qui aurait des origines bretonnes est né à Bruxelles en 1866 et mort à Marseille en 1930.

seurs. Moi, je suis absent de 8 heures à midi et de 1 heure à 6 heures. En rentrant, le soir, et le matin avant de partir, je fais le ménage. Me voilà donc bien. J'espère cependant que, dans une huitaine de jours, ma femme pourra aller et venir dans la maison.

Quoi qu'il en soit, je ne vois pas encore la possibilité de m'occuper de vous demain. Je demeure aussi tellement loin du centre ! Il me faut une heure de tramway pour arriver aux quais. Je crains que les éditeurs ne soient fermés le soir et le dimanche. Je l'ignore cependant. Je me suis procuré l'adresse d'une vingtaine et quand je commencerai ma tournée, ce sera pour de bon. Mais le malheur est que vous êtes très pressé. Je vais voir si, par l'intermédiaire de quelques amis, je ne pourrais pas arriver au but.

Au moins, excusez-moi. On est plus malheureux, ne pouvant rendre service, que celui qui le demande.

Sur cette terre, on voit des crapules qui n'ont aucun souci, à qui tout sourit, que la maladie épargne, et que la fortune comble et qui n'ont jamais ni secouru ni consolé leur semblable, quand au contraire les chrétiens qui ne demandent qu'à se dévouer sont accablés de toutes façons.

Il n'est pas possible que le règne de la Justice n'arrive enfin pour chacun.

Je vous demande donc crédit pour quelques jours encore, cher grand ami.

Je suis heureux de l'occasion que vous me donnez de connaître Henry de Groux. Dès que nous pourrons, nous nous présenterons, avec votre recommandation, chez cet extraordinaire et fidèle ami de Léon Bloy.

Nous n'avons aucune fréquentation dans cette ville maudite. J'y ai pourtant des compatriotes (19). Mais nos ressources jusqu'ici nous ont condamnés à rester isolés.

Madame Bloy a mis à jour une idée que je caressais depuis déjà longtemps.

Oui, quand nous serons fixés en Bretagne, il faudra venir vous installer près de nous pendant les mois d'été. Le site sera nouveau pour vous. Ah ! c'est un étrange pays. Malheureusement, dans cette partie de la Bretagne, le progrès a fait du chemin et l'irreligion aussi. Moi, je compte y prêcher d'exemple.

Il faut espérer que d'ici là vous serez revenus en France, car il n'est pas possible que vous restiez exilé dans ce pays protestant où vous ne rencontrez aucune sympathie.

Madame Berthou remercie de tout cœur pour l'immense plaisir que Madame Bloy lui fit en lui écrivant. Elle en était émue jusqu'aux larmes.

Nous vous envoyons à tous nos amitiés sincères et dévouées.

Votre ami,

YVES BERTHOU,
145, rue d'Allemagne.

(19) A l'issue d'un banquet destiné à fêter la Légion d'honneur du chansonnier Yann Nibor et la publication d'un livre de Durocher, Berthou rencontra Jean Le Fustec dont il devait devenir le fervent disciple. « Avant... j'étais le voyageur qui cherche sa route en pleine obscurité... Quel soudain changement dans ma vie... » « C'est à dater de cette époque que j'ai senti s'opérer l'éveil de ma conscience raciale » (Ar Bobl, 8 février et 23 mars 1913).

Pour Berthou, Jean Le Fustec était un initié, un véritable thaumaturge doué d'une puissance surnaturelle. On se fera une idée de cette emprise en lisant le petit ouvrage que Berthou a consacré à son ami : *Lemenik skouer ar varzed* (Lemenik, modèle des bardes) (1914).

Le Fustec qui fonda le Gorsedd dont il fut le premier grand druide, était né à Rostrenen en 1855 ; il mourut à Paris en 1910.

Paris, 25 septembre 1899.

Mon cher Léon Bloy,

Avant de vous écrire, je tenais à avoir fait une visite à Henry de Groux. Hier, nous nous sommes rendus boulevard de Port-Royal, ma femme et moi, et nous avons été assez heureux pour rencontrer Henry de Groux.

C'était ma première visite depuis un mois. Madame Berthou se traînait comme elle pouvait, pendue à mon bras. J'ai fait lire votre lettre à de Groux. Elle ne pouvait que le plonger dans la tristesse. Que ne ferait-il pas pour vous ? Mais n'est-il pas, lui aussi, un incompris ? Je crois bien qu'il vit aussi peu de sa peinture géniale que vous de votre sublime littérature. J'ai passé une demi-journée dans un autre monde. Un monde étrange, certes, un monde de cauchemar et de féerie. Oh ! cette peinture ! Elle est inqualifiable, et je comprends bien que la critique reste ahurie devant elle. C'est d'une terrifiante beauté. Cet homme est parvenu à fixer sur ses toiles les créations du génie que nous avons en nous à l'état de sommeil, génie qui s'évanouit à notre réveil. Et l'homme est aussi extraordinaire que sa peinture. Dans un visage qui n'a pas d'âge, il a les yeux d'un enfant de cinq ans. Il s'en suit que sa physionomie prend une mobilité extrême. Il y a en elle innocence et espièglerie.

Nous avons vu aussi Madame de Groux et votre ami M. Georges Rémond. Vous pensez que nous avons parlé de vous, exclusivement de vous et des moyens de vous aider. D'ailleurs, de Groux qui est mieux au courant que moi de toutes ces choses, va vous écrire pour vous mettre en garde, d'abord contre de Prolles qui paraît animé de bien mauvaises intentions à votre égard et qui prétend que vous lui avez fourni des armes terribles contre vous — même par certaines menaces faites à lui. Il vous dira aussi ce que l'on peut faire pour vous. Je lui ai communiqué les lettres que j'ai reçues des éditeurs à qui j'écrivais, lettres que je vous envoie à part. J'ai écrit douze lettres, mais je n'ai encore reçu que ces cinq réponses aussi peu encourageantes l'une que l'autre. C'est à leur flaque le pied au ventre, à ces cochons d'éditeurs. Je n'ai pas encore tout à fait renoncé à en trouver un : j'ai écrit à des amis pour qu'ils me renseignent sur les éditeurs qui leur paraissent capables de tenter l'aventure. N'avez-vous reçu aucune proposition ? Ceux qui ne m'ont pas répondu vous auraient-ils écrit directement ?

De Groux m'a dit qu'il croyait avoir trouvé le bon. Puisse-t-il dire vrai !

M. Georges Rémond a été chez de Prolles qui lui a montré tout un dossier relatif à vous. Dans ce dossier, il a vu la lettre que j'écrivais à ce monsieur. Il collectionne tout dans l'intention évidente de vous nuire. Enfin, attendez la lettre d'Henry de Groux, laquelle vous fixera bien sur tout. M. Rémond me semble avoir pour vous une grande amitié et j'ai cru comprendre qu'il veut vous aider. Dieu en soit loué ! Nous aurons donc peut-être la joie de vous revoir avant longtemps.

Quoique vous m'ayez déchargé de la mission de trouver un éditeur, je ne puis me réhabiliter à mes propres yeux de n'avoir pu vous rendre ce service si maigre. J'espère pouvoir en prendre ma revanche un jour.

Ne craignez pas d'user de moi. Tout ce que je pourrai faire, je le ferai. Ma femme écrit aussi à Madame Bloy pour laquelle elle a une grande sympathie. Il y a encore quelques chrétiens qui vous considèrent comme des frères.

Veillez croire à mon amitié aussi respectueuse que sincère et dévouée.

Votre,

Yves BERTHOU,
145, rue d'Allemagne.

P. S. — Mes lettres doivent vous paraître bien incohérentes, mais j'ai si peu de temps et je suis tellement vanné par mes calculs quotidiens ! Je n'ai de loisir pour travailler que quand je suis malade. Il y a huit jours, j'avais une fluxion qui m'interdisait de sortir. Je me suis arrêté un jour. J'en ai profité pour faire 160 vers celtiques en langue celtique (20). Maintenant, je serai peut-être six mois sans rien faire.

Ma lettre part avec un retard d'un jour. Ce soir j'écris à un éditeur nommé Champion. Il paraît que je brûle ma dernière cartouche.

XV

DE MADAME BERTHOU A MADAME BLOY

Chère Madame,

Je dois vous paraître bien négligente puisque je suis restée un mois sans répondre à votre lettre si sympathique cependant, mais j'ai eu d'abord beaucoup d'occupations pour aménager notre nouveau logement et ensuite une blessure douloureuse et gênante qui m'aurait laissé des loisirs pour écrire si elle ne m'avait enlevé en même temps tout courage.

Enfin, hier, en me traînant tant bien que mal, j'ai pu sortir et me rendre, avec l'aide du tramway, chez Madame de Groux.

Je vous suis très reconnaissante, chère Madame Bloy, de ce que vous avez bien voulu servir d'intermédiaire entre M. et M^{me} de Groux et nous. Nous avons été très heureux de faire leur connaissance.

M. de Groux était en train, justement, de mettre ordre dans son atelier et nous avons pu admirer ses terrifiantes peintures. J'en ai rêvé toute la nuit. Je ne voyais que des suppliciés, tellement le côté tragique du talent de M. de Groux m'avait frappée. Le Christ aux Outrages surtout m'a impressionnée au delà de tout ce qu'on peut dire.

J'espère bien que nous aurons de temps en temps le plaisir de voir M. et M^{me} de Groux. Ils nous ont fait un accueil très cordial. Et puis, on se trouve tout de suite à l'aise quand on n'est pas chez des bourgeois parvenus...

J'ai bien regretté et mon mari aussi, que vous ne fussiez plus à Paris à notre arrivée. Nous étions restés sous l'impression de la réception si affectueuse que vous nous aviez faite et nous aurions été bien heureux de vous revoir. Mais nous espérons que vous reviendrez bientôt. Vous n'êtes pas tout à fait abandonnés. Nous sommes désolés de n'être que des pauvres, nous aussi, et de ne pouvoir vous aider. Mais selon la pensée

(20) C'est la première fois que Berthou parle de ses écrits en langue bretonne. Dans ces vers bretons n'y aurait-il pas *Dihun Breiz* que publia *L'Hermine* d'octobre 1899 ? Il est vrai que l'auteur l'a datée du 23 juillet.

A signaler que la signature est ENWOAN BERTHOU.

que vous avez eue, il est certain que nous aurons la joie de vous voir à la campagne, quand nous serons cultivateurs. La vie aux champs ne coûte pas très cher. On y vit autant de bon air que de cuisine. Nous trouverons bien une petite maison dans notre voisinage.

Mon mari est désolé de n'avoir pas réussi à trouver un éditeur à M. Bloy. Il n'a aucune relation à Paris. Il est d'ailleurs pris tous les jours par son travail.

Il y avait un mois que nous n'avions pu sortir. Ma sortie m'a fatiguée et aujourd'hui mon pied est encore plus enflé que jamais.

Je vous remercie, chère Madame, de l'intérêt que vous me portez, je vous assure que vous n'avez pas affaire à une ingratitude.

Veillez embrasser pour nous vos chères petites filles et offrir à M. Bloy mes sentiments de bien vive amitié et aussi agréer pour vous, chère Madame, mes sympathies les plus cordiales.

LOUISE BERTHOU.

XVI

Paris, 145, rue d'Allemagne, 18 octobre 1899.

Mon cher grand ami,

Voici encore quelques jours écoulés et le silence s'est tout à fait établi autour de moi. Je ne reçois plus aucune réponse d'éditeurs.

J'ignore si quelqu'un s'est adressé à vous directement. Celui sur lequel je comptais, l'éditeur Champion, s'est excusé comme les autres. Je vous prie cependant de le ménager, car celui-là est sincère. Je vous disais que c'était ma dernière cartouche. J'en ai cependant trouvé une autre et voici une quinzaine de jours que j'attends la réponse d'un ami de Belgique qui doit avoir des relations dans le monde des éditeurs. Et je ne reçois aucune réponse !

Je ne sais donc plus à qui m'adresser. Malgré que vous m'ayez déchargé du léger service que j'aurais voulu vous rendre, je ne puis me consoler d'avoir si peu réussi. Mais je sais bien qu'il y aurait présomption de ma part à me croire quelque chose. Je ne suis rien du tout et mon nom inconnu, encore que je le fasse suivre du titre pompeux d'homme de lettres (!), ne dirait rien à personne.

J'espère encore cependant que l'un quelconque de mes correspondants ou plutôt de ceux à qui j'ai écrit, s'est adressé à vous directement. Je serais heureux de le savoir.

Je suis sans nouvelles d'Henry de Groux et de Mme de Groux depuis notre visite.

Ma pauvre femme peut enfin, sans trop souffrir, sortir pour faire ses courses. Il n'est vraiment pas trop tôt, après six semaines d'ennuis de toutes sortes.

Voudrez-vous m'envoyer bientôt de vos nouvelles ? Et me pardonner ma non réussite ?

Veillez présenter nos amitiés à Madame Bloy et embrasser vos petits enfants pour nous. Nous nous joignons pour vous presser la main affectueusement.

Votre ami dévoué,

Yves BERTHOU.

P. S. — Je vous envoie trois nouvelles réponses d'éditeurs.

◇ ◇ ◇

M. Durtelle de Saint-Sauveur nous a communiqué la lettre que Bloy écrivit le 20 octobre et qui est inédite. Cette correspondance avait été offerte par Berthou à son ami Léon Le Berre le 15 février 1921. M. Bollery en avait eu connaissance et nous l'avait également communiquée.

L'éditeur belge, sollicité par un M. de Bruyn, probablement sur la demande de Berthou, aurait volontiers édité l'ouvrage si cela n'avait été si pressé.

Bloy se plaint du silence de de Groux et il annonce que la fin de *Je m'accuse* paraîtra dans *Oui ou Non*, un pamphlet bi-mensuel, publié en Belgique « par un ami véritable comme vous ». Mais il lui faudrait un commanditaire.

XVII

Paris, 145, rue d'Allemagne, 7 novembre 1899.

Mon très cher Léon Bloy,

Si vous n'avez pas tardé à répondre à ma précédente lettre, moi, en revanche, je suis bien coupable d'avoir mis tant de retard à répondre à la vôtre, si poignante cependant et à tel point que plusieurs jours j'ai eu au cœur une étreinte douloureuse.

Dès sa réception, j'adressai un appel à Henry de Groux et je reçus presque aussitôt sa visite. Il m'apprit qu'il venait de vous écrire et qu'il vous avait exposé clairement les choses qui peuvent vous intéresser. Il est à craindre que ce de Prolles ne vous fasse un tort énorme.

Pensant, étant certain que vous étiez bien renseigné par Henry de Groux — ce fidèle ami qui est aussi le mien par le cœur et par l'esprit — et que sa lettre vous avait envoyé du courage et de vraies consolations, j'ai attendu.

D'après de Groux, Chamuel serait disposé à vous éditer. J'avais écrit à cet éditeur dès le début. Il ne me gratifia que d'un majestueux silence. Je n'ai guère d'espoir que dans l'éditeur belge que vous me citez et qui vous fut adressé par Edmond de Bruyn à qui j'écrivis, en effet, en désespoir de cause.

J'ai reçu le numéro 2 du journal d'Edouard Bernaert contenant la fin de votre pamphlet *Je m'accuse*...

Ah ! vraiment, il ne fallait pas moins que la plume de Léon Bloy pour crever le cuir de cette gigantesque Brute qui ne doute de rien et près de laquelle Sarcey fut un gentil goret de lait. Ce redoutable phénomène s'est donné la mission de fumer et d'arroser — les bestiaux ont de ces manies — les plates-bandes de notre jardin avec ses excréments et son vomissement.

Il fallait une bonne fois lui crever le flanc — et vous y avez réussi — pour en faire couler d'un coup la matière fécale et les humeurs empoisonnées.

Je crois inutile de vous dire que je suis un solitaire et que je ne connais rien de rien de ce Paris que j'habite depuis plus d'un an. Un mien ami venu du Havre dans le but de trouver une place ici, m'a condamné à le promener dans Paris le jour de la Toussaint. Nous trouvons

à Montmartre, il a eu la curiosité de voir le Moulin de la Galette que j'ignorais autant que lui. Nous avons donc visité cet immonde bousin à l'heure où le vice s'y donnait du mouvement et j'y ai avalé, ruminé ma honte et mon dégoût pendant quinze minutes. Voilà l'œuvre de Zola et de ses sous-fifres. Les voilà les fleurs humaines poussées sur les excréments de la Bête Zola.

Je ne pense pas encore sans épouvante à cette Veillée des Morts à laquelle Dieu m'a permis d'assister une fois dans ma vie pour ma honte éternelle.

Ainsi, c'est ça, la « Joie de vivre » ? C'est ça la Vie d'après l'Évangile de Zola, messie de la Troisième République. C'est donc par de telles joies que les fêtes de l'âme sont remplacées ? C'est ça que chantent les poètes souillés par la gloire du Crétin et aveuglés par les fumées de son caca ! C'est du propre ! Il sera joli l'avenir ! Bienheureux soient les morts ! Et malheur à ceux qui naîtront !

Où allons-nous ? Il semble que la catastrophe est proche. C'est à tout envoyer cul par-dessus tête au fond de la mer, livres, bibelots, tout le tremblement, et à se retirer au fond d'une grotte pour y mourir comme une bête fauve.

Au moins, vous avez conscience d'avoir fait votre devoir, et vous voir le front dans les nues quand tous ces pourceaux tournent et retournent la merde de plusieurs générations avec leurs groins...

Que vous arrive-t-il de bon ou de mal ?

Je vous envoie ma meilleure poignée de main et nos amitiés pour votre petite famille si éprouvée.

Voire

YVES BERTHOU.

◇ ◇ ◇

Le 8 février 1900, Léon Bloy répond à une lettre que nous ne connaissons pas et où Berthou devait annoncer son intention « d'aller vivre aux champs dans un pays non encore complètement contaminé ».

A son retour à Paris, Léon Bloy écrit à Berthou le 21 juin 1900. « Je veux vous voir et ma femme a le même désir. Je vous le répète, nous avons besoin de nous appuyer sur de braves cœurs. » L'invitation est renouvelée dans deux lettres non datées.

Comme les deux ménages devaient se voir à Paris, il n'y a pas de correspondance pendant plusieurs mois. C'est au retour en Bretagne que la correspondance va reprendre, mais un nouvel idéal anime Yves Berthou. Il a lui-même écrit dans « Abrégé de l'histoire de ma vie » (21) que 1900 fut une « période d'enthousiasme celtique ». Mais ses relations avec Bloy continuent.

XVIII

Ferme de Luncanaff, Pleubian (Côtes-du-Nord).
27 décembre 1900.

Cher Léon Bloy,

Ce n'est pas sans appréhension que je vois venir le jour de l'an. Ce jour-là, en effet, il faut avaler les mauvais, les indigestes compliments d'une foule de gens qui vous dégoûtent et les leur retourner.

(21) Manuscrit aux Archives Départementales de Quimper.

Pour ma part, je ne suis pas prodigue de petits carrés de papier portant mon nom et mon adresse. Je préfère écrire, ne serait-ce que deux mois, à ceux pour lesquels j'ai de l'estime et une affection sincère.

Aussi, je vous envoie, à vous et à Madame Bloy, et à vos chers enfants, de la part de ma femme et de la mienne, nos meilleurs vœux.

Puissent-ils, quoique venant de pauvres gens peu favorisés du sort, vous porter bonheur à tous.

La dernière lettre de Madame Bloy nous faisait pressentir que vous aviez momentanément conquis un peu de paix. Puisse-t-elle durer et vous permettre d'écrire de nouvelles œuvres.

Quant à moi, je suis devenu tout à fait paysan. Je travaille la terre comme si jamais je n'avais quitté la terre natale. On ne trouve d'ailleurs plus personne. Un vent de folie entraîne tout le monde vers les villes. Je me demande où nous allons et comment on vivra d'ici quelques années.

Mes dernières illusions s'en vont. Voilà qui est épouvantable. Quel chemin fait en vingt-cinq ans ! Et sur quelle route !

Heureux les aveugles et les sourds !

Heureux surtout les pauvres d'esprit !

Ah ! le Royaume de Dieu s'éloigne avec une vitesse de vertige. On ne croit plus à rien. On ne veut plus travailler.

De tout cœur,
Votre

Yves BERTHOU.

Le 22 janvier, Bloy s'excuse de répondre si tardivement. Il se plaint des « fournisseurs qui commencent à aboyer ». « Heureux êtes-vous, mon ami, si vous avez trouvé le repos de votre âme dans une humble vie. » Et il rappelle à Berthou que sa femme voudrait savoir « s'il ne serait pas possible de trouver une jeune Bretonne pieuse et honnête qui voudrait servir chez eux ».

XIX

Pleubian, Ferme de Larcanaff (C.-du-N.),
26 janvier 1901.

Cher ami,

Je n'en doute pas. Votre mal est incurable. J'en doute d'autant moins que je souffre absolument du même mal que vous : le manque d'argent. Il est vrai que je m'y attendais, en ce qui me concerne, lorsque voici sept mois je lâchais à Paris une position qui me permettait de vivre et d'avoir un peu d'argent de poche.

Ici, je n'ai pas un liard et ne gagne absolument rien. Nous vivons à la table commune de la ferme de ma mère avec le journalier : patates, bouillie et soupe au lard. Je bourlingue du matin au soir sous la pluie, dans la boue. Ce n'est pas rose. Ah ! non ! Mais je n'ai pas le droit de me plaindre puisque je l'ai voulu. Et ce sera ainsi toujours, à moins que je ne me décide encore à aller vivre de mon métier toujours, dans les villes. J'avais cru, hélas ! trouver ici le peuple que j'avais connu il y a vingt-cinq ans. Ah ! oui ! ce que la terre a tourné depuis lors ! Tout est changé. Partout l'orgueil, la haine, la jalousie féroce, l'alcoolisme, l'irreligion. C'est la fin de tout. Il n'y a plus qu'à crever et le plus tôt, le mieux. Et dire que j'ai tout sacrifié pour ces compatriotes, par amour, pour eux, pour venir

ici vivre de leur vie ! Ah ! quand ils comprendront cela, il fera chaud.

Je vous l'ai dit, personne ne veut plus travailler. On ne trouve plus de domestiques. Tous, hommes et femmes, filent sur Le Havre, Saint-Denis ou Paris, croyant y faire fortune par n'importe quel moyen. C'est ma mère et ma femme — ma mère a 70 ans — qui font ici les servantes.

Mon cher ami, ce n'est pas ici que je pourrais trouver pour vous une jeune Bretonne pieuse (1) et honnête (1). C'est fini. Je vous le dis, mes illusions sont fauchées. Le jardin où elles fleurissaient il y a encore quelques mois est nu comme le Sahara.

Nos prêtres eux-mêmes pratiquent le struggle for life. C'est à mourir du dégoût de tout, de tout...

Devenir des saints dans ces conditions est difficile. Autrefois, on pouvait se retirer dans un désert, dans une île ignorée. Il n'y a plus un coin du globe où l'on ait le droit de vivre en paix. Tout est pris.

J'ai quarante ans et je n'ai pas encore retiré un sou de ma plume. Ici, pourtant, le prix de quelques articles me donnerait un peu de bien-être et me permettrait de me tenir au courant du mouvement intellectuel de mon pays. Mais si on veut bien accepter mes articles, on se refuse à les payer.

Enfin, on ne sait pas où nous allons.

A la grâce de Dieu !

Je vais tomber dans la banalité la plus basse.

Je vous dis, chers amis, que je vous plains de tout mon cœur. Mais puis-je autre chose que vous plaindre ? La vie est plus difficile pour vous que pour nous, certes, car ce n'est plus le même genre de vie. Il est vrai que cette année, n'ayant ni animaux ni récoltes, il nous a fallu tout acheter — le nécessaire tout au moins. Il est cruel qu'un homme de votre valeur en soit réduit à mourir de faim. Ah ! l'infâme société ! Tout aux mêmes — aux juifs de la littérature comme aux juifs du commerce. Vous ne pouvez vendre vos livres. En revanche, nous ne pouvons vendre nos récoltes qu'au prix fait par cinq ou six crapules, plusieurs années d'avance.

Tout est dans la main de la nouvelle Aristocratie, laquelle, sous le couvert de l'anarchie et du socialisme, met le grappin sur notre maigre patrimoine.

Il est incroyable qu'on ne veuille pas utiliser votre génie. Il pourrait cependant, à l'heure difficile que nous traversons, se donner carrière.

Edouard Bernaert est donc chez vous ?

Il y a déjà quelques mois Ramaekers — son ami — me demandait votre adresse.

J'ai bien reçu Je m'accuse... (22). Je n'ai même pas eu le temps de faire un article à son sujet et puis, d'ailleurs, de quel poids serait-il ? Je suis zéro.

Avec nos souhaits sincères, nous vous envoyons, chers amis, notre meilleur souvenir.

Votre

Yves BERTHOU.

Cette lettre du 26 janvier 1901 est la dernière que nous connaissions. Mais on se tromperait en supposant que néophyte de l'action celtique, Yves Berthou avait rompu avec Léon Bloy. Après sa malheureuse expérience agricole de 18 mois, Berthou était rentré à Paris et il n'avait

(22) Editions de la Maison d'Art (1900), 1 volume in-12 carré de 177 pages.

plus besoin d'écrire à Léon Bloy qu'il voyait. Sur ce point nous avons le témoignage de Berthou. Il nous dit qu'il a beaucoup fréquenté de 1901 à 1910 Le Fustec, Diverrès et quelques écrivains français dont Léon Bloy et... Georges Duhamel !

Mais ses sentiments d'amitié durent cependant s'atténuer progressivement. L'autorité prise par Le Fustec dut nuire à ses relations avec Léon Bloy qui, assez exclusif ou du moins jaloux, exigeait chez ses fidèles une admiration entière et aveugle. De son côté, Yves Berthou avait « senti s'opérer l'éveil de sa conscience raciale ». Appelé à succéder en 1903 à Le Fustec comme grand druide, Berthou venait chaque été participer aux fêtes bardiques et aux réunions régionalistes. Le dernier livre qu'il écrivit en français fut, en 1903, *Le Pays qui parle*. En 1904 il publiait *Dre an Delen hag ar C'Hornboud* débordant de nationalisme breton avec de nombreuses invectives à la « Léon Bloy ».

En fin 1917 la guerre le décida à se retirer en Bretagne. Sa mère était morte en laissant la propriété de Pleubian. Mais il commit l'erreur en 1918 de la vendre contre une rente viagère annuelle de 2.000 francs. Très gêné par la dévaluation, il voulut gagner sa vie dans des essais malheureux. Après avoir eu en 1919 un dépôt de laine, il essaya de faire de la photographie, mais s'il avait eu, un mois, 172 francs de recettes, il annonçait avoir fait 176 francs de dépenses !

La mort "BLOYENNE" d'Yves Berthou

Ce fut la misère la plus noire. Et le grand Druides dut accepter, en disciple de Bloy, d'être secouru et aidé par ses amis plus fortunés.

Malgré toutes les attentions de plusieurs, au nombre desquels Francis Even de Tréguier fut un des plus délicats, le ménage connut les affres de la faim.

Ces misères affectèrent tellement Madame Berthou que sa raison fut ébranlée.

Résigné à son sort, le grand Duide se sentait assez désabusé pour écrire : « *La vraie Bretagne fut celle de notre exil... La Bretagne du Rêve* ».

« Couchant sur un grabat, sans draps puisqu'il n'y en avait plus... Comme il ne dormait plus, il récitait son chapelet, en invoquant saint Yves » (23).

Mais Berthou avait conservé toutes ses facultés intellectuelles et il continuait à écrire. Madame Berthou qui avait perdu l'esprit ne s'occupait plus du pauvre Erwan (24).

Le 29 janvier 1933 il fut trouvé mort. Le docteur déclara que le décès remontait à 48 heures. Berthou était mort de froid ; tombé de son lit et ne pouvant y remonter il fut gelé et mourut sur le parquet.

Sa malheureuse femme n'avait rien remarqué et pendant plus de 30 heures au moins le cadavre demeura sur le plancher sans que la démente se rendit compte.

Scène vraiment bloyenne qui rappellera ce que Bloy a écrit de *Véronique*, pages connues de ce pauvre Berthou...

Ad. LE GOAZIOU.

(23) *An Oaled*, 2^e trimestre 1933, page 180.

(24) Nous traduisons ici le témoignage que nous devons à M. Even qui a bien voulu nous écrire ses souvenirs en breton. Chaque semaine M. et M^{me} Even allaient les voir et leur apporter quelques morceaux de viande, des fruits et du vin. « *Eun dreez da gwelet anezo* » (c'était une pitié de les voir).

LE PEINTRE PROSPER SAINT-GERMAIN

I

UN MOBIHANNAIS a posé en juillet-août 1951 la question de savoir si cet artiste, qui participa à l'illustration du *Foyer breton* et du *Monde tel qu'il sera*, d'Emile Souvestre, était Breton. Il s'informe en outre de ses autres dessins concernant la Bretagne.

Je n'ai jusqu'à présent aucune idée concernant le lieu de naissance de Saint-Germain ni celui de sa mort ; je ne sais même pas si c'était là le véritable nom de l'artiste. Je puis toutefois préciser qu'il habita Morlaix pendant une dizaine d'années au moins et y donna des leçons de dessin dans les années 1840, ainsi qu'en témoignent des annonces dans les journaux locaux de l'époque. Il était sans doute lié avec Souvestre auparavant, car l'écrivain morlaisien le retint, avec maints autres artistes de moindre talent, pour l'illustration d'un grand volume *in-quarto* publié par lui en 1835 chez Come et Bonnetbeau, à Brest (*Voyage dans le Finistère, par Cambry*, revu et augmenté par Emile Souvestre). Saint-Germain est l'auteur des lithographies suivantes, parmi les trente et une qui ornent l'ouvrage : en frontispice, *Mendiants bretons en tournée* ; la *Rue du Pavé à Morlaix*, p. 1 ; le *Port de Morlaix*, p. 5 ; le *Clocher de Creizker* (à Saint-Pol-de-Léon).

La réédition du *Voyage* de Cambry par Souvestre avait pour complément un ouvrage de même format, intitulé : *Le Finistère en 1836*, lui aussi abondamment illustré. Chose curieuse, Saint-Germain n'y collabora point, mais cela n'empêche pas l'auteur du texte d'écrire à son sujet en note, à la suite de ces lignes, p. 61, col. 1 : « La Bretagne, qui depuis quelques années a eu son poète « et son historien, aura enfin son peintre ; elle avait eu son « Camoens et son Macpherson, il ne lui manquait plus que son « Léopold Robert, nous espérons qu'elle l'a trouvé ».

M. Saint-Germain, qui n'a point donné dans les rares essais qu'il a jusqu'à présent livrés au public, la mesure de son talent, nous paraît destiné à exprimer la Bretagne poétique et à la faire comprendre par la peinture, comme M. Brizeux l'a fait pour ses vers. Avant lui on n'avait étudié que l'écorce du Breton ; il est le premier qui, dans ses compositions ait fait venir cette âme

poétique à fleur de peau. Si sa santé chancelante n'avait arrêté les travaux de M. Saint-Germain, son nom aurait déjà le retentissement qui lui est destiné et que lui obtiendront tôt ou tard les belles et consciencieuses études qu'il a faites sur la Bretagne.

◇ ◇ ◇

A vrai dire, Saint-Germain, qui, comme artiste, manquait peut-être un peu de tempérament, était un excellent dessinateur, et les scènes que je connais de lui, sont à mon avis bien meilleures que celles d'Olivier Perrin. (Existe-t-il des tableaux de lui ? Je l'ignore.)

En 1841, Alfred de Courcy le refit avec d'autres artistes renommés, comme Daubigny, Géniole, Penguily, Pauquet, etc., pour illustrer son brillant chapitre consacré au Breton dans la collection des *Français peints par eux-mêmes* publiée par l'éditeur Curmer.

Lorsqu'il fonda, en juillet 1844, sous le titre de *Mosaïque de l'Ouest* une réplique provinciale du *Magasin Pittoresque* (dont il était en même temps l'un des rédacteurs les plus assidus), Souvestre lui confia encore l'exécution d'une grande partie des gravures destinées à orner les pages de cette revue bi-mensuelle (imprimée d'abord à Rennes, chez *Molliex*, ensuite à Blois, chez *Jahyer*, et qui semble avoir suspendu sa publication en juin 1847). C'est par dizaines que l'on peut y relever les productions de son crayon, signées tantôt *P. S. Germain*, tantôt *P. S. G.* ; et lorsque la signature a disparu au détournement du cliché, on reconnaît la plupart du temps la manière de l'artiste à la grâce des traits féminins.

Je possède de lui un dessin original, une charmante « mine de plomb » rehaussée de discrètes touches de couleurs et représentant une jeune fille en décolleté, coiffée à la mode de 1840.

Le *Dictionnaire des peintres, dessinateurs et graveurs* que je n'ai pas sous la main, fournirait peut-être à son sujet d'autres détails biographiques.

F. GOURVIL.

N. B. — Je crois bon de revenir ici sur quelques lignes de Souvestre reproduites plus haut : « La Bretagne (...) qui a eu son poète et son historien (...) avait eu son *Camoens* et son *Macpherson* (...) ».

A quels personnages peuvent-elles bien faire allusion ? *Nous sommes* en 1836. Le poète ne peut être que *Brizeux*, dont la *Marie* date de 1831, et dont il est question dans la note relative à Saint-Germain. En ce qui concerne l'historien, on peut hésiter entre l'académicien français *Daru*, qui avait publié dix ans plus tôt son ouvrage en 3 volumes, et l'abbé *Manet*, dont l'*Histoire de la Petite Bretagne* est de 1834. Mais, quel poème breton (ou français) Souvestre mettait-il mentalement en parallèle avec les *Luisiades* de *Camoëns* ; et surtout quel *Macpherson* notre pays avait-il inspiré

avant la publication du *Barzaz-Breiz*, qui devait paraître seulement en 1839 ? (L'auteur des *Derniers Bretons* n'a d'ailleurs jamais suspecté cet ouvrage ; mais, s'il n'avait en vue qu'*Ossian*, en tant que poème, et ne pensait aucunement à la supercherie qui s'y rattache, reste à désigner l'œuvre bretonne impliquée).

II

LE 20 septembre 1855 Guillaume Lejean écrivait à son ami Charles Alexandre et lui donnait des nouvelles de ses amis morlaisiens. Et il disait : « Saint-Germain est à bord du *Borda*, en croisière dans la Manche pendant les vacances ».

Ce dessinateur, ami des Morlaisiens, devait donc en 1855 être professeur de dessin à l'Ecole Navale. Il a pu décéder à Brest, et, dans ce cas, la consultation des *tables décennales* de 1853 à 1862, ou de 1863 à 1872, devait permettre de retrouver rapidement la date de sa mort. L'acte de décès doit faire connaître le lieu et la date de sa naissance.

Ad. LE GOAZIOU.

III

PROSPER SAINT GERMAIN est l'auteur d'une lithographie représentant le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray. La procession déroule un long cortège sinueux sur une vaste esplanade. Au premier plan, un grandiose reliquaire surmonté d'une statue défile devant un groupe d'estropiés et des pèlerins en costumes bretons. Au fond, on reconnaît la Scala et la tour de l'ancienne chapelle. Mais, pour le reste, l'artiste semble s'être laissé guider par sa fantaisie. Il intitule sa composition : « *Un pardon de N.-D. d'Auray sous Louis XIII* ».

Cette gravure fut donnée en guise de prime par l'éditeur Coquebert aux premiers souscripteurs de « *La Bretagne ancienne et moderne* » de Pitre-Chevalier. Chose curieuse, Saint-Germain n'a pas collaboré à l'illustration de cet ouvrage paru en 1844. Par contre, dans « *La Bretagne* » de Jules Janin il signe plusieurs planches représentant des costumes et des types bretons.

Le Musée Nicolazic de Sainte-Anne possède encore deux autres œuvres de Saint-Germain.

Abbé J. DANIGO.

et vent d'aval. Les sens qui leur sont assignés dans le dictionnaire alphabétique et analogique de P. Robert (en cours de publication) sont les suivants :

Vent d'amont : Vent d'est qui vient de l'intérieur des terres.
Vent d'aval : Le vent qui vient de la mer.
Voilà qui concorde assez bien avec le sens de *avel uhel* et *avel izel*.

Ch. LE GALL.

II

A PONT-MELVEZ (C.-du-N.) quand le vent vient de l'est, on dit « *Eman an avel ar krouech* ». S'il passe à l'ouest, on dit qu'il est tombé (« *aet an traon* »).

BOURGÈS.

III

DANS son dictionnaire (1732) Grégoire de Rostrenen dit p. 927 : « *tomber*, parlant du vent, *gouzia...* c'est-à-dire venir un peu bas. Le vent a tombé, a baissé *gouzzet eo an avel* ».

A. B. C.

IV

JE ne crois pas que ces expressions soient exclusivement bretonnes, et il me semble que le sens en est assez clair, comme celui de « vent haut » et « vent bas » ou de « vent d'amont » et « vent d'aval », qui sont d'évidents synonymes.

Vent bas ou vent d'aval, c'est celui qui vient du côté de la mer ; vent haut ou vent d'amont, celui qui vient du côté de la terre. Tous ceux qui emploient ces mots les entendent ainsi. Pourquoi ils ont ce sens ? Sans doute parce qu'il demeure sous-entendu que le niveau de la terre est dans l'ensemble plus élevé que celui de la mer, ce qui, sauf exception, n'est pas contestable.

Mais, si l'explication paraît valable quand le pays est au nord, et la mer au sud ou au sud-ouest (car on ne parle pas autant d'un vent bas quand il passe au sud-est), elle paraît moins quand c'est le contraire. Il serait bon de voir si à Paimpol ou à Brignogan le langage, pour désigner ces sautes de vent, est le même qu'à Quiberon ou à Concarneau. Si oui, il faudra changer l'explication, ou expliquer pourquoi on peut la garder.

Auguste DUPONT.

V

SUR la côte de Lannion, quand les vents passent au nord, on dit qu'ils ont monté.

VI

L'INTÉRIEUR de la Basse-Bretagne (Rostrenen, Mur, Pontivy), connaît ces expressions. Il y est d'usage courant d'employer les termes « *haut* et *bas* ». La côte de l'Océan est désignée par le mot « *en iassou* ». Le vent est *haut* quand il souffle du nord, et *bas* quand il vient du sud.

Yves-Guy KEROMNÈS.

Les vents ont "monté", ont "baissé"

(Réponse à la question 391)

I

ALORS que le citadin s'enquiert du temps en plongeant le nez dans son journal, c'est en levant les yeux vers le ciel que paysan et pêcheur établissent chaque matin leur pronostic pour la journée.

Tandis qu'en matière de météorologie les spécialistes usent d'un vocabulaire savant et rébarbatif, les humbles continuent de chérir leur répertoire breton de formules et dictions traditionnels. Quelques-unes de ces expressions bretonnes (*an avel a zo pignet, krapet, savet — an avel a zo gouzzet, kouezet*) possèdent un équivalent français : (le vent a monté — a baissé). Termes peu orthodoxes d'ailleurs à en juger par les guillemets dont M. Le Lannou encadre le verbe « *monté* » à la page 26 de sa *Géographie de la Bretagne* (tome 1^{er}).

Le vent *monte* lorsqu'il tourne du sud vers l'est en passant par l'ouest et le nord. Il *baisse* quand il parcourt le même horizon dans le sens contraire. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux verbes ne s'applique au quart est-sud de la rose des vents.

C'est l'ouest qui constitue la démarcation entre le *vent haut* (*avel uhel*) et le *vent bas* (*avel izel*). Le vent est le plus bas quand il souffle du sud ; il est le *plus haut* quand il souffle du secteur est-nord-est. Existe-t-il un rapport quelconque entre cette dernière direction et l'orientation de la Voie Lactée (dont l'un des noms bretons est *kern an avel* : le sommet du vent) ?

En Bretagne, l'usage des verbes *monter* et *baisser* (ou *descendre*) appliqués aux vents n'est pas réservé aux régions côtières. On les entend aussi couramment à Guingamp, Callac, Boimeur, Sizun qu'à Lannion, Morlaix, Telgruc, Primelin, Pont-l'Abbé ou Trévignon près de Concarneau.

D'autre part, dans son essai d'explication des qualificatifs *haute* et *basse* appliqués à la Bretagne (*N. R. B.*, juillet-août 1952, p. 244), M. Gauthier souligne que les paysans picards, normands, angevins, tout comme le paysan breton parlent de vents *d'en haut* et de vents *d'en bas*, suivant que ces vents soufflent des secteurs ouest et sud ou est et nord. Le territoire où les épithètes *haut* et *bas* ont cours déborde donc très largement la péninsule armoricaine. Sans doute en est-il de même des verbes correspondants *monter* et *baisser* ?

Enfin, la langue française possède aussi les expressions *vent d'amont*

LE PAIN MIRAU

(Réponse à la question 388)

La réponse à la question posée sur le « Pain Mirau » (j'orthographe ainsi en raison de la prononciation locale — dyptonguée — du « au » final qui a souvent été représenté par « aw ») est assez difficile à faire avec toute la précision voulue.

J'ai recherché des renseignements près du maire actuel de St-Brandan, M. Leroux, fort au courant de tout ce qui touche à sa commune et à son passé ; près du Marquis de Robien, dont les ancêtres étaient seigneurs d'une partie du hameau de Carestiemble ; du Vicomte Frotier de la Messelière, à qui aucune question concernant l'histoire de la région n'est étrangère ; et près de l'un des deux boulangers de Carestiemble, M. Jagot, qui continue à fabriquer le « pain mirau », presque exclusivement vendu à St-Brieuc. J'ai recherché tout ce qui avait été écrit sur la question par Le Noir de Tournemine dans son livre « Crenan » et fait état de documents faisant partie des archives du château de Quintin, dont le seigneur, le duc de Lorges, était seigneur, pour une partie du hameau de Carestiemble.

Voici ce que je trouve dans l'ouvrage « Crenan », pages 82-83 : « Les propriétaires de Robien avaient principalement des rentes de seigle, « sauf à Carestiemble où une colonie étrangère faisait le froment et du pain à la levure de bière, dit pain Mirault, du nom d'une famille du pays qui en avait continué la fabrication. Aveu de Robien » (aucune date n'est indiquée)...

« Dans certains coins de la Provence, on retrouve une sorte de pain « pour ainsi dire identique à nos « Michons de Caretième » (prononciation quintinaise de Carestiemble). »

Examinons d'abord Mirault comme nom de famille local : il est inconnu soit actuellement, soit dans le passé. En revanche, il y a deux générations, une famille Leborgne (alliée aux Feuillet, principale famille de boulangers de Carestiemble) bien qu'elle n'eût plus, à ce moment, personne de cette profession parmi les siens, avait le surnom collectif de Mirau (prononcé Miraw), sans doute parce qu'elle avait autrefois compté des boulangers ou des marchands de pain. Mais ce n'était nullement un nom de famille.

Tous les noms de famille de Carestiemble, soit actuels, soit en 1752-1753, époque où un procès criminel amena l'audition de nombreux témoins — dont 5 boulangers et 2 fariniers : Eouzan, Maffart, Berthelot, Hellart, Thomas — se retrouvent soit à St-Brandan, soit dans les com-

munes voisines. Un seul marchand boulanger, Guitton, porte un nom qui semble actuellement inconnu. Parmi les récents, celui des Feuillet, tous boulangers ou alliés à des familles de boulangers vers 1880, est fréquent en Basse-Normandie... et pourrait provenir de ce pays qui a eu de fréquentes et durables relations avec le pays de Quintin.

Pour continuer à traiter de la question de la « colonie étrangère », une tradition orale, conservée dans la famille de Robien, aurait fait état du peuplement du village de Carestiemble, au moment des guerres de la Ligue, par des Allemands venus guerroyer pour le compte des uns ou des autres. Ils auraient fondé là une véritable petite colonie ayant ses traits particuliers et ses usages propres, même en matière gastronomique... Mais, jusqu'ici, aucun document n'a pu être retrouvé à l'appui de cette tradition. Il est certain qu'au moment de la Ligue, des lansquenets allemands, faisant partie des troupes du Prince de Dombes, ont stationné dans la région, et les registres paroissiaux de Quintin mentionnent, à la fin du xvi^e siècle, trois naissances de filles de lansquenets ; mais rien ne permet de penser qu'ils seraient restés dans le pays, à Carestiemble en particulier. Le Vicomte de la Messelière tendrait à croire que c'est de beaucoup moins loin, de Rennes, et plus récemment, que des boulangers fabriquant le pain Mirau auraient été amenés à Carestiemble par le Président de Robien. Ce qui est certain, c'est que le « pain Mirau », vendu actuellement presque exclusivement à Saint-Brieuc, est fabriqué, encore aujourd'hui, à Carestiemble par les deux boulangers qui y subsistent et cuisent également du pain ordinaire. Ils livrent ce dernier à La Harmoye, Corlay, St-Nicolas-du-Pelem, tandis qu'à Caboureux, également en Saint-Brandan, deux boulangers, qui livrent leur pain ordinaire à Ploec-L'Hermitage d'un côté, au Vieux-Bourg, St-Connan, Senven-Lehart, d'un autre côté, fabriquent aussi un « pain Mirau » dont la réputation, ou du moins la notoriété, est moindre que celle des pains de Carestiemble. (Remarque qu'en 1751 Carboueux fut également inclus dans la limite d'octroi.) Il n'y a plus, avons-nous dit, que deux boulangers à Carestiemble. Il y en avait encore cinq voici une quarantaine d'années, et, semble-t-il, une douzaine dans la 1^{re} moitié du xix^e siècle.

On vient encore aujourd'hui, le Dimanche gras, à une Assemblée des « Pains chauds » à Carestiemble. Le « pain mirau » serait identique au pain « brillé » ou « broyé » de la région de St-Connan. Le nom de « pain brillé » existe en Normandie (Vire), mais correspondrait à un pain très différent.

Le « pain Mirau », qui actuellement utilise la levure ordinaire, était bien fabriqué autrefois avec de la levure de bière. Je ne connaissais dans le pays, au xviii^e siècle, qu'une brasserie, qui a laissé son nom à une maison construite en 1741 près du Bras-d'Argent, sur le Gouët, entre Carestiemble et Quintin. Cette brasserie semble avoir été installée par un ancien soldat irlandais, O'Sullivan, que nous trouvons dans le même quartier vers 1770, au bout du Gasset, à La Garenne. Mais antérieurement — et le fait semble peu connu — la bière était très répandue en Bretagne. Dans son article : « Les grands travaux de voirie au xviii^e siècle dans le département des Côtes-du-Nord », l'érudit René Couffon (Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, Tome LXXVIII, 1948-49) fait état d'un voyage accompli en Bretagne par Jouvin de Rochefort en 1672. Ce voyageur, venant de Morlaix, passe par Belle-Isle-en-Terre,

Guingamp, St-Brieuc, Lamballe et au delà atteint Plestan. « C'est là, dit-il, qu'on commence à consommer du cidre *au lieu de la bière qu'on boit dans la Basse-Bretagne*, cidre bien meilleur et plus fort qu'en Normandie, mais pas en si grande quantité ».

La farine destinée aux boulangers de Carestiemble était moulue au Moulin Renaud, entre le Bras-d'Argent et le pont sur le Gouët, au N.-E. du Petit-Robien, pour le compte des fariniers du Cruguet (Lanfains).

Ces différents détails ne résolvent pas les deux dernières questions posées par Léon Dubreuil. Mais, en ce qui concerne la première, voici ce qui me semble expliquer le nombre extraordinaire de boulangers à Carestiemble :

Ce hameau — très ancien, situé sur une voie romaine — comprenait au XVIII^e siècle une trentaine de maisons couvertes en chaume (elles relevaient, comme nous l'avons dit, de Robien pour une partie, du duc de Lorges pour le reste) très voisines les unes des autres, autour de la chapelle dédiée à St-Etienne (détruite) et proche du terrain où se tenaient les foires de bestiaux, Carestiemble où l'on se rendait facilement de Quintin — par le Gasset, les Perrières, et le pont sur le Gouët, au N.-E. du Petit-Robien — était un but de promenade dominicale pour les Quintinais. Or, jusqu'en 1751, Carestiemble était en dehors des limites de l'octroi de Quintin. Aussi s'y trouvait-il une auberge (au moins) florissante. On venait y manger du « pain mirau » en buvant du cidre et du vin à bien meilleur marché qu'en ville. La communauté de Quintin, constatant la prospérité d'auberges installées juste au delà des limites de l'octroi — il en était de même, entre autres, de la Ville-Berthelot et de Carboureux — obtint le déplacement des bornes de l'octroi qui dépassèrent dès lors Carestiemble...

L'aubergiste, qui, jusque-là, rendait d'ailleurs des services à sa clientèle distinguée en prêtant, en cautionnant ou en recouvrant des sommes parfois importantes, vit le métier se gâter. Il l'abandonna, dans des conditions fâcheuses, que nous raconterons peut-être quelque jour. Mais le pli était pris, les relations établies (une des boulangères de Carestiemble était, en 1751, l'épouse d'un des rares nobles de Quintin), le chemin était agréable, et on préférerait ne pas se contenter de « pains miraux » achetés sous les halles de Quintin, quand on pouvait aller les consommer ou les chercher au sortir du four... quitte à payer la boisson aussi cher qu'à Quintin.

Je crois aussi qu'il y avait une question de four à l'origine du développement des boulangeries de Carestiemble. Il y eut de longs démêlés entre le duc de Lorges et les seigneurs de Robien à propos des foires, dont l'établissement, à Carestiemble ou St-Eutrope, pouvait concurrencer celles de Quintin. Les droits féodaux de l'un et de l'autre donnèrent lieu à des contestations interminables. Il est probable que les droits de four, qui avaient alors une grande importance, semblèrent, eux aussi, difficiles à préciser et qu'il s'établit à ce sujet, à Carestiemble, un « no man's land » favorable à la multiplication des boulangers.

H. HUERRE.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

397. — NAISSANCE DE BRIZEUX : 1803 OU 1806 ?

La plupart des manuels de littérature donnent 1806 comme date de naissance ; tous les dictionnaires Larousse font de même.

Il doit y avoir là une erreur regrettable. Mais quelle peut en être l'origine ?
KLASKER.

398. — LA CIVIÈRE.

Il m'a fallu plus de quatre ans de présence à Plouray (Morbihan) avant de m'apercevoir que cet instrument n'y était pas connu. Il en est de même à peu près pour tout le Morbihan sauf dans la région de Lorient où la récolte des choux pommés se fait. La sortie de ces légumes des champs nécessite l'emploi de la civière pour leur éviter d'être endommagés.

Je croyais que la civière était d'un usage courant partout et on serait tenté de le croire, après avoir consulté des dictionnaires Larousse qui en donnent la définition suivante : « appareils à brancards pour porter des blessés, des malades, des fardeaux ». Cette définition laconique laisse supposer que les auteurs desdits dictionnaires ignoraient que l'instrument en question n'existe pas dans certains pays.

Dans la région de Quimperlé, non plus, la civière n'est pas connue. Il en est de même dans la partie des Côtes-du-Nord limitrophe du Morbihan et même peut-être aussi pour tout le département des Côtes-du-Nord. C'est que la question que je me pose et que je pose aux lecteurs de la N. R. B.
Paul Floc'h.

399. — LOUISE MICHEL, INSTITUTRICE EN BRETAGNE ?

La célèbre « Vierge rouge » avait été institutrice en Bretagne après sa condamnation pour participation à la Commune. Un fureteur aurait-il des précisions ?
Pierre S.

400. — PRÉNOMS BRETONS.

Ayant suivi avec intérêt l'étude de F. Gourvil sur les prénoms usités en Bretagne, ainsi que les notes additionnelles de divers lecteurs, je désirerais être fixé sur un point laissé de côté jusqu'à présent.

On remarque que dans certaines publications bretonnes des prénoms

sont imprimés sous une forme inusitée jusqu'à une époque assez récente : Yan-Varie pour « Jean-Marie », Roparz pour « Robert », Andreu pour « André », Rojé (sic) pour « Roger », Erwan pour « Yves », etc. Cette forme correspond-elle dans certains cas à une prononciation effective et consacre-t-elle en quelque sorte un état de fait ? Ne serait-elle pas plutôt un artifice destiné à masquer l'origine et la prononciation françaises des prénoms impliqués ? Ch. RIGOUS (Nantes).

401. — COSME RUGGIERI ET LA BRETAGNE.

De quelle abbaye bretonne l'astrologue Cosme Ruggieri devint-il abbé ? ? Dans quelles conditions obtint-il cet avantage ? D.

402. — LE ROI DE BRETAGNE ?

Quel pourrait être ce prétendant ? On fait une grosse publicité pour un « Missel de Bretagne ». Ma femme l'ayant examiné chez un libraire y a vu une prière pour le Roi ! Un Briochin.

403. — UNE ÉPIDÉMIE AU XVII^e SIÈCLE ?

A Quintin, l'année 1686 a été caractérisée par une énorme mortalité (550 décès pour une population comprise entre 4.000 et 5.000 âmes). J'ai établi une courbe, par mois, des décès et un tableau par âge et sexe des décès survenus au cours de chacun de ces mois.

Ces détails, pouvant caractériser une épidémie n'intéresseraient, peut-être, que les médecins. Mais, même si on ne publie pas ces détails il serait intéressant de préciser en quels points ou dans quelle région on retrouve pour l'année 1686 une mortalité extraordinaire.

Des travaux antérieurs publiés par le Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, montrent que 1686 a été également, pour Lamballe, une année de très haute mortalité.

Il serait intéressant de savoir si la même situation a existé en différentes villes, en particulier Moncontour, Guingamp, Dinan, Carhaix, Pontivy, Loudéac... H. HUERRE.

404. — AR GENTILÈS.

J. Trévédry (*Les Sept Îles*, 1886, p. 3) écrit parlant de la plus connue des sept îles : « ...L'île aux Moines, dont le nom breton est Gentilès... »

Quel est le sens exact de ce mot ? Quel motif aurait pu lui faire donner un tel nom ? H.

405. — LITURGIE BRETONNE.

Je ne suis pas bretonnant mais je m'intéresse à votre vénérable langue celtique. Et je serais désireux d'avoir des explications sur certaines désignations de fêtes religieuses bretonnes.

D'après le dictionnaire de Grégoire de Rostrenen au mot dimanche page 289 :

a) LA SEPTUAGÉSIME se désigne par : Sul tad-coz al lard ou Diczul ar puch.

Je traduis par Dimanche du grand-père le lard. — Dimanche... ?

b) SEXAGÉSIME : Sul tad al lard — Sul an dibuch.

c) QUINQUAGÉSIME : Sul al lard — Diczul ezned — Diczul an puch — Dibuch.

Quelqu'un pourrait-il me donner la signification et l'origine de ces désignations, ainsi que leurs variantes éventuelles ? Louis LE D.

406. — LA TAXE SUR LES CÉLIBATAIRES.

On lit dans le cahier de doléances de Ploualdmézeau (5 avril 1789, sénéchaussée de Brest, article 38 : « ...ordonner que tout célibataire au-dessus de trente ans, vivant dans le monde, sera imposé à la taxe personnelle au double du père de famille d'égale fortune ». Connait-on en Bretagne d'autres vœux en faveur d'une taxe sur les célibataires ? Ch.

RÉPONSES

103. — LE MOT « RECTEUR ».

Dans la correspondance de la municipalité brestoïse avec les députés de la sénéchaussée de Brest aux États Généraux et à l'Assemblée Constituante (documents publiés dans le *Bulletin de la Société Académique de Brest*, 1907-1908, par L. Esquieu et L. Delourmel), je relève ce qui suit :
2 juillet 1790. « Les décrets sur les curés et les vicaires donnent aux campagnes de Bretagne la peine d'une combinaison difficile. Le mot de « recteur » remplace celui de « curé » et celui de « curé » tient lieu de celui de « vicaire ». Ne serait-il pas à propos de solliciter un décret de l'Assemblée Nationale pour ordonner qu'on supprimât en Bretagne le mot « recteur » et que le premier ministre de chaque paroisse fut appelé « curé » et le second « vicaire » comme dans tout le reste du royaume ? » THOMAS.

212. — PAUL JONES.

Le lieu de naissance du célèbre marin Jones (en réalité Paul Jone) ne pourra sans doute jamais être établi par les documents officiels. Mais les auteurs sont d'accord pour admettre qu'il vit le jour à Auray, en 1747, des relations illégitimes d'une dame de la noblesse (la marquise d'Ax) et d'un gentilhomme également breton (le comte de M.). Pour cacher leur faute, ils expédièrent l'enfant, dès l'âge de 5 ans, à Selkirk, en Ecosse, où il fut élevé. A 18 ans, il s'engage dans la marine anglaise, mais victime de vexations et d'injustices, il déserte et va prendre service dans la flotte américaine, en guerre avec sa mère patrie, dans la guerre de l'Indépendance.

Il se signale bien vite par son audace et le succès de ses coups de main. Ses exploits sont restés légendaires. Il vient mourir à Paris, le 17 juillet 1792. La Convention décide d'assister en corps à ses obsèques « pour reconnaître la liberté des cultes (sic) ».

Sa vie aventureuse a tenté plusieurs romanciers (Fenimore Cooper : *Le Pilote* ; Alexandre Dumas : *Le Capitaine Paul*). M^{me} Lucas (Rennes).

292. — FORME DES CHAMPS.

Dans le numéro de janvier-février 1953, M. G. Legarçon tente d'expliquer la courbure des champs par le fait que les forces de traction exercées par deux chevaux accouplés tirant une charrue ne sont pas parallèles. La résultante du système, au lieu de se situer dans l'axe de la charrue, s'infléchit en direction du cheval qui marche sur la terre ferme en bordure du sillon et finit par produire une courbure dont la concavité s'accroît de sillon en sillon et de labour en labour.

L'explication proposée ne manque pas de séduire. Je doute fort cependant que la cause invoquée puisse s'avérer déterminante.

1^o) Le palonnier auquel on attelle le couple de chevaux est fixé à un crochet mobile sur une pièce transversale à l'avant de la charrue. A chaque bout du champ, avant de creuser un nouveau sillon, le cultivateur règle la position de ce crochet pour que la direction de la charrue vienne contrarier celle que tend à lui donner le cheval qui s'écarte du sillon. La résultante du système de forces appliqué à la charrue ne se trouve-t-elle pas, de cette façon, ramenée dans l'axe du sillon ?

2^o) Si même la résultante se trouvait décalée, la courbure qui en résulterait ne serait sensible qu'à deux conditions :

a) Que les sillons d'un labour soient tous couchés sur un même côté.

b) Que les champs, avant d'avoir été clos de talus, aient toujours été charrués en commençant par la même listère.

Certes, le brabant, grâce à la rotation possible de son double versoir, permet de coucher sur le même côté tous les sillons d'une parcelle; mais pour éviter une translation de la terre arable, pour s'opposer surtout à son glissement progressif vers les vallées, on ne charrue pas un champ, plusieurs années de rang, en commençant par le même côté. Si donc une courbure se dessine lors d'un labour, elle est annihilée par la courbure inverse qui résulte du labour suivant.

Pas plus que le brabant, l'araire n'apporte de lumière sur le caractère curviligne des contours de certains ensembles agraires. L'ancienne charrue, à cause de son versoir unique, ne permettait pas de tracer successivement deux sillons contigus sans qu'ils ne fussent appuyés l'un à l'autre comme le sont des ardoises le long d'un faitage. Un champ charrué comportait ainsi une succession de plates-bandes (*triv*) composées chacune d'un nombre pair de sillons (6, 8, 10 ou 12), chaque moitié faisant opposition à l'autre moitié. Cette alternance de sillons groupés par petits nombres (3, 4, 5 ou 6) ne pouvait conduire qu'à des courbures imperceptibles qui d'ailleurs se neutralisaient mutuellement.

Ch. LE GALL.

303. — COSTUMES BRETONS.

Dans le 2^e semestre 1951, à la rubrique « Le Coin des Fureteurs », à propos des « Costumes bretons », la N. R. B. a posé une question sur Darjou : je possède un exemplaire en très bon état de la publication intitulée « Costumes de la Bretagne », par Darjou, Paris, au « Bureau du journal les modes parisiennes et le Journal Amusant, 20, rue Bergère ».

Il y a 20 très bons dessins.

Paul ROBIN.

370. — PSEUDONYMES BARDIQUES.

Comme F. Gourvil l'a supposé dans sa réponse à la question 370, n° de janv.-fév. 1953 de la N. R. B., F. Le Men est bien l'auteur de l'article paru dans le *Publicateur du Finistère*, et reproduit par l'*Océan*. Le Men avait demandé à Clairret, à Quimperlé, qui avait déjà imprimé son édition de l'*Histoire de l'Abbaye de Ste-Croix de Quimperlé*, d'imprimer ses extraits du *Catholicon*, dont il lui avait adressé la copie dès novembre 1866, et il s'impatiençait du silence de Clairret. Il écrivait à Luzel, professeur à Lorient, le 30 janvier 1867 : « Je me décide à aller à Quimperlé samedi prochain 2 février... M. Salatin m'accompagnera. Un monsieur Pennkalet qui s'occupe de breton et qui est à Quimper depuis quelques jours se joindra probablement à nous... J'oubliais de vous dire que Sauvè sera aussi de la partie ». Ces rencontres n'étaient pas seulement de doctes réunions, mais étaient aussi l'occasion d'amicales agapes.

Je suis persuadé que *Pennkalet* n'a jamais existé, et Le Men, pince-sans-rire fort caustique, préparait simplement l'article de pure mystification adressé au *Publicateur*. Le 20 février suivant il écrivait à Luzel : « Il paraîtra peut-être samedi dans le *Publicateur* une tartine bardique sur notre réunion du 3 de ce mois ». Luzel entra dans le jeu, et le 21 mars 1867, le *Publicateur* donnait un « sonc » signé *Alan Bleun-Brug*, et dédié à *Iann Penn-Kalet*; ce même « sonc » reparut le 4 mai suivant dans le *Conteur breton* de Rennes, sous la signature F. M. Luzel.

Je crois qu'il ne faut pas chercher à mettre un nom sous chacun des noms bardiques donnés dans le *Publicateur*; Le Men avait voulu donner une liste assez fournie des assistants de la prétendue cérémonie bardique. *Alan Bleun-Brug* est bien Luzel; *Ufan Louarn-Koz* pourrait être l'abbé Henry, que Luzel et Le Men appelaient souvent entre eux *Al Louarn Koz*, le vieux Renard.

Il me paraît invraisemblable que Le Men ait pu jamais songer à organiser en Bretagne une sorte de *Gorsedd*, sur le modèle du Pays de Galles. Quand on a lu sa correspondance on ne le voit pas bien prenant sérieusement un nom bardique. Son article même est une parodie, et vise vraisemblablement La Villemarqué; c'est toujours avec quelque ironie qu'il parle de l'*Archibarde*, du *Penn-Sturier* (et même du *Penn-Gast-Sturier* !). En réalité il avait toujours songé à fonder une nouvelle *Association bretonne*, dont il avait même rédigé les statuts. « Et surtout, écrivait-il à Luzel, qu'à l'occasion de cette organisation nouvelle il ne soit plus question de la V. et de sa *Breuziez*. »

Pierre LE ROUX.

371. — RENAN SAVAIT-IL LE BRETON ?

I

Je crois pour ma part que la connaissance que Renan avait du breton était toute superficielle, limitée au vocabulaire courant quotidien qu'il entendait des servantes ou des clients de sa mère; il ne voyait guère de camarades qu'au Collège, où le breton devait être peu toléré. Je doute qu'il l'ait jamais parlé avec sa mère, sa sœur et son frère; pas un mot de breton dans sa correspondance avec Henriette; sa mère était une bourgeoise de Lannion, dont le père était de Bordeaux, et dont le beau-père, quand sa mère se remaria, était avoué. Or, dès le début du XIX^e s. les enfants de la bourgeoisie dans les petites villes bretonnes n'apprenaient pas le breton chez eux. J'en ai divers témoignages pour Guingamp. Et un détail me semble significatif. Renan demanda à Luzel si *brea lin*, *breer lin*, signifiaient bien « broyer du lin, broyeur de lin »; cependant le *Broyeur de lin* se trouvait dans la côte de Trédarzac, à un kilomètre de Tréguier, et Renan avait certainement souvent pris ce chemin.

Cela n'enlève pas leur intérêt aux témoignages apportés par MM. Galand et Dubreuil, et après tout il est bien difficile de déterminer les limites dans lesquelles on « sait » une langue.

Pierre LE ROUX.

II

Un tout petit texte à verser dans le débat. L'ouvrage de Léon Sèché sur *Jules Simon*, publié en 1903 au profit du monument que l'on devait ériger à la mémoire de l'illustre homme d'Etat et académicien lorientais, débute par un chapitre intitulé : *Ses dernières années*. On y lit, p. 11, au sujet de J. Simon, que

... « Son plus grand bonheur était de parler breton avec Renan... »

La légende de Renan et de Simon « bretonnants » était donc accréditée chez leurs propres contemporains. Il se peut, après tout, qu'elle eût de sérieux fondements. Cependant, en mettant les choses au mieux, leur bagage linguistique en breton ne dut jamais être bien considérable et aucun d'eux ne cherche jamais à l'alourdir. Mais à supposer que l'un ait admirablement pratiqué le trégorrois et que l'autre se soit « débrouillé » en bas-vannetais, sachant la quasi-impossibilité de se comprendre de l'un de ces dialectes à l'autre, on voit mal les deux grands Bretons discutant ou conversant dans la langue supposée de leurs jeunes années. Je crains fort qu'il se fût agi entre eux d'un dialogue de sourds... F. GOURVIL.

377. — PRÉNOMS ET PARRAINS.

Louis Le Guennec a étudié l'histoire aux XVI^e et XVII^e siècles d'une famille de gentilshommes du Bas-Tréguier, (« *Le cahier du seigneur de Roslan* », *Bul. de la Société Archéologique du Finistère*, XL, 1913). De 1539 à 1617 il a relevé 15 baptêmes. Pour les 6 premiers (de 1539 à 1550) il y eut, en moyenne 5 « compayres et commayres » : (2 parr. et 3 mar.) — (3 par. et 4 mar.) — (3 par. et 2 mar.) — (1 par. et 3 mar.) — (2 par. et 4 mar.) — (1 par. et 2 mar.). Puis ce nombre va en diminuant : de 1551 à 1600, pour 6 baptêmes il n'y eut que 17 parrains et marraines : (2 par. et 1 m.) — (3 par. et 2 mar.) — (2 par. et 2 mar.) — (1 par. et 1 mar.) — (1 par. et 2 mar.) — (1 par. et 1 mar.). Pour la dernière période, de 1613 à 1617, il y a 3 baptêmes avec seulement 7 parrains et marraines : (1 par. et 2 m.) — (1 par. et 1 mar.) — (1 par. et 1 mar.).

Il semble donc qu'à partir du XVII^e siècle on avait renoncé aux multiples « compayres et commayres ».

Quant au choix des prénoms, il ne paraît pas que, dans ce milieu du moins, il fut toujours laissé au parrain ou à la marraine. Sur ces 15 baptêmes, 9 seulement de nouveau-nés portent le prénom d'un des nombreux « compayres et commayres ». Et il arrive que ces prénoms soient aussi ceux du père ou de la mère.

Auguste R.

390. — APOLLINAIRE A KERVOYAL.

4 réponses nous indiquent qu'il s'agit certainement du hameau de Damgan (M).

394. — LOUIS DE KERJEAN.

Dans son ouvrage intitulé « *Mes Souvenirs* » (1846-1870), publié vers 1910, Edmond Biré parlant de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, écrit, page 155 :

« ...J'y écrivais... J'y écrivais même beaucoup... Je rédigeais des articles de critique littéraire que je signais Edmond Dupré, et, chaque mois, je faisais la chronique sous cet autre pseudonyme : Louis de Kerjean. »

La question paraît donc réglée : Louis de Kerjean, c'est Edmond Biré, l'auteur

d'une édition des *Mémoires d'Outre-Tombe*. Or voici que je suis amené à me demander si Louis de Kerjean n'est pas un pseudonyme collectif.

Joseph Rousse, dont j'ai eu l'occasion de parler récemment, reçut, en effet, de Cornic la lettre suivante du juge de paix Carou, auteur d'une bonne *Histoire de Pornic* :

Mon cher Joseph,

Pornic, 22 février 68.

« J'ai reçu hier un exemplaire de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, où j'ai lu un article consacré à mon dernier ouvrage et qui a failli donner lieu à un étrange qui-proquo. J'allais vous écrire pour vous prier de remercier, en mon nom, l'auteur de cet article ; mais ne sachant pas votre adresse, je suis allé la demander à votre mère, et c'est par elle que j'ai appris qu Joseph Rousse et Louis de Kerjean ne sont qu'une seule et même personne.

« Je ne devine pas le motif qui vous a porté à vous donner un sosie, car il vous enlève la gloire et le mérite de vos articles aux yeux de tous ceux qui ne sont pas dans le secret ; mais puisque c'est Louis de Kerjean qui a signé le mien, veuillez lui dire que je l'en remercie et que je lui en suis d'autant plus reconnaissant qu'il a dû avoir à soutenir une lutte corps à corps avec le gouverneur de la citadelle pour en forcer l'entrée. C'est un beau triomphe, dont vous aurez la gloire, et moi le profit. Il est fâcheux seulement, qu'aux termes de la capitulation, on vous ait mesuré l'espace avec trop de parcimonie car il vous a fallu passer à pieds joints par-dessus le roman pour arriver d'un bond au vaudeville ; mais vous en avez dit, je pense, assez pour inspirer le désir de lire mon livre tout entier. Recevez donc de nouveau mes bien sincères remerciements, avec la nouvelle assurance des sentiments affectueux de votre vieux et tout dévoué ami,

CAROU,

(Bibl. mun. de Nantes. Dossier des lettres adressées à Joseph Rousse).

J'avoue que la plupart des allusions de cette lettre m'échappent. Je suppose seulement que « le gardien de la citadelle » était Emile Grimaud, le secrétaire de la revue. Il était de Luçon (Vendée), comme Edmond Biré, mais était, comme Biré, venu de très bonne heure à Nantes.

Quoi qu'il en soit, l'utilisation d'un même pseudonyme (car je ne mets pas plus en doute les affirmations d'Edmond Biré que celles de la mère de Joseph Rousse) par deux personnalités littéraires différentes, autorise à poser une nouvelle question : Louis de Kerjean n'est-il pas, comme je l'ai supposé en commençant, un pseudonyme collectif et d'autres chroniqueurs littéraires de la *Revue de Bretagne et de Vendée* ne s'en sont-ils pas servi ? LÉON DURRUM.

395. — LE CORSAIRE CORNIC ET LA POÉSIE ALLEMANDE.

A mon avis, le poète qui aurait célébré en vers allemands le Corsaire morlaisien, ne peut être que Chrétien-Frédéric-Alexandre, comte de Wurtemberg, né en 1801 à Copenhague, dont le père était à l'époque le gouverneur. Ce personnage fut, en effet, poète en même temps que soldat et débuta en littérature sous le pseudonyme de Sandor de S. dans le *Morgenblatt*. Ensuite il écrivit sous son propre nom dans l'*Almanach des Muses*.

C'est dans son recueil intitulé *Chants d'un soldat pendant la Paix*, qui fait partie de ses *Poésies complètes* publiées en 1841, que l'on doit trouver son poème sur Cornic.

Je me suis demandé comment le nom et les exploits de ce corsaire, bien moins connu que Surcouf, avaient pu parvenir à la connaissance du prince-poète. Aujourd'hui, je suis persuadé que c'est par le canal de la *Revue des Deux Mondes*.

Emile Souvestre publia dans ce périodique, le 1^{er} juillet 1836, une étude intitulée *Brest à deux époques*, dans laquelle il était longuement question de l'« officier bleu » et des aventures dont il eut à souffrir de la part de ses camarades du « grand corps » à cause de ses origines piébéennes.

La physionomie de Cornic y était suffisamment magnifiée pour fournir à un poète épique un thème à exploiter ; et c'est ainsi que le comte de Wurtemberg s'éprit sans doute du corsaire breton et en fit le sujet d'un long poème considéré comme son œuvre principale.

MAB TREGER.

Le Directeur de la Publication : FRANCIS LE BOUR'HIS-KERBIZIET.

Imp. Bretonne, Rennes, 31-1206. — 7-53. Dépôt légal : 1953, 3^e Tr. 1447, 900

